

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



STRATÉGIE NATIONALE DE FINANCEMENT CLIMATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

1 SEPTEMBRE 2020



Remerciements

Ce projet, élaboré grâce à une subvention du Fonds Vert pour le Climat ou Green Climate Fund (GCF) et une assistance technique de l'Institut Mondial pour la Croissance Verte ou Global Green Growth Institute (GGGI) en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), et les membres de la plateforme interministériel sur la finance climatique.

MOT DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MOT DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Table des matières

Mot du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable	3
Mot du Ministre de l'Économie et des Finances	4
Table des matières	5
Liste des Figures	6
Liste des Tableaux	6
Abréviations	7
1. Introduction	14
1.1. Objectif de la Stratégie Nationale de Financement Climatique	16
1.2. Approche adoptée et structure proposée	17
1.3. Considérations stratégiques	18
2. Mise en contexte et analyse	18
2.1. Le paysage international de la finance climatique	18
2.2. Le Paysage de la finance climatique en Afrique.....	24
2.3. La finance climatique en Côte d'Ivoire – Mise en contexte et analyse	33
2.4. Risques et obstacles aux flux de capitaux d'investissement climatique en Côte d'Ivoire.....	39
2.5. Le paysage du financement climatique en Côte d'Ivoire	46
2.6. Consultations, approche, résultats, thèmes importants	49
2.7. Recommandations des parties prenantes consultées	54
3. La Stratégie	57
3.1. Introduction	57
3.2. Axe Stratégique 1. Instruments et véhicules financiers	59
3.2.1. Orientation stratégique 1 : Instruments et structures financiers de réduction de risque	59
3.2.2. Orientation stratégique 2 : Promouvoir les mécanismes de financements verts	64
3.2.3. Orientation stratégique 3 : Accélérer la mobilisation des flux de financement climatique.....	70
3.3. Axe 2. Produits d'Assistance Technique et renforcement des capacités.....	76
3.3.1. Orientation stratégique 1 : Produits pour le secteur public	76
3.3.2. Orientation stratégique 2 : Produits pour le secteur privé (réel).....	81
3.3.3. Orientation stratégique 3 : Produit pour le secteur financier	84
4. Feuille de route	91
4.1. Considérations	91
4.2. Recommandations	92
4.3. La feuille de route et son calendrier	93
4.4. Mobilisation des ressources pour l'implémentation de la Stratégie	95
4.5. Budget de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale dans ses Axes stratégiques.....	96
Annexe 1 - Liste de documents nationaux stratégiques	102
Références	112

Liste des Figures

Figure 1 : Approche proposée.....	17
Figure 2 : Architecture internationale de la finance concessionnelle publique.....	20
Figure 3 : Flux de la finance climatique à travers le monde (2017-18 en milliards de US\$).....	21
Figure 4 : Sources et acteurs publics de la finance climatique (2013-18 en milliards de US\$)	22
Figure 5 : Sources et acteurs privés de la finance climatique (2013-18 en milliards de US\$).....	22
Figure 6 : Instruments financiers et types de véhicules (2013-18 en milliards de US\$)	23
Figure 7 : Flux de financement par zone géographique (en milliards de US\$).....	23
Figure 8 : Fonds destinés à l'Afrique subsaharienne (2003-2019 en millions de US\$).....	31
Figure 9 : Les dix premiers pays bénéficiaires par montants approuvés (2003-2019).....	32
Figure 10 : Risques et obstacles aux flux de capitaux d'investissement climatique	39
Figure 11 : Schéma d'évolution du marché versus connaissance/compétences.....	43
Figure 12 : Les options de produits du flux d'investissement	58
Figure 13 : Prototype de l'offre de produits d'Assistance Technique.....	59
Figure 14 : Modèle d'affaire d'une facilité de partage de risque.....	60
Figure 15 : Modèle économique des lignes de crédits verts	65
Figure 16 : Démarche du développement et de la mise-en-œuvre de la stratégie.....	91

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Financement pour le climat par les BMD en Afrique de l'Ouest (en millions de US\$)	24
Tableau 2 : Financements approuvés par domaine 2003-2019 (en millions de US\$)	31
Tableau 3 : Objectifs sectoriels de baisse des émissions	35
Tableau 4 : Besoin de financement selon les CDN.....	35
Tableau 5 : Exemple de budget.....	77
Tableau 6 : Budget indicatif pour la mise-en-œuvre de la Stratégie Nationale	96
Tableau 7 : Calendrier de mise-en-œuvre de la feuille de route	98

Abréviations

AMCOW	African Ministers' Council on Water
AND	Autorité Nationale Désignée
AFD	Agence Française de Développement
AT	Assistance Technique
AWEX	Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Étrangers
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business As Usual
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne de Reconstruction et de Développement
BM	Banque Mondiale
BMD	Banques Multilatérales de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminées au niveau National
CDSF	ClimDev Africa Special Fund
CNSC	Cadre National pour les Services Climatiques
COP	Conference of Parties
CPI	Climate Policy Initiative
CTCA	Centre des Technologies Climatiques en Afrique
DANIDA	Danish International Development Agency
EE	Efficacité énergétique
EnR	Énergie Renouvelable
E&S	Environnementaux et Sociaux
FA	Fonds d'Adaptation
FADA	Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCCA	Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial

FiT	Feed-in-Tariff
FIC	Fonds d'Investissement Climatique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
FSCC	Fonds Spécial pour les Changements Climatiques
FTP	Fonds pour les Technologies Propres
GB	Green Bonds ou Obligations Vertes
GCF	Green Climate Fund
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GES	Gaz à effet de serre
GGGI	Global Green Growth Institute
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence Allemande de Développement International)
IAEAR	Initiative pour l'Approvisionnement et l'Assainissement en milieu Rural
IF	Institution Financière
IFD	Institutions Financières de Développement
IMF	Institutions de microfinance
IPP	Independent Power Producers
JICA	Japan International Cooperation Agency
KfW	KfW German Development Bank
KOICA	Korean International Cooperation Agency
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MOU	Memorandum of Understanding
MP	Matière Première
MWh	Mégawatt heure
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisations de la Société Civile

PEI	Producteur d'Électricité Indépendant
PEID	Petits États Insulaires en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PMA	Pays Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNA	Plan National d'Adaptation
PNCC	Programme National de Changement Climatique
PND	Plan National de Développement
PNER	Plan d'Actions National sur les Énergies Renouvelables
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPA	Power Purchase Agreement
PPCR	Programme Pilote pour la Résilience Climatique
PPP	Partenariat Public Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
R&D	Recherche et Développement
REDD	Réduction des Émissions Dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
ROI	Retour sur Investissement/Return on Investment
RSF	Risk Sharing Facility (Facilité de Partage de Risque)
RSI	Retour sur Investissement
SECO	Secrétariat d'État à l'Économie
SIDA	Swedish International Development Agency
SEFA	Sustainable Energy Fund for Africa
SFI	Société Financière Internationale
SNCC	Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique
SREP	Scaling up Renewable Energy Program
SUNREF	Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance
TCN	Troisième Communication Nationale
TDR	Termes de Référence

UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UMDF	Urban and Municipal Development Fund
USAID	United States Agency for International Development

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

AU SUJET DU PRÉSENT RAPPORT

En vue de favoriser la mobilisation des ressources pour financer les mesures d'adaptation et d'atténuation contenues dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) a mis en place une plateforme nationale formée par un Comité Interministériel suite à l'adhésion du pays en Avril 2019 à la Coalition des Ministères de Finance pour l'Action Climatique. La plateforme nationale constituée de points focaux de différents Ministères techniques en Côte d'Ivoire a été créée avec l'objectif d'aider à mobiliser et aligner les financements nécessaires pour mettre en œuvre les plans nationaux d'actions climatiques et d'adopter des pratiques optimales en matière de budgétisation et de stratégies de mobilisation des ressources financières dédiées au climat.

Dans ce contexte, dans la même optique que la Coalition des Ministères de Finance pour l'Action Climatique et en lien étroit avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Fonds Vert pour le Climat (GCF) et l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI), par le présent rapport la Côte d'Ivoire présente sa **Stratégie Nationale de Financement Climatique**.

Cette Stratégie Nationale comprend des opportunités pour l'accès à des sources de financement à haut potentiel, des recommandations pour le développement d'un environnement

propice à l'utilisation des ressources existantes et un plan d'action pour les secteurs publics, privés et financier pour accélérer la mobilisation des fonds d'investissement pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

CADRE CONTEXTUEL

Dans le contexte mondial actuel marqué par un accroissement des effets néfastes du changement climatique, un appui est plus que jamais nécessaire en matière de planification et d'accès aux financements climatiques pour mettre en œuvre des programmes et projets de lutte contre ces effets. Même si les montants à moyen termes demeurent incertains, les pays développés ont réitéré leur engagement à mobiliser 100 milliards de dollars de financement public et privé jusqu'en 2020 et grâce à l'Accord de Paris, ils ont accepté de continuer à mobiliser des ressources financières à ce niveau jusqu'en 2025. Cependant, le financement climatique implique la coopération de plusieurs acteurs, y compris les pays en développement via les secteurs publics et privés.

Aujourd'hui une multitude de sources de financements climatiques existent dont notamment les budgets gouvernementaux, les institutions nationales, bilatérales ou multilatérales financières de développement, les mécanismes de la CCNUCC/non-CCNUCC, les institutions financières commerciales et les gestionnaires d'actifs, les développeurs et opérateurs de projets, entre autres. Dans ce cadre, l'Afrique se positionne comme l'un des

principaux continents bénéficiaires du financement climatique des Banques Multilatérales de Développement.

A travers ses engagements politiques climatiques ambitieux et ses institutions nationales engagées, la Côte d'Ivoire a pu durant ces dernières années s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de l'agenda climatique internationale. De nombreux acteurs locaux privés sont également de plus en plus intéressés par l'accès à la finance climatique. Cependant, l'accès à ce type de financement demeure un processus complexe nécessitant un marché et un environnement propices à la mobilisation des ressources financières et des connaissances et compétences adaptées pour l'accès aux sources et pour la réussite du montage de projets éligibles à la finance climatique.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire reçoit un niveau modeste de financement climatique par rapport aux besoins existants pour atteindre ses objectifs nationaux et investir dans des projets et des programmes nationaux d'envergure. Toutefois, Il faudrait multiplier les efforts pour mobiliser tout type de financement : la finance publique concessionnelle et non concessionnelle, le financement privé venant de multiples sources et englobant des instruments et des véhicules innovateurs pour surmonter les défis et atteindre un volume d'investissement adéquat dans le pays.

Afin de créer un marché propice à la transition bas carbone et à la résilience climatique, il faudrait investir également dans la formation des compétences techniques des experts nationaux.

Le rôle du secteur privé ivoirien est essentiel étant donné son dynamisme, sa capacité d'innovation, et son esprit

entrepreneurial allant des larges entreprises et des PME, aux microentreprises familiales et celles menées par les femmes.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Durant la préparation de la présente Stratégie Nationale, trois principaux axes de réflexions ont été relevés suite à un processus d'analyse détaillé et des séances de consultations intenses effectuées avec les acteurs clés publics et privés du paysage ivoirien : (1) l'accès à la finance climat comme l'un des principaux obstacles à la mobilisation et aux investissements liés au climat, (2) le manque de connaissances et compétences techniques des acteurs locaux, (3) l'absence d'un environnement propice pour les investissements climat.

Le rapport résume les principales conclusions fournies par l'étude, à savoir principalement, (i) un important écart entre l'offre et la demande traduit par un cadre réglementaire et politique peu propice au financement climat, une perception de risque élevé associée aux projets climat, une méconnaissance du secteur, des risques et des opportunités associés aux investissements climat et l'absence de produits adaptés du côté de l'offre, et par une demande peu soutenue financièrement, et techniquement, (ii) un marché des capitaux pas suffisamment développé, (iii) un manque de connaissances et de compétences techniques en matière de changement climatique et de finance climat, (iv) un cadre réglementaire et politique environnementale national encore insuffisant, (v) un manque d'engagement à long terme de la part des institutions nationales, et (vi) l'absence relative des

incitations de type fiscal et financier dans les secteurs liés au changement climatique.

LA STRATÉGIE

Pour répondre aux insuffisances et barrières mis en évidence lors de l'étude, la Stratégie Nationale de Financement Climatique présentée dans ce rapport met en avant plusieurs réponses pour remédier les défaillances du marché, les obstacles et risques identifiés, et saisir ainsi les opportunités associées à la finance climatique dans les secteurs prioritaires.



Dans ce contexte, la Stratégie Nationale a été formulée autour de deux axes stratégiques. Le premier présente des options d'instruments et de véhicules financiers ayant un potentiel de réduction de risque et de mobilisation de fonds autant publics, privés ou mixtes de façon à tirer parti des potentiels synergies et partenariats entre les différents acteurs du marché. Le second propose des produits d'assistance technique et de renforcement des capacités adaptés respectivement au secteur public, au secteur privé (réel) et au secteur financier dans le but de réduire les écarts associés aux compétences techniques relatives à la finance climatique en Côte d'Ivoire.



1. Introduction

Ce document présente la Stratégie Nationale de Financement Climatique de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'un plan d'action pour les secteurs public et privé pour accélérer la mobilisation des fonds d'investissement pour l'adaptation et l'atténuation dans les secteurs prioritaires.

La Côte d'Ivoire, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), a obtenu une subvention du Fonds Vert pour le Climat ou Green Climate Fund (GCF) pour entreprendre un programme de préparation en vue de renforcer les capacités de ses experts pour la mobilisation des financements climatiques. Ce projet, élaboré grâce à une assistance technique de l'Institut Mondial pour la Croissance Verte ou Global Green Growth Institute (GGGI), vise entre autres, la mise en place d'une plateforme de dialogue structurée autour de l'Autorité Nationale Désignée (AND) du GCF pour une meilleure mobilisation des financements privés, l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour les secteurs public et privé pour accélérer la mobilisation des fonds d'investissement pour l'adaptation et l'atténuation dans des secteurs prioritaires.

La Côte d'Ivoire est confrontée à divers défis d'ordre socio-économique mais également d'ordre climatique et environnemental. En effet, le pays fait face à un taux important de déforestation qui le prive d'un potentiel important en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Par ailleurs, les changements climatiques se manifestent dans le pays par une augmentation de la température moyenne, un régime pluviométrique plus perturbé et une élévation du niveau de l'océan favorisant ainsi l'extension des zones inondables. L'agriculture qui est l'un des moteurs de l'économie ivoirienne sera également fortement impactée par les changements climatiques, les effets attendus risquent de rendre les terres plus arides et moins fertiles au cacao par exemple comme principal produit exporté au niveau mondial.

La République de Côte d'Ivoire a ratifié le 29 novembre 1994 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ainsi que l'Accord de Paris le 25 Octobre 2016. De ce fait, le pays a exprimé devant la Communauté Internationale sa détermination à œuvrer pour mettre en place des actions urgentes et efficaces qui intègrent les défis des changements climatiques dans les secteurs d'activités clés de son développement.

Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire s'est engagée à travers ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans différentes initiatives d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, à savoir : réduire ses émissions de GES de 28% d'ici 2030 par rapport à l'année de base 2012. De même elle entend : (i) marquer sa volonté de réduire l'empreinte carbone de son développement en privilégiant des options d'atténuation présentant des co-bénéfices élevés, (ii) renforcer la résilience du pays au changement climatique, (iii) mettre en cohérence ses politiques sectorielles et renforcer son dispositif

et ses outils de mise en œuvre pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, et (v) mobiliser tous les moyens adéquats, notamment de financement, tant nationaux qu'internationaux.

Cependant, l'échelle du défi financier à relever pour réaliser les transformations recherchées est de l'ordre de milliards de dollars au niveau international. Le financement disponible et les capacités à absorber les ressources varient selon les pays : certains possèdent les capacités internes pour générer et utiliser le financement climatique disponible, d'autres manquent de ressources financières ou ne disposent pas de systèmes institutionnels et politiques adaptés et de ressources humaines bien formées pour l'utiliser efficacement.

Aussi, l'accroissement de l'aide publique ne parvient pas à elle seule à favoriser les transformations requises. La nature intersectorielle des défis climatiques et la diversité des domaines à couvrir nécessitent des efforts combinés entre le secteur privé et les gouvernements pour la prise en charge effective des besoins. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est de changer d'échelle pour que le secteur privé local puisse répondre efficacement, rapidement et durablement au besoin de financement et contribuer activement à la transition bas carbone et à la résilience dans les pays en développement.

Ainsi, en lien étroit avec les CDN, un Comité Interministériel (une plateforme) sur la Finance Climatique a été mis en place par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) suite à l'adhésion en avril 2019 de la Côte d'Ivoire à la Coalition des Ministres des Finances pour l'Action Climatique. L'objectif de cette Coalition est d'aider les Ministres des Finances à aligner leurs politiques sur les objectifs de l'Accord de Paris par la mise en place d'un écosystème financier favorable au financement des actions d'adaptation et d'atténuation. A cet effet, le MEF a établi des objectifs parallèles et alignés sur les « Principes de Helsinki¹ », destinés à promouvoir les interventions climatiques nationales, au moyen notamment des outils de politique budgétaire et de gestion des finances publiques en faveur d'une croissance à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique.

La plateforme nationale de finance climatique, constituée de points focaux de différents ministères, a été créée avec l'objectif d'établir un mécanisme de coordination parmi les Ministères techniques chargés des questions climatiques en vue d'une meilleure implémentation des CDN (à travers une coordination de la mobilisation des financements en direction des actions climatiques). La plateforme a aussi pour mission d'assister le Gouvernement dans la définition d'une stratégie de mise en œuvre des politiques, mécanismes et instruments de la finance verte.

Dans ce contexte, le document présentant la Stratégie Nationale de Financement Climatique est un instrument de mobilisation de ressources financières à grande échelle

¹ Les Principes d'Helsinki – ainsi appelés par ce qu'ils ont été conçus par un groupe d'États représentés à une réunion organisée par la Finlande et le Chili à Helsinki en février – ont pour objectif d'aider les ministres des Finances à échanger leurs expériences et meilleures pratiques dans le domaine de la gestion macroéconomique et budgétaire et de la gestion des finances publiques en faveur d'une croissance à faible intensité de carbone et à l'épreuve des aléas climatiques

pour implémenter des projets et programmes nationaux et assister le pays dans la réalisation de ses ambitions et engagements. La Stratégie viendra aussi appuyer la mobilisation des investissements du secteur privé pour l'action climatique.

Cette stratégie met un accent particulier sur le secteur privé pour le développement de projets et d'investissements pour lutter contre les changements climatiques. Les investisseurs privés ne sont pas seulement importants pour leur rôle dans le financement de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques dans le pays, mais aussi pour les informations et les perspectives, ainsi que pour l'expertise et l'agilité qu'ils peuvent apporter au développement et à la mise en œuvre des projets.

1.1. Objectif de la Stratégie Nationale de Financement Climatique

L'objectif principal de la Stratégie Nationale de Financement Climatique est d'accélérer la mobilisation des fonds public et privé afin de financer des projets et programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en Côte d'Ivoire.

Dans l'objectif principal de mobiliser des fonds climatiques à une échelle ambitieuse par rapport au volume de financement mobilisé aujourd'hui, un ensemble de plans et d'actions stratégiques sont proposés sous forme de véhicules d'investissement et de produits d'assistance technique qui viennent appuyer la stratégie de manière tangible et propice aux secteurs privés et publics pour favoriser leur engagement dans la réalisation des objectifs nationaux en terme d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (Voir Section 3 – La Stratégie)

Les objectifs sous-jacents à cette stratégie ne sont pas à négliger. Ce sont entre autres : investir dans le capital humain et la formation continue des techniciens et experts, créer des emplois verts, appuyer les entreprises initiées par les femmes, établir des partenariats public-privé (PPP), adopter des approches adaptées aux besoins des communautés locales, les arrangements et communication institutionnels, et l'équilibre en terme d'accès à la finance climatique entre les centres du pouvoir et les communautés rurales; des éléments clés au succès de toute action en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

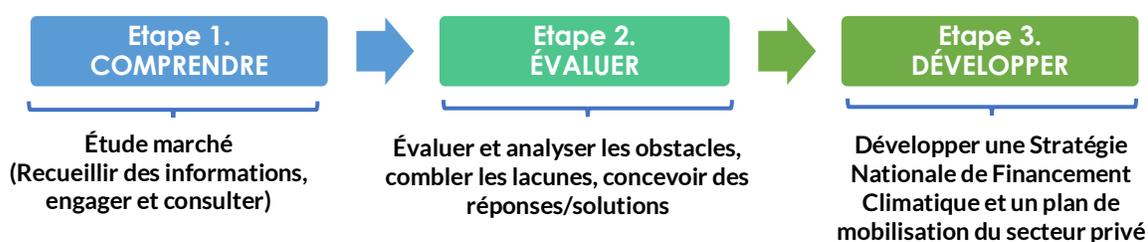
La stratégie fournit des éléments et des outils pour atteindre cet objectif principal via un ensemble d'instruments et de véhicules jugés nécessaires et ancrés dans les secteurs primaires et prioritaires de l'atténuation et de l'adaptation. Les instruments et les véhicules sont conçus en alignement avec les CDN et le Plan National de Développement (PND) du pays et aux autres politiques sectorielles. Ils sont traités et conçus pour saisir d'une part les opportunités de création de valeur économique et de croissance dans le pays et pour traiter et atténuer d'autre part, les risques associés à ces secteurs spécifiques de points de vue climatique et financier. Chaque instrument proposé par la stratégie nationale répond avant tout à une action climatique d'atténuation ou d'adaptation ou aux deux conjointement, ensuite, il appuie l'intervention voulue par une structure financière ou instrument d'assistance technique (AT) pour atténuer les risques financiers et mobiliser plus de fonds.

La stratégie est conçue avec une vision alignée avec le contexte du pays et inspirée par les meilleurs pratiques en termes d'innovation, et par des solutions globales utilisées par d'autres pays comparables et en même temps adaptées aux mécanismes financiers et aux exigences des principales sources de financement. Il est proposé que la stratégie soit exécutée sur une période de trois ans avec un mécanisme de suivi et de mise-à-jour de l'évolution de la mise en œuvre et de besoins d'ajustement.

1.2. Approche adoptée et structure proposée

L'approche adoptée afin de mener ce travail de conception et de rédaction de la Stratégie Nationale de Financement Climatique en Côte d'Ivoire se décline en trois étapes consécutives de travail :

Figure 1 : Approche proposée



- **La première étape** : revue systématique des documents stratégiques et plans nationaux, incluant les CDN, le PND, un ensemble de documents nationaux d'analyse et de stratégies sectoriels (Voir Annexe 1) et de documents de recherche et d'analyse de marché menées par d'autres institutions internationales et agences de développement. En parallèle, des consultations ont été menées avec le secteur public (Ministères et agences nationales) et une gamme d'acteurs du secteur privé (Banques privées, des investisseurs privés et institutionnels, des gestionnaires d'actifs, et de développeurs et d'opérateurs de projets de toutes tailles).
- **La deuxième étape** : suite à une analyse approfondie, il est mis en évidence d'une part, les liens entre les priorités stratégiques nationales sectorielles et les besoins en termes de finance climatique (ressources et capacités) tels que recensés lors des consultations avec les secteurs public et privé (réel et financier), d'autre part, il est mis en relief l'adéquation de l'offre disponible en termes de finance climatique vis-à-vis de la demande et des besoins existants. Dans cette étape, les lacunes seront donc identifiées et catégorisées par types de risques et types de barrières.
- **La troisième étape** : l'inadéquation de l'offre et de la demande offrirait un terrain pour la conception et le développement de la Stratégie Nationale, qui sera formulée autour de deux axes principaux: (i) la conception de structures financières et de

véhicules aux instruments spécifiques avec un potentiel de réduction de risque et de mobilisation de fonds publics et privés pour servir les priorités sectorielles et en lien avec des parties prenantes pertinentes; et (ii) la conception d'un programme de renforcement des capacités et d'assistance technique en tandem et directement liées aux barrières et lacunes identifiées dans la deuxième étape.

1.3. Considérations stratégiques

- ➔ Alignement entre secteurs prioritaires des CDN et les secteurs à fort potentiel pour la création de valeur financière et économique.
- ➔ Conception de facilités et de véhicules innovants de finance climatique adaptés aux risques spécifiques du marché et de l'industrie, et qui assureraient une action à grande échelle de manière programmatique.
- ➔ Utilisation de scénarios de structuration de finance privée, public et/ou mixtes (blended) pour capitaliser et financer des plateformes et véhicules avec une approche portefeuille au lieu d'un financement par projet, telles que les obligations vertes entre autres.
- ➔ Conception de véhicules et plateformes de financement axés sur une orientation sectorielle ou fournissant des instruments financiers spécifiques appropriés pour un certain segment de marché et profil de risque, donc élargir la gamme de l'offre d'instruments financiers dans le pays.
- ➔ Tirer parti des synergies et forger des partenariats avec les acteurs du marché tant du secteur public (Bailleurs de fonds, Banques Multilatérales de Développement (BMD), agences bilatérales, fonds climat, GCF) que du secteur privé (investisseurs privés et institutionnels, fondations, et fonds souverains).

2. Mise en contexte et analyse

2.1. Le paysage international de la finance climatique

Quatre ans après que les dirigeants politiques aient négocié l'Accord de Paris sur le climat, signé par 195 pays à travers le monde et ratifié par 187 pays, les politiques nationales et les signaux du marché commencent à refléter l'urgence à la fois d'augmenter le financement pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et de rendre tous les flux financiers cohérents avec une voie vers un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques. Cependant, beaucoup plus d'ambition sera nécessaire pour répondre à la demande au niveau national des pays et pour financer l'implémentation des CDN des pays. De même, plus d'innovation et de diversification en termes de mobilisation de financement climatique sont requis afin de répondre à la complexité de l'écosystème économique des pays et aux défis auxquels font face les pays en voie de développement.

En raison de l'évolution que le financement climatique a connu depuis la naissance du concept, l'architecture internationale relative aux sources de la finance climatique a également évolué, impliquant la coopération de plusieurs acteurs à la fois publics et privés. Au fil des années, les canaux de financement se sont multipliés rendant plus nombreuses les possibilités de l'accès au financement par les pays et offrant plus d'options et de mécanismes.

Il y a une multitude de sources de financements climatiques dont notamment les budgets gouvernementaux des pays développés, les institutions financières de développement nationales bilatérales ou multilatérales, les mécanismes de la CCNUCC et autres qui sont non-CCNUCC. Les gouvernements des pays développés ont leurs propres agences bilatérales qui développent et exécutent des programmes et interviennent dans les pays en développement, tout en contribuant au financement des véhicules internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat ou Green Climate Fund (GCF), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds d'Adaptation (FA), les Fonds d'Investissement pour le Climat (FIC), ainsi que d'autres mécanismes financiers tels que les paiements fondés sur les résultats pour la Réduction des Emissions causées par la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD+) et des énergies propres (Voir

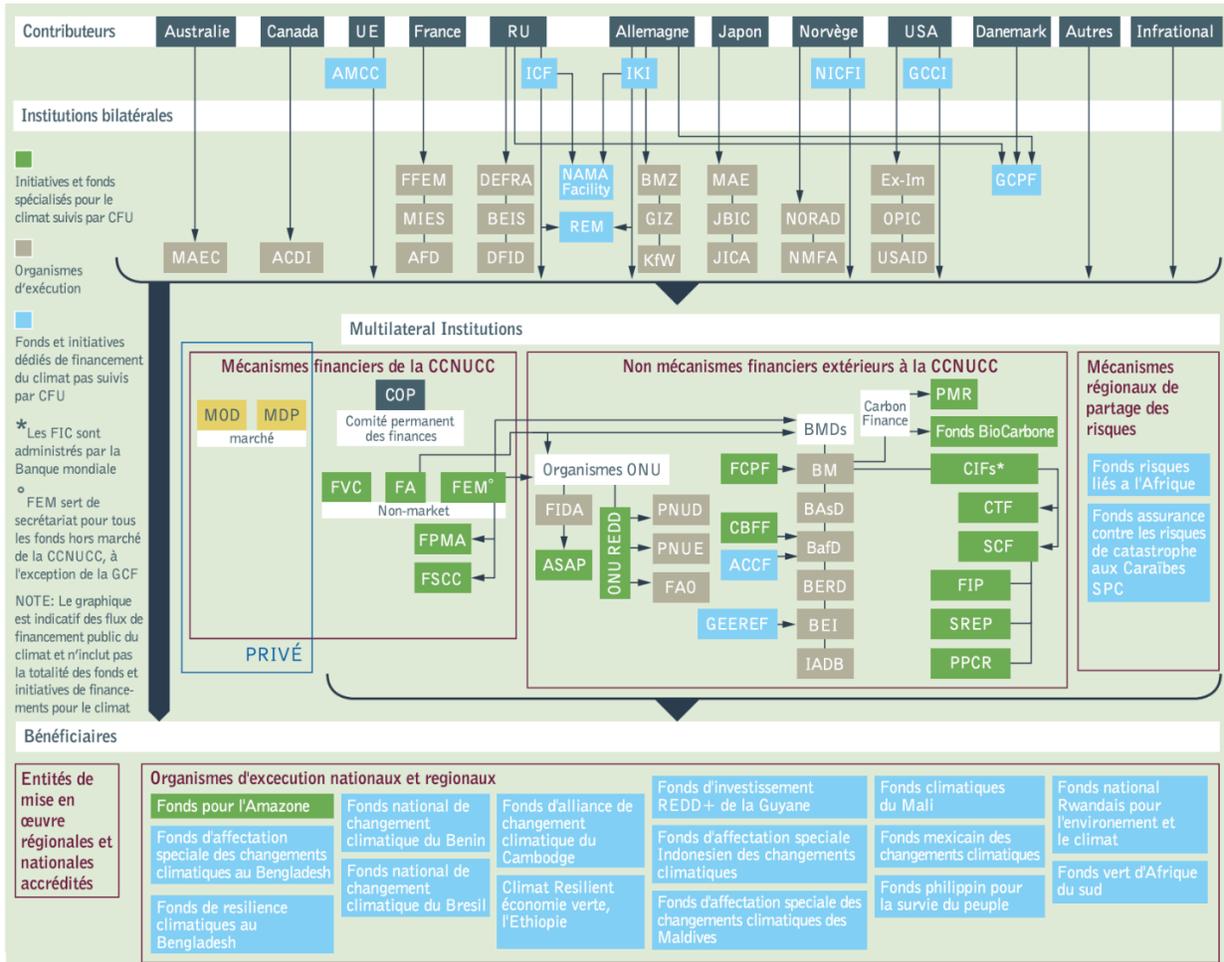


Figure 2 : Architecture internationale de la finance concessionnelle publique dont les destinataires/bénéficiaires sont les secteurs public et privé).

Toutefois, l'aide publique ne parviendra pas à elle seule à favoriser des transformations du système financier. L'échelle du financement requis et la nature intersectorielle des défis climatiques font que le volume de financement public international et national est loin d'être suffisant. Les changements transformationnels visant à promouvoir un développement sobre en carbone et résilient au climat doivent être largement basés sur la politique publique et promue par un secteur privé engagé et participatif.



Figure 2 : Architecture internationale de la finance concessionnelle publique



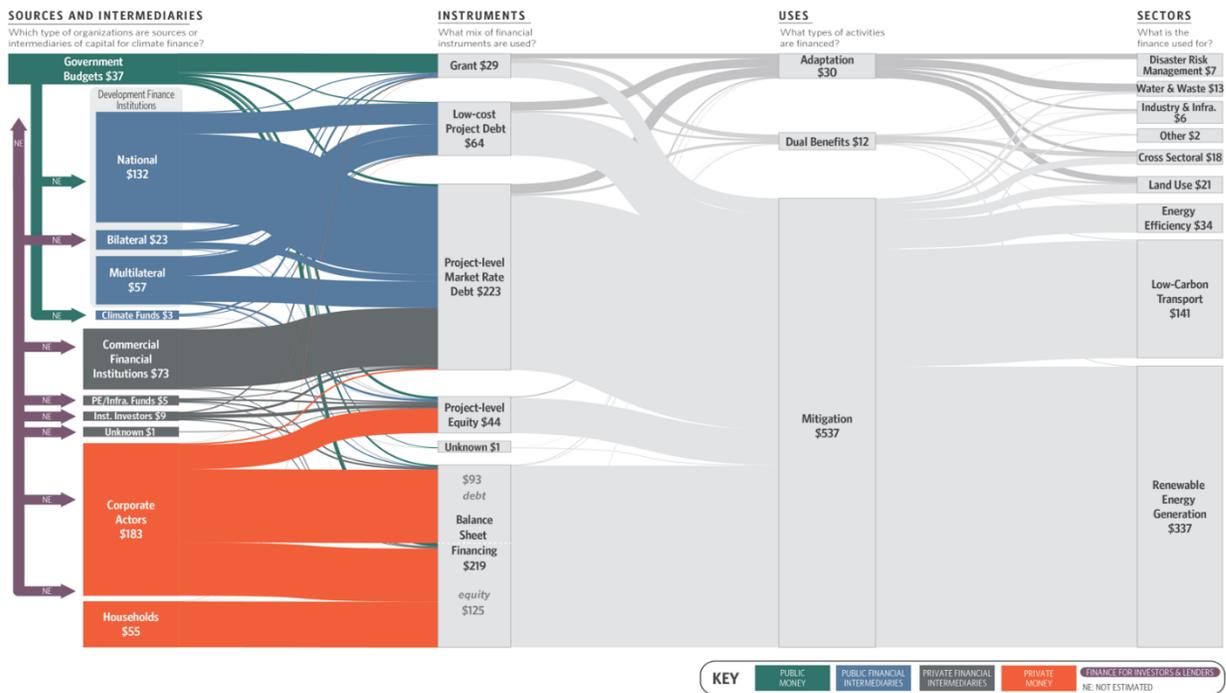
Source: Climate Funds Update, 2019 (Par Heinrich Boll Stiftung)

Si on tient compte des sources de financement et des

flux financiers du secteur privé, le schéma global des flux de la finance climatique s'avère encore plus complexe. En effet, les ressources mobilisées proviennent de plusieurs types d'organismes et sont déployées en différents instruments financiers avant d'arriver chez les différents bénéficiaires qui les allouent par la suite aux différentes actions climatiques d'atténuation, d'adaptation ou transversales (Voir Figure 3 : Flux de la finance climatique à travers le monde (2017-18 en milliards de US\$)).

En termes de répartition entre adaptation et atténuation, il est à constater que 93% (soit 537\$ milliards) des flux financiers climatiques en 2017-18 ont été destinés à l'atténuation et environ 5% (soit 30\$ milliards) à l'adaptation, et près de 2% aux projets atténuation-adaptation.

Figure 3 : Flux de la finance climatique à travers le monde (2017-18 en milliards de US\$)



2.1.1. La composition des flux de la finance climatique (par secteur, public/privé, instruments financiers)

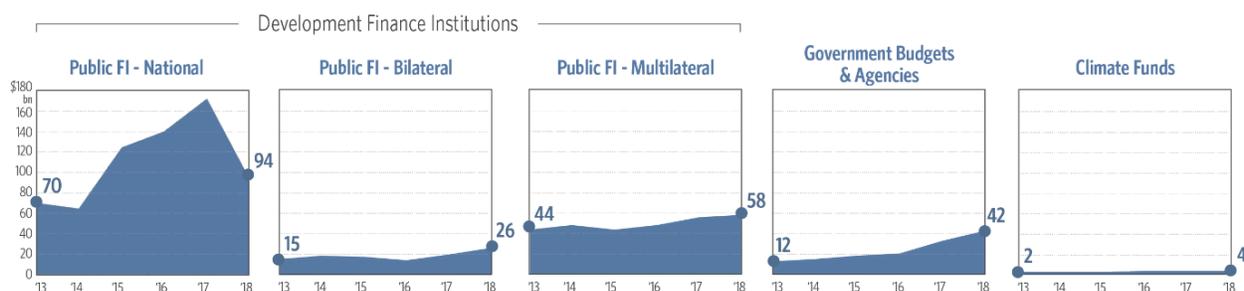
Les secteurs commerciaux ont reçu la part la plus importante, ce qui était la tendance depuis les années 2000 ; les énergies renouvelables ont reçu 58% (337\$ milliards) des flux, suivi par le secteur du transport à bas carbone, à 24% (141\$ milliards) des flux, puis efficacité énergétique, à 6% (34\$ milliards), suivi par aménagement des terres, à 3,6% (21\$ milliards). Le reste était destiné au secteur eau et déchets, industrie et infrastructure et gestion des risques de désastres naturelles. A cet égard, les investissements publics s'orientent de plus en plus vers l'efficacité énergétique et le transport durable plutôt que les énergies renouvelables qui deviennent plus un choix d'investissement commercial. Les investissements publics restent aussi dominés par les secteurs de l'eau et le traitement des eaux usées qui captent 43% des financements publics.

En termes de répartition entre sources publique et privée, il existe deux principales sources de financement : les budgets publics et les capitaux privés. A cet égard, différents acteurs sont impliqués dans les décisions qui déterminent d'une part, la manière dont les financements publics sont délivrés et d'autre part la manière dont le capital privé est investi.

Il est noté que le secteur privé mène la courbe de finance climatique en termes de volume et d'instruments ; ce dernier a financé autour de 54,6% (316\$ milliard) et le secteur public 43,5% (252\$ milliards). Les fournisseurs publics de finance climatique sont les gouvernements et budgets du secteur public, les banques multilatérales, les agences bilatérales, les fonds climats. Comme on le constate sur la Figure 4, les sources de finance

publique concessionnelle provenant des fonds climatiques tels que la GCF, FA, FIC et FEM représentent un faible pourcentage des fonds disponibles. Ceci devrait être pris en considération dans la préparation des stratégies nationales de finance climatique et de mobilisation de fonds. La majorité de la finance climatique publique provient des institutions financières internationales (bilatérales et multilatérales) et nationales.

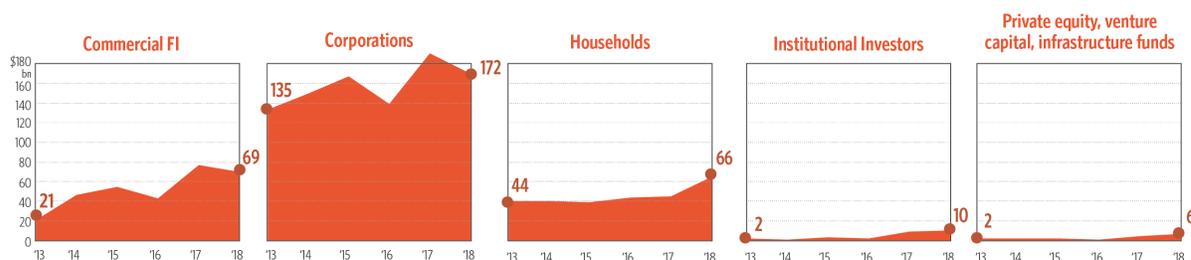
Figure 4 : Sources et acteurs publics de la finance climatique (2013-18 en milliards de US\$)



Source : Climate Policy Initiative, 2019

Les fournisseurs privés sont: des corporations privées, des institutions financières commerciales, des investisseurs privés et institutionnels et des fonds de capital à risque/ private equity. A cet égard, les développeurs de projets et autres acteurs corporatifs (Corporations) restent le principal moteur de la finance climatique privée.

Figure 5 : Sources et acteurs privés de la finance climatique (2013-18 en milliards de US\$)



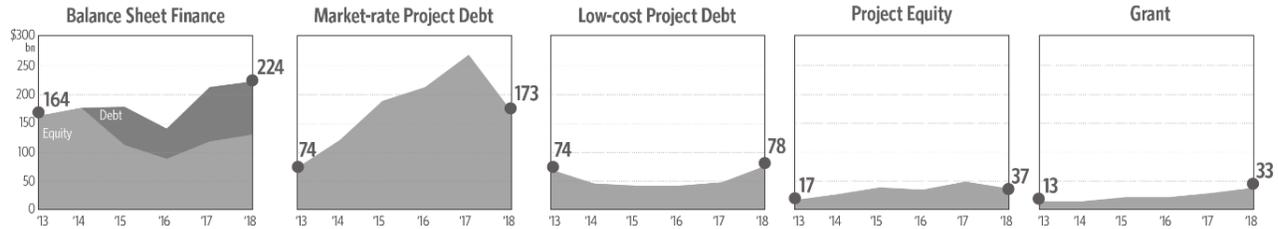
Source: Climate Policy Initiative, 2019

En termes d'offre d'instruments financiers, la finance climatique dispose d'un large éventail d'instruments ou de produits financiers. Les capitaux propres (Equity) et la dette de marché par projet sont les plus utilisés aujourd'hui pour mobiliser la finance climatique. Ces instruments représentent près de 66% du total des financements en 2017-2018 selon le Climate Policy Initiative (CPI).

La Figure 6 montre les différents types d'instruments disponibles ainsi que les montants mobilisés par chacun sur la période 2013-2018. 38,4% (223\$ milliards) de finance climatique ont été fournie sous la forme de financement de projets (Project finance) à des taux d'intérêt du marché, 38% (218 milliards à un ratio dette à equity de 43-57) à travers la finance d'entreprise (Corporate finance), et 7,6% en equity (44\$ milliards). Il faut

remarquer que la dette à des taux concessionnels et les dons (grants) représentaient respectivement 11% et 5% du total des flux financiers.

Figure 6 : Instruments financiers et types de véhicules (2013-18 en milliards de US\$)

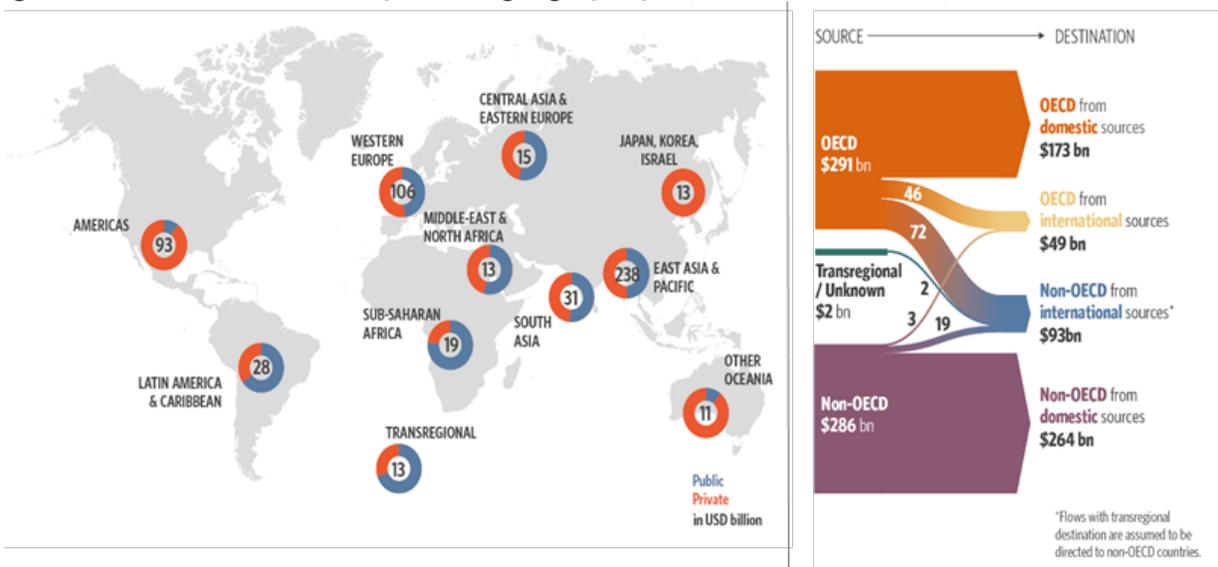


Source : Climate Policy Initiative, 2019

2.1.2. La composition des flux de la finance climatique internationale par zone géographique

Les financements domestiques dans les pays développés ont représentés 69% du total des flux d'investissements en 2017 et 2018. Par ailleurs, la part des financements mobilisés vers les pays en voie de développement ou pays non-OCDE est estimée à 57 milliards de US\$, soit une trajectoire à mi-chemin de la cible de 100 milliards de dollars visés pour 2020 par la communauté internationale lors de la 21ème Conférence des Parties (COP 21) à Paris. La majorité de ces financements vont vers les pays d'Asie de l'Est et du Pacifique, soit 41% (238\$ milliards) du total de flux d'investissement, suivis par l'Europe de l'Ouest (18%) et l'Amérique du Nord (16%). La part de l'Afrique reste modeste et en ligne avec d'autres régions des pays en voie de développement ; en 2017-18, 19\$ milliards étaient investis sur tout le continent, malgré les ressources exceptionnelles et le potentiel en termes d'atténuation et d'adaptation.

Figure 7 : Flux de financement par zone géographique (en milliards de US\$)



*Flows with transregional destination are assumed to be directed to non-OECD countries.

Source : Climate Policy Initiative, 2019

2.2. Le Paysage de la finance climatique en Afrique

Avec la signature de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, les pays africains se sont massivement engagés par le biais de leur CDN's respectives à bâtir des économies résilientes et à faible émissions en carbone. L'Afrique est le premier bénéficiaire du financement pour le climat par les BMD telles que la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et la Banque Européenne de Reconstruction et Développement (BERD). D'ailleurs, la BAD s'est fixé l'objectif ambitieux de soutenir ses pays membres en portant le financement climatique à 40% de ses approbations annuelles jusqu'en 2020. Elle a déjà réalisé d'importants progrès au titre de cet engagement passant de 9% en 2016 à 32% en 2018².

A noter que 56% des financements ont été octroyés à l'atténuation et près de la moitié (43,5%) à l'adaptation. Il est intéressant de noter que 27% des financements sont dédiés à l'Afrique de l'Ouest particulièrement³.

On constate que la Côte d'Ivoire a multiplié de manière importante le volume de financement climatique qu'elle a reçu depuis 2015 ; néanmoins, les montants restent modestes par rapport au potentiel et aux besoins du pays à faute de modus operandi institutionnel qui a tendance à être centralisé suivant une approche « top-down », des arrangements institutionnels qui restent compliqués et peu rationalisés, des processus de prise de décisions longs, etc. Tous ces éléments présentent des obstacles majeurs particulièrement du point de vue du secteur privé.

Tableau 1 : Financement pour le climat par les BMD en Afrique de l'Ouest (en millions de US\$)

Pays	2015	2016	2017	2018
Bénin	21	3	44	126
Burkina Faso	9	7	166	130
Côte d'Ivoire	5	73	296	346
Ghana	32	72	81	63
Guinée	-	7	17	64
Guinée Bissau	10	-	3	12
Liberia	3	68	26	4
Mali	-	9	104	94
Niger	12	163	47	29
Nigeria	1	102	34	1155
Sénégal	41	16	679	272
Sierra Leone	-	10	2	51
Togo	-	-	6	42

² Deuxième plan d'action du Groupe de la BAD pour les changements climatiques (2016-2020).

³ Joint Report on MDBs Climate Finance, 2018, Par la Fondation Heinrich Boll Stiftung

Source: Joint Report on MDBs Climate Finance, 2018, Heinrich Boll Stiftung

2.2.1. Les guichets de finance climatique disponibles en Afrique

Un large éventail de ressources climatiques publiques et privées sont mobilisés pour la mise en œuvre de projets climat alignés sur les priorités des CDN en Afrique. Les principales sources de financement sont les agences bilatérales, les BDMs, les fonds climat, et autres fonds spécialisés tels que la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), le Fonds Spécial ClimDev Afrique (CDSF) qui servent des mandats spécifiques tels que décrits ci-dessous⁴.

➤ Fonds internationaux d'investissement climatique

Fonds Vert pour le Climat ou Green Climate Fund (GCF)



- Le Fonds Vert pour le Climat ou GCF de la CCNUCC a été créé en 2010 à la COP de Cancun et est devenu pleinement opérationnel avec ses premiers projets approuvés à la fin de l'année 2015. À l'instar du FEM, il sert d'entité opérationnelle au mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et reçoit des directives de la COP. Il est le principal canal par lequel le financement public international de la lutte contre le changement climatique transite. Il vise à financer le changement de paradigme vers un développement résilient aux changements climatiques et faible en carbone dans les pays en développement avec une approche axée sur les pays et un engagement à une répartition équilibrée à 50/50 du financement pour l'adaptation et l'atténuation.-Le GCF fait la promotion d'un nouveau paradigme en faveur d'un développement durable, tout en tenant compte des besoins des pays particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, dont les pays les moins avancés (PMA) et les petits états insulaires en développement (PEID). Il met à disposition des secteurs public et privé de ces pays divers instruments financiers pour le développement de projets et programmes innovants et transformateurs à faible émission de carbone (atténuation) et résilients aux changements climatiques (adaptation), afin de contribuer à l'implémentation des priorités nationales en matière de changement climatique.
- Comment accéder au Fonds: Le GCF offre différentes formes d'accès au financement : (i) l'accès direct à travers un organisme national (une entité nationale d'exécution), (ii) l'accès à travers des entités multinationales ou régionales de mise en œuvre ou d'autres entités accréditées au GCF.

Fonds d'Adaptation (FA)



ADAPTATION FUND

- Le Fonds d'Adaptation aide les pays africains à accroître leur capacité d'adaptation aux impacts négatifs des changements climatiques et à réduire leur niveau de vulnérabilité à ces effets.
- Comment accéder au Fonds: Pour solliciter un financement pour un projet ou un programme, les pays doivent soumettre leurs propositions par l'intermédiaire d'une

⁴ BAD "Financement de la Lutte contre le changement climatique", 2019

institution accréditée qui peut être une entité nationale d'exécution, une entité régionale d'exécution ou une entité multilatérale d'exécution. Les propositions doivent être alignées sur les priorités nationales pour être examinées par le conseil d'administration du FA.

Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)



- Créé en 1991, le FEM est une entité opérationnelle de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC remplissant la même fonction pour l'Accord de Paris. À ce titre, ses ressources servent de catalyseur pour les investissements à grande échelle nécessaires à la création d'une économie sobre en carbone et résiliente au climat. Le FEM investit dans des projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de transport durable et d'agriculture intelligente face au climat pour soutenir l'atténuation des GES. Le FEM administre plusieurs fonds, dont le Fonds Fiduciaire du FEM, le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) et le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC).
- Comment accéder au Fonds : Les pays en développement et les pays en transition qui ont ratifié les principaux accords multilatéraux sur l'environnement qui peuvent avoir accès aux fonds du FEM. Les ONG, les instituts de recherche et autres peuvent être cependant partenaires sur des projets ou solliciter des dons de petite taille. Les projets doivent être conformes aux priorités et programmes nationaux, être pertinents pour un ou plusieurs domaines d'intervention du FEM et être approuvés par le point focal national du FEM.

Fonds d'Investissements Climatiques (FIC)



- Créés en 2008 et avec une dotation de 8,3 milliards US\$, les FIC fournissent un soutien financier aux pays à revenu intermédiaire et à faible revenu dans le domaine des technologies à faible intensité de carbone et du développement résilient au changement climatique. Ils fournissent un financement nouveau et additionnel en complément des mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux existants afin de démontrer et de mettre en œuvre des mesures de transformation pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.
- Comment accéder au Fonds : Les FIC comprennent : le Fonds pour les technologies Propres (FTP), le Programme d'Investissement Forestier (PIF), le Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPRC), le Programme de passage à grande échelle des énergies renouvelables (SREP). En plus des appels à compétition spécifiques et des programmes dédiés au secteur privé, les pays sont invités à soumettre un plan d'investissement pour des programmes et projets individuels sollicitant un soutien financier pour réaliser la transformation. Suite à l'endossement d'un plan, un pays peut soumettre des propositions de financement pour ses projets via une des banques multilatérales pour examen par le Comité d'investissement du Fonds.

➤ Fonds régionaux d'investissement climatique

Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA)



- Fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la BAD et alimenté à ce jour par l'Allemagne, l'Italie et la Belgique, le FCCA aide les pays africains à mobiliser davantage financements climatiques et à faciliter une transition vers un développement inclusif à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques conformément à leurs CDN. Depuis sa création le FCCA a approuvé plus de 8 projets pour un montant total de plus de 3,3 millions US\$ qui a permis de faire avancer la préparation de 6 pays au financement climatique – Cap Vert, Côte d'Ivoire, Mali, Swaziland, Kenya, Tanzanie ainsi que d'organiser plusieurs événements de sensibilisation et de partage d'expériences sur l'accès au financement du climat et l'élaboration de projets pour le GCF.
- Comment accéder au Fonds: Le FCCA accorde aux gouvernements africains, aux ONG, aux institutions de recherche, aux institutions régionales et aux départements de la Banque des dons de petite taille allant de 250.000 US\$ à 1 million de US\$ pour des activités éligibles. Les fonds sont alloués par appels à propositions concurrentiels.

Centre des Technologies Climatiques en Afrique (CTCA)



- Le CTCA est un projet financé par le FEM en vue d'aider les pays d'Afrique à déployer des technologies à faible émission de carbone et résilientes au climat afin de faciliter l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques et la diffusion de connaissances en matière de transfert et de financement des technologies climatiques.
- Comment accéder au Fonds: Le CTCA fournit des services et conseils par l'intermédiaire de contrats-cadres avec les consultants et prestataires de services externes, répondant ainsi aux demandes des institutions nationales.

Facilité Africaine de l'Eau (FAE)



- La FAE est une initiative du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) créée en 2004 et hébergée par la BAD avec pour but d'aider les pays africains à atteindre les objectifs et la vision africaine de l'eau à l'horizon 2025. La FAE a financé 115 projets nationaux et régionaux dans 52 pays y compris les États les plus vulnérables d'Afrique.
- Comment accéder au Fonds: La FAE octroie des dons allant de 50.000 euros à 5 millions d'euros pour soutenir des projets cadrant avec sa mission et sa stratégie. Ses trois axes stratégiques sont: (i) préparer des projets d'investissement pour mobiliser des fonds d'investissement pour les projets qu'elle finance, (ii) fournir de petits investissements catalytiques, ou des fonds de démarrage, qui permettront aux projets d'adopter des innovations et de mobiliser le secteur privé pour leur mise

en œuvre, (iii) entreprendre des activités de marketing et de promotion des investissements, afin d'accroître le nombre d'opportunités d'investissement et de projets financés dans le secteur de l'eau.

Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole (FADA)



- Le FADA est un fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la BAD avec un soutien financier de l'Agence des États Unis pour le Développement International (USAID), de l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA) et de l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International (SIDA). Il a pour objectif de débloquer des financements destinés à des projets d'infrastructures agricoles en prenant en charge les coûts de préparation que les promoteurs d'investissement ne peuvent supporter seuls. Depuis sa création en 2013 environ 53 petites et moyennes entreprises (PME) des secteurs agricoles et de l'agro-industrie ont bénéficié de financement dans 10 pays membres : le Bénin, le Burkina Faso, La Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Nigeria, le Malawi, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie.
- Comment accéder au Fonds: La FADA finance via des dons, les coûts initiaux de développement d'un large éventail de projets d'infrastructures agricoles couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur allant de la production à la commercialisation. L'accent sera mis sur les projets qui contribuent à la sécurité alimentaire et au soutien aux petits exploitants agricoles. Ceux-ci peuvent émaner du secteur privé ou public et d'entreprises locales ou internationales.

Fonds Spécial ClimDev Afrique (CDSF)



- C'est un Fonds spécial multi-donateurs géré par la BAD, créé pour fournir un appui aux pays, institutions et communautés d'Afrique en vue de renforcer leur résilience face aux impacts des changements climatiques et de la variabilité climatique avec trois domaines d'actions prioritaires : (i) la production, la diffusion à grande échelle et l'utilisation d'informations climatiques fiables et de qualité pour le développement en Afrique, (ii) le renforcement de la capacité des décideurs et des institutions d'appui aux politiques pour produire des analyses et des données probantes de qualité sur les changements climatiques et ses implications pour l'Afrique, à utiliser dans le cadre de la planification du développement, (iii) la mise en œuvre de pratiques d'adaptation pilotes qui démontrent la valeur de l'intégration des informations climatiques dans la planification du développement et qui permettent de susciter une prise de conscience des populations pour éclairer la prise de décisions. Le portefeuille du Fonds comprend à ce jour 28 projets nationaux et régionaux qui renforcent l'infrastructure et la capacité des réseaux pour l'observation du climat et des phénomènes météorologiques violents et leur prévision en Afrique.

- Comment accéder au Fonds : Pour être éligibles, les pays africains ou les institutions, organisations ou agences spécialisées doivent démontrer leur crédibilité et leurs expériences dans les domaines d'intervention du Fonds.

Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR)



- L'IAEAR est une initiative à l'échelle de l'Afrique hébergée par la BAD. Elle est une réponse régionale visant à résoudre la crise de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu rural en Afrique. L'initiative est financée par des contributions de la BAD, d'organismes bilatéraux et autres multilatéraux, de gouvernements et de communautés africains et du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. L'objectif global du Fonds est d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural en Afrique afin d'atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les objectifs de la vision africaine de l'eau. Comment accéder au Fonds : Le fonds fiduciaire de l'IAEAR soutient les projets et programmes d'eau et d'assainissement, en milieu rural en finançant des opérations d'investissements, en renforçant les processus et système sectoriels ainsi qu'à travers le plaidoyer et le renforcement des connaissances. Les activités éligibles aux ressources du fonds fiduciaire de l'IAEAR sont l'infrastructure d'alimentation en eau spécifiquement pour le États en transition, l'assainissement, le développement des politiques d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural, la préparation de programmes et projets ainsi que le renforcement des capacités et la formation.

Fonds pour l'Énergie Durable en Afrique (SEFA)



- Fonds multi-donateurs hébergé par la BAD auquel ont contribué à ce jour le Danemark, les États Unis, le Royaume Uni et l'Italie, le SEFA promeut les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique par le biais de projets de petite et moyenne envergure menés par les secteurs privés et nécessaires pour stimuler la transition du continent vers une croissance plus inclusive et verte.
- Comment accéder au Fonds : Les options de financement disponibles par le biais du SEFA comprennent des dons d'appui à la présentation de projets octroyés à des entreprises privées ou à des organismes du secteur public dans le but de devenir un Producteur d'Electricité Indépendant (PEI) ou de conclure un PPP, (ii) des dons pour la création d'environnements favorables octroyés aux institutions publiques telles que les pays membres régionaux, les gouvernements, les agences sectorielles, les organismes parapublics et les entités régionales (communautés économiques, pools d'électricité, services publics d'électricité et associations règlementaires).

Fonds des énergies renouvelables en Afrique



- Avec un budget total d'environ 100 millions de US\$, ce fonds est financé par la BAD et le SEFA et aussi par un don du FEM. Il appuie les producteurs indépendants d'électricité de taille petite à moyenne (entre 5 et 50 MW), avec des engagements par projet oscillant entre 10 et 30 millions US\$, et a aussi la capacité de mobiliser d'autres financements auprès des co-investisseurs pour un investissement plus substantiel.
- Comment accéder au Fonds: Le Fonds encourage les candidatures de projets venant des pays africains les moins développés. Les projets soumis doivent avoir réussi l'étape de la pré-faisabilité par le biais d'un appel d'offre dans le secteur de l'énergie solaire. Les agents des investissements développent ensuite une proposition de projet complète qui est relue et approuvées par le comité technique du Fonds.

Fonds de Développement Urbain et Municipal (UMDF)

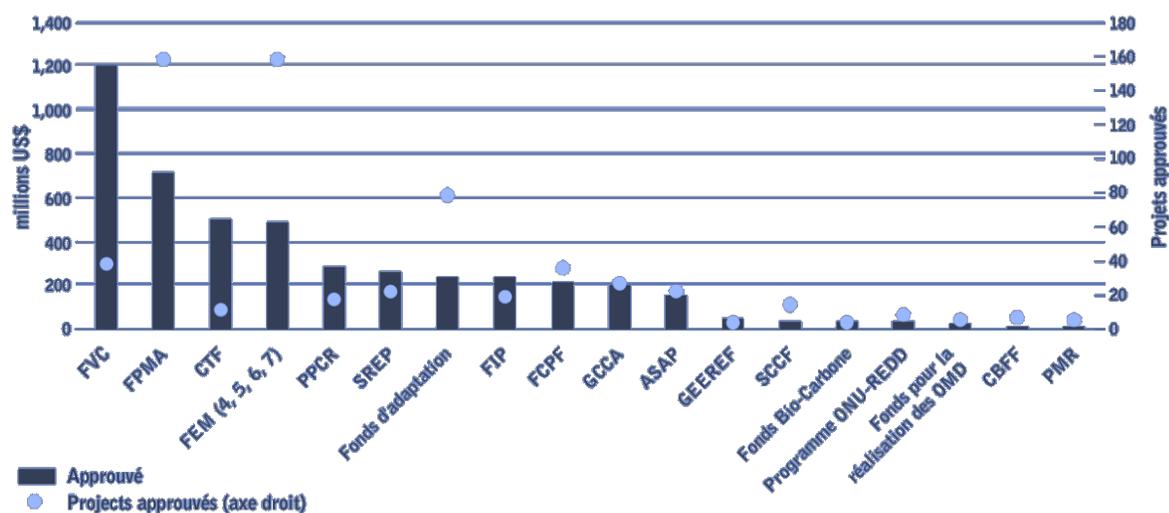


- Lancé en avril 2019, l'UMDF est un fonds fiduciaire multi-donateurs auquel contribuent le Fonds Nordique de Développement, l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Étrangers (AWEX) et le Secrétariat d'État à l'Économie (SECO). Le Fonds est conçu pour aider les villes et municipalités africaines à améliorer leur résilience et à mieux gérer la croissance urbaine par la planification, la gouvernance et la qualité des services de base. L'UMDF s'emploie à renforcer l'assistance technique, le renforcement des capacités dans le domaine de la planification urbaine, de la préparation de projets et de la gouvernance pour renforcer la viabilité et la compétitivité des villes africaines en vue d'un développement économique et social durable.
- Comment accéder au Fonds: Les activités éligibles peuvent inclure: le renforcement des capacités pour la préparation, la gestion et la mise en œuvre de projets bancables, les mises à jour des plans directeurs prenant en compte des questions urgentes telles que la sécurité, l'inclusion, la résilience, la durabilité, l'adaptation aux changements climatiques et la mobilité urbaine ainsi que, l'examen des structures de gouvernances municipales et du cadre réglementaire élargi pour faciliter l'accès au financement commercial.

Aujourd'hui, le GCF est devenu la principale source de financement pour le climat en Afrique subsaharienne avec un financement de 1.201 millions US\$ déboursés à ce jour pour 36 projets et 74 programmes de préparation (Readiness)⁵. Le FPMA et le FTP le suivent respectivement.

⁵ Climate Funds Update: Note régionale sur le financement climatique: Afrique subsaharienne, février 2020

Figure 8 : Fonds destinés à l'Afrique subsaharienne (2003-2019 en millions de US\$)



Source : Climate Funds Update, février 2020

Pour ces fonds, les données mises à jour des fonds climat indiquent que 4,7 milliards US\$ ont été approuvés pour 681 projets et programmes dans toute l'Afrique Subsaharienne depuis 2003, soutenant de plus en plus des objectifs d'adaptation.

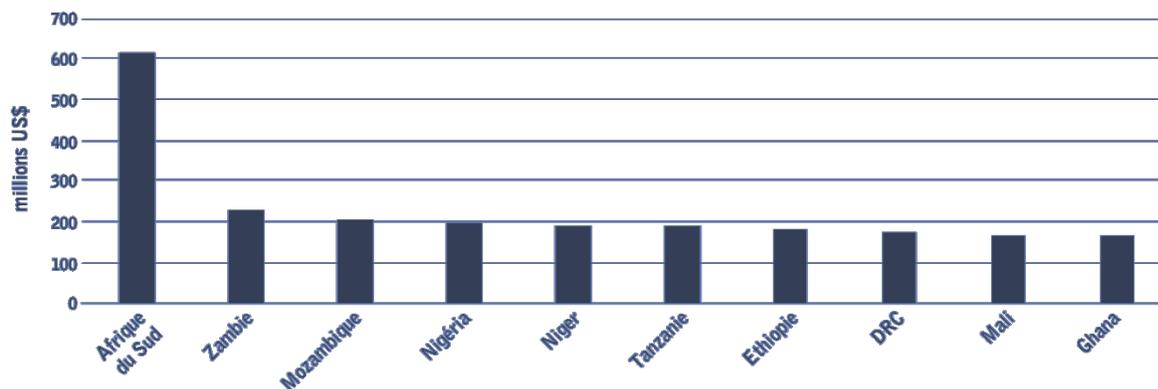
Tableau 2 : Financements approuvés par domaine 2003-2019 (en millions de US\$)

Domaine climatique	Montant approuvé (Millions US\$)	Projets approuvés
Adaptation	1.955	318
Atténuation	1.636	149
REDD+	571	76
Domaines multiples	531	138

Source : Climate Funds Update, février 2020

Bien que 43 pays d'Afrique subsaharienne aient reçu des fonds, la moitié environ (49%) des fonds approuvés par la région ont été destinés à dix pays bénéficiaires qui se sont présentés les premiers : L'Afrique du Sud, la Zambie, le Mozambique, le Nigeria, le Niger, la Tanzanie, l'Éthiopie, la République Démocratique du Congo, le Mali et le Ghana (voir Figure 9).

Figure 9 : Les dix premiers pays bénéficiaires par montants approuvés (2003-2019)



Source : Climate Funds Update, février 2020

Cependant, la tendance actuelle dans le domaine de la finance climatique dans les pays africains démontre leur capacité à mener le mouvement sur le climat et ceci est dû à :

- *Les pays africains font preuve de leadership dans la gouvernance des changements climatiques* : Les pays prennent de nombreuses initiatives concernant l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques dans leurs stratégies nationales et de développement et plaident pour transformer leurs économies.
- *Engagement dans les CDN* : Les pays africains sont de plus en plus engagés avec leur CDN.
- *Création d'environnements propices aux investissements privés* : Les gouvernements offrent de plus en plus un environnement réglementaire et économique qui encourage le secteur privé à investir dans des projets verts, dans les secteurs prioritaires et selon les avantages comparatifs et compétitifs de chaque pays.
- *Diversification des sources de financement* : Les pays commencent à exploiter des opportunités de financement de sources, internes et externes plus variées.

2.2.2. Thèmes sectoriels et terrain d'actions potentielles communes parmi les pays africains

Les stratégies de croissance verte soulignées par les pays africains dans leurs CDN présentent des opportunités pour stimuler un développement résilient au climat, à faible émission de carbone et pour combler le déficit énergétique, générant ainsi des opportunités intéressantes d'investissements. Plusieurs initiatives soutenues par des institutions de développement particulièrement, aident considérablement à lancer des programmes ambitieux intégrant l'action climatique dans le développement durable et à créer des opportunités de financement climatique.

- **Comblent l'écart existant en matière de financement pour l'adaptation**, en multipliant les efforts de l'Afrique pour renforcer les capacités et habiliter la résilience.

- **Agriculture intelligente face au changement climatique** par l'accès aux technologies appropriées, en améliorant la compétitivité, en accentuant la réforme politique publique et l'amélioration de l'accès à la finance pour les petits producteurs.
- **Gérer les ressources en eau** à travers la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau et en eau transfrontalières et le renforcement de la résilience de la fourniture d'eau et de l'assainissement ainsi que de la mobilisation des fonds à travers les Facilités existantes.
- **Exploiter le potentiel en énergies renouvelables et propres** à travers plusieurs initiatives allant des partenariats publics privés pour mobiliser les financements et investissements dans les énergies propres et renouvelables jusqu'à la collaboration avec le secteur privé pour élargir la portée du financement énergétique, en passant par des investissements dans les innovations technologiques et la mise en place des politiques et des réglementations pour accélérer la révolution des énergies renouvelables et l'électrification sur le terrain.
- **Renforcer l'utilisation durable des terres et la gestion des forêts** à travers l'appui aux investissements pour la préservation des forêts d'Afrique et aux projets REDD+.
- **Promouvoir un transport durable** à travers l'amélioration de la résilience des infrastructures de transports et la résilience des réseaux de transports en investissant dans le développement et la mise en œuvre de plans directeurs urbains et la promotion des villes durables.
- **Promouvoir le transfert et l'appropriation des technologies propres** à travers des initiatives de coopérations sud-sud ou nord-sud pour accélérer la transformation des secteurs prioritaires.

2.3. La finance climatique en Côte d'Ivoire – Mise en contexte et analyse

2.3.1. Aperçu économique

La Côte d'Ivoire est un pays dynamique et son économie connaît depuis quelques années l'une des croissances les plus rapides au monde. La stabilité politique, une politique fiscale favorable, et les réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et des investissements privés ont conduit à l'augmentation des activités économiques et à une croissance forte du Produit Intérieur Brut (PIB) en moyenne de 8,5% entre 2012-2015 et 7,5% entre 2015 et 2018 (parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne), et 7,2% en 2019.⁶ Sous réserve de la reprise économique mondiale post-pandémique, le Fonds Monétaire International (FMI) estime qu'en raison de l'épidémie du COVID-19, la croissance du PIB devrait ralentir à 2,7% en 2020 et remonter à 8,7% en 2021.

⁶ Banque Mondiale: Côte d'Ivoire Economic Outlook: Why the time has come to produce Cocoa in a fully inclusive and responsible manner? Juillet 2019

L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture, qui comprend la sylviculture, l'élevage, la chasse et la pêche. L'économie est basée sur l'agriculture pluviale et dépend fortement du débit fluvial pour la production d'électricité et les pêcheries. Le secteur contribue pour environ 21,2% du PIB et représente 47% des exportations totales du pays selon les données de la Banque Mondiale collectées en 2019. Elle produit 40% de la production mondiale de cacao, et est l'un des trois principaux producteurs et exportateurs de noix de cajou et un grand exportateur d'huile de palme, de café et d'huile. Le secteur primaire contribue à près d'un cinquième (20%) du PIB et emploie un peu moins de la moitié de la population active du pays (48%).

Le secteur privé a repris son élan après une baisse en 2016 et 2017. Le secteur agricole a fortement ralenti, en particulier la production de cacao et de noix de cajou, qui n'a augmenté que de 4% et 7% respectivement en 2018, contre 24% et 9% en 2017. Ces chiffres rappellent la vulnérabilité de ce secteur aux chocs climatiques et termes de l'échange, qui étaient moins favorables en 2018. La croissance a toutefois été robuste dans les secteurs des télécommunications, de l'agro-industrie et de la construction. Par ailleurs, l'investissement des entreprises a été plus important en 2018, sans doute du fait des réformes visant à améliorer le climat des affaires.

Le financement des entreprises en Côte d'Ivoire est essentiellement assuré par les banques avec 90% des actifs financiers. Avec 29 banques au 31 mai 2020 contre 24 banques en 2009 et 16 en 2004, le secteur bancaire est le plus important en taille de la zone de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). La structure du marché bancaire a été modifiée de façon significative avec une intensification de la concurrence. Le taux de bancarisation en Côte d'Ivoire est d'environ 22% (18,9% en 2017) contre 24% en moyenne pour les pays du BRIC, et 94% dans les pays développés. Le taux de crédits à l'économie est de 18% du PIB contre 30% au début des années 1990. Au niveau des financements, les prêts sont concentrés sur les grandes et moyennes entreprises qui représentent entre 60% et 100% du portefeuille de crédits.⁷

L'accès aux services financiers est porté à un peu plus que 70% en incluant l'usage de la mobile banking et la microfinance. Le secteur de la microfinance contribue à l'accès aux services financiers à travers sa large base de clientèle d'environ 1 million de comptes. 73 institutions agréées dont une quarantaine fonctionne. Le taux de pénétration de la microfinance est l'un des plus faible de la région, estimé à 5%.

2.3.2. Aperçu de quelques estimations des besoins en financement climatique

La Côte d'Ivoire s'est donnée un objectif de baisser ses émissions de 28% du scénario bas-carbone par rapport à un scénario de base, Business as Usual (BAU) (Voir Tableau 3 ci-dessous).

⁷ Plan National de Développement, Tomes 1, 2, 3

Tableau 3 : Objectifs sectoriels de baisse des émissions

Secteur	Pourcentage de baisse par rapport à un scénario BAU
Production d'électricité	7,8%
Transport	5,7%
Industrie	2,4%
Approvisionnement en énergie	1,9%
Bâtiments	1,5%
Agriculture	6,8%
Déchets	2%
Total	28%

Pour réaliser ses objectifs sectoriels, les fonds nécessaires pour financer toutes les actions d'atténuation par secteur tel que présenté dans les CDN sont estimés à 12,730 milliards de Franc CFA (équivalent à 22,2 milliards de USD). Pour tout ce qui est plan de financement d'initiatives en adaptation, les besoins de financement montent à 1.145 milliards de Franc CFA (équivalent à 1,9 milliards de USD) (Voir Tableau 4). Il est à noter que le document des CDN du pays est actuellement en cours de révision, donc le Tableau 3 et le Tableau 4 présentent les informations de l'état actuel des objectifs sectoriels de réduction des émissions et les budgets requis pour les réaliser provenant des CDN échus.

Tableau 4 : Besoin de financement selon les CDN

	En million de FCFA	En million de USD*
Atténuation		
Agriculture/Foresterie	3.130.000	5.272
Énergie/Transport	8.000.000	13.475
Secteur minier	1.600.000	2.695
	12.730.000	21.442
Adaptation		
Ressources en eau	118.630	205
Agriculture	941.628	1.586
Forêt et utilisation de terres	39.070	66
Gestion des catastrophes hydrométéorologiques	45.304	76
	1.144.632	1.933
TOTAL	13.874.632	23.375

* Les chiffres en dollars américains sont tirés exactement tels qu'ils sont dans le document CDN et ne reflètent pas le taux de change d'aujourd'hui

Dans le contexte des stratégies générales sur le climat, les décideurs doivent être en mesure d'identifier les flux de ressources requis pour financer les activités prioritaires et de planifier l'ordre associé à de tels flux. Pour engager un tel processus, il convient de

connaître les données financières de référence, à savoir : quelles ressources existantes sont déjà en train d'être utilisées pour financer les activités climat. Généralement, pour certains pays, la plus grande partie du financement climatique provient des canaux privés, tandis que pour d'autres, elle provient en grande partie des budgets nationaux. A cet égard, selon les CDN échus, le pays prévoit mobiliser entre autres les sources suivantes pour financer les actions d'atténuation et d'adaptation :

Finance privée

- La Côte d'Ivoire entend mobiliser des financements privés internationaux ou domestiques (fonds propres et prêts) dans toute la mesure du possible pour le co-financement d'actions pertinentes de ces CDN, particulièrement les actions pouvant générer une rentabilité financière acceptable pour le secteur privé. A cet effet, la Côte d'Ivoire s'attachera à augmenter le taux de bancarisation, stimuler la formation de l'épargne, et renforcer les marchés financiers et le système bancaire domestiques, ainsi que l'attractivité de la Côte d'Ivoire pour les investissements étrangers (climat des investissements).

Budget national

- La Côte d'Ivoire prendra sa part dans le financement des actions de ces CDN qui relèvent du budget de l'État. Cet effort de l'État peut, soit prendre la forme soit de dépenses budgétaires directes soit transiter par des fonds spécifiques financés notamment à partir du budget de l'État.

Bailleurs de fonds /Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

- La Côte d'Ivoire sollicitera l'appui des bailleurs de fonds et des PTF (dons, prêts et assistance technique) pour le financement des actions de ces CDN. L'accès aux prêts souverains des Institutions Financières de Développement (IFD) sera crucial.

Fonds Vert pour le Climat/Green Climate Fund

- La Côte d'Ivoire réfléchit à l'opportunité de mettre en place une entité nationale accréditée au GCF Elle a déjà entrepris son processus de préparation pour l'opérationnalisation du GCF au niveau national (Readiness Programme).

Marchés du carbone

- La Côte d'Ivoire soutient l'inclusion des marchés internationaux du carbone tels que le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) dans un accord post 2020 sur le climat et propose qu'un tel instrument, couplé à un régime de suivi et d'évaluation approprié (Monitoring, Reporting and Verification - MRV), puisse être utilisé pour aider à financer certains investissements dans les infrastructures sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques. La Côte d'Ivoire considère que certaines des options de développement sobres en carbone contenues dans ces CDN, ou des actions supplémentaires, pourraient être financées entièrement ou en partie, par des transferts internationaux d'actifs carbone en prenant en compte des considérations d'intégrité de l'environnement et de transparence.

Autres Instruments économiques

- L'opportunité de déployer des outils permettant de générer un signal prix sur le coût social du carbone (marché ou taxe carbone) et ainsi d'internaliser l'externalité carbone sera explorée.

2.3.3. Les sources de financement

Si l'on s'en tient aux estimations des pertes économiques du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les risques d'ici 2040 s'estiment entre 2% et 4% du PIB pour les pays africains. En ce qui concerne particulièrement la Côte d'Ivoire, ces incidences sont perceptibles entre autres au niveau de l'agriculture, de la santé et du cadre macroéconomique comme déploré lors de la 4ème réunion technique des Sherpas de la Coalition des Ministres de Finances pour l'Action Climatique à Abidjan en février 2020.

A cet égard, la Côte d'Ivoire a mis en place un cadre de développement durable qui a intégré les défis des changements climatiques dans tous les secteurs d'activités du pays. La finance climatique est un concept relativement nouveau en Côte d'Ivoire et qui ne dispose pas encore d'un cadre politique bien défini. Néanmoins, dans le cadre de ses CDN, le pays s'est engagé à mobiliser tous les moyens pertinents de financements tant nationaux qu'internationaux. Cet axe stratégique est également renforcé dans la Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (SNCC) 2015-2020 adoptée fin 2014 à travers le renforcement de la coopération internationale pour la mobilisation des financements climatiques.

Aujourd'hui, le financement climatique en Côte d'Ivoire est coordonné au niveau du MINEDD et plus récemment, par un Comité Interministériel sur le Financement Climatique qui a été mis en place par le MEF. A cet égard, le MEF a suscité l'adhésion en Avril 2019 de la Côte d'Ivoire à la Coalition des Ministres des Finances pour l'Action Climatique dont l'objectif est d'aider les Ministres des Finances à aligner leurs politiques sur les objectifs de l'Accord de Paris par la mise en place d'un écosystème financier favorable au financement des actions d'adaptation et d'atténuation. Spécifiquement, les Ministres sont invités à : (i) renforcer leur capacités et compétences en vue d'une meilleure prise en compte des considérations climatiques dans les politiques économiques et financières, (ii) mettre en place des mesures qui aboutissent à une tarification carbone efficace, (iii) intégrer les aspects des changements climatiques dans leurs politiques macroéconomiques et budgétaires, (iv) verdir leur secteur financier privé à travers le développement des produits et services financiers innovants notamment les obligations vertes, et (v) soutenir les Ministères Techniques chargés des questions climatiques en vue d'une meilleure implémentation des CDN.

Bien que le cadre institutionnel commence à être développé et mieux défini, les plans et programmes d'investissements pour le climat auraient besoin d'être structurés sous une vision stratégique, et d'éviter être entrepris de manière opportuniste. Cependant, il est important de souligner que les secteurs en lien avec le climat notamment l'énergie,

l'agriculture, l'eau et les forêts entre autres, arrivent tout de même à mobiliser des financements internationaux.

Les points focaux de différents fonds climatiques (GCF, FA, FEM, etc.) présents et actifs en Côte d'Ivoire sont des membres actifs de la plateforme interministérielle du financement climatique et mènent une coordination et collaboration étroite entre eux. Chacun de ces fonds à un programme dans le pays et fournit de l'assistance technique et prépare des propositions de financement de projets en adaptation et atténuation. Le volume d'investissement en pipeline et en exécution reste limité et des solutions pour accroître la mobilisation des investissements reste la priorité de tous.

Parmi les types de sources de financement climatique mobilisées en Côte d'Ivoire se trouvent :

- Budgets nationaux ;
- Financement international : Institutions Financières de Développement ;
- Financements privés internationaux ou nationaux ;
- Le marché de carbone.



2.4. Risques et obstacles aux flux de capitaux d'investissements climatiques en Côte d'Ivoire

Pour examiner les risques et obstacles auxquels font face les secteurs public et privé, incluant tout acteur dans l'écosystème du financement climatique, il est proposé de baser cet analyse sur trois axes de réflexion : l'accès au financement climatique au niveau national, en mettant l'accent sur l'écart entre l'offre et la demande, et les capacités du marché des capitaux au niveau national, les connaissances et compétences techniques que possèdent les exécutants et acteurs principaux de l'écosystème, et l'environnement habilitant et ses points d'appuis, tels que le cadre réglementaire, la consistance politique et la vision de long-terme, et enfin les incitations qui peuvent stimuler et de-risquer l'investissement dans une économie d'atténuation et de résilience aux changements climatiques.

Figure 10 : Risques et obstacles aux flux de capitaux d'investissement climatique



2.4.1. Accès au financement climatique

L'Accès au financement climatique est l'un des principaux obstacles à la mobilisation et à l'investissement dans les secteurs et industries liés au climat, et basé sur un ensemble de défiances systémiques, se résumant principalement à l'inadéquation entre l'offre financière proposée par les institutions financières (banques commerciales, fonds d'investissements privés, investisseurs institutionnels, etc.) et la demande des opérateurs et développeurs de projets, et au degré du développement du marché financier local et sa sophistication pour appuyer des transactions financières complexes et des instruments financiers diversifiés. L'expérience d'autres pays en voie de développement démontre qu'il y a une corrélation directe entre le degré de maturité du marché des capitaux au plan national et le volume d'investissement mobilisé en projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Ces barrières méritent d'être levées, par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions de renforcement de capacités et d'appuis institutionnels aux acteurs concernés.

→ Inadéquation entre l'offre et la demande

L'inadéquation entre l'offre et la demande s'étend sur l'ensemble de la chaîne de valeur du marché et dérive de la nature de l'offre financière (types d'instrument financier et les termes spécifiques liés), le manque de connaissances et de formation des deux côtés de la demande et de l'offre, et un environnement peu propice et inapproprié sur plusieurs niveaux ; politique fiscale, politique climatique sectorielle, infrastructure institutionnelle, et marché financier des capitaux. Par exemple du côté de l'offre, pour réduire l'écart entre l'offre et la demande, le secteur bancaire devrait intégrer le financement climatique dans ses stratégies institutionnelles, incluant l'intégration d'évaluation et de gestion de risques Environnementaux et Sociaux (E&S) dans le processus de financement, et l'amélioration et la diversification de l'offre d'instruments adéquats au financement climatique. De même, du côté de la demande, les développeurs de projets devront démontrer une capacité de montage de projets viables commercialement et produire des plans d'affaires bancaables.

→ Capacités du marché des capitaux au niveau national

Beaucoup de progrès ont été réalisés par différents acteurs clés dans le marché des capitaux ivoirien du côté des régulateurs, des investisseurs institutionnels (Caisses de dépôt et fonds de pension), banques commerciales et d'investissement. Entre autres, le Ministère de l'Économie et des Finances par exemple est maintenant signataire des Principes de Helsinki et fait partie de la Coalition internationale des ministères de finances qui se réunissent régulièrement afin d'intégrer la finance climatique dans les politiques et allocations budgétaires. Aussi la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est entrée en partenariat en 2016 avec le Sustainable Stock Exchanges initiative (SSE) des Nations Unies, une initiative qui sert de plateforme mondiale d'échange pour les bourses, les acteurs des marchés de capitaux et les décideurs (chefs d'entreprise, politiques). Elle vise à relever les défis du développement durable par la promotion d'investissements responsables à travers la recherche de consensus, l'assistance technique et le renforcement des capacités. La BRVM a aussi contribué à l'élaboration d'un Guide relatif à l'émission dans l'UEMOA d'obligations vertes, socialement responsables et durables émis par le Conseil Régional de Épargne Publique et du Marché Financier (CREPMF).

Néanmoins et comme dans beaucoup de pays en développement, le marché des capitaux ivoirien n'est pas suffisamment profond pour offrir une gamme diversifiée de produits financiers et de liquidité. En fait, le sous dimensionnement du système financier ivoirien par rapport à la taille et la sophistication de son économie est évidente, comme il est mentionné dans le diagnostic du PND.⁸

Le niveau de développement des marchés financiers dans un pays a un impact direct sur le niveau de confiance des investisseurs. Cela est particulièrement vrai dans les projets liés au climat car ceux-ci concernent de nouveaux secteurs, dont plusieurs sont dans une phase

⁸ Source : PND, Tome 2, Clause 174

pré-commerciale. Une infrastructure appropriée et transparente du marché des capitaux, une réglementation bancaire claire, des lois claires sur l'investissement étranger et le rapatriement, des dispositions institutionnelles adéquates, et un soutien efficace de la trésorerie peuvent ensemble favoriser le développement de projets et de programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques au niveau national. À l'inverse, le manque de marché des capitaux développé se répercute sur l'éventail d'options en termes d'instruments financiers et de produits proposés localement.

Les obstacles mentionnés ci-dessus ont des implications pratiques sur l'appétit des investisseurs et des financiers pour investir. Par exemple, les prêts provenant des banques multilatérales de développement ou des fonds d'investissement climatiques en monnaie locale sont essentiels pour la viabilité des transactions en financement climatique dans les pays en développement. Cependant, de nombreux pays incluant la Côte d'Ivoire ne disposent pas d'un marché de swap ou d'un mécanisme financier et de règles appropriés permettant l'utilisation d'instruments de couverture du risque de taux de change. Les garanties souveraines de la composante dette en monnaie locale pourraient être une option si la cote de crédit souveraine est acceptable pour les investisseurs, ce qui n'est souvent pas toujours le cas.

De même, certains projets de résilience climatique nécessitent un « capital patient » étant donné l'horizon long de flux de trésorerie positifs dans certains secteurs, tels que la foresterie, et les projets d'énergie renouvelable nécessitent souvent des « fonds propres start-up » pour rendre les projets bancables et d'autres ont besoin de « capital de croissance ». En conséquence, les options pour un « Exit strategy » ou stratégie de sortie sont limitées par la taille restreinte du marché secondaire, et l'incapacité des développeurs de projets d'obtenir une opinion légale quant à l'exercice du « Put option ».

Généralement, les entreprises opérant dans l'UEMOA⁹, ont une obligation de rapatriement de fonds en vertu des réglementations de l'UEMOA (l'UEMOA Règlement financier). Le non-respect de ces dispositions est passible de sanctions, conformément aux législations nationales et aux règlements de l'UEMOA.

2.4.2. Manque de connaissances et de compétences techniques

Malgré les progrès importants réalisés à l'échelle nationale dans la sensibilisation à l'impact des changements climatiques au cours des dernières années, il reste encore beaucoup à faire dans le pays, en particulier dans les régions rurales pour prendre conscience de l'impact négatif des changements climatiques, ses implications dans la vie quotidienne.

Les obstacles à l'augmentation des investissements et à la mobilisation de capitaux par les secteurs public et privé en raison du manque de connaissances ont eu un impact négatif sur

⁹ Les membres d'UEMOA comprennent le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Voir: (<https://www.insideafricalaw.com/blog/repatriation-obligations-in-west-africa-the-impact-on-mining-companies-cashflow-structure>)

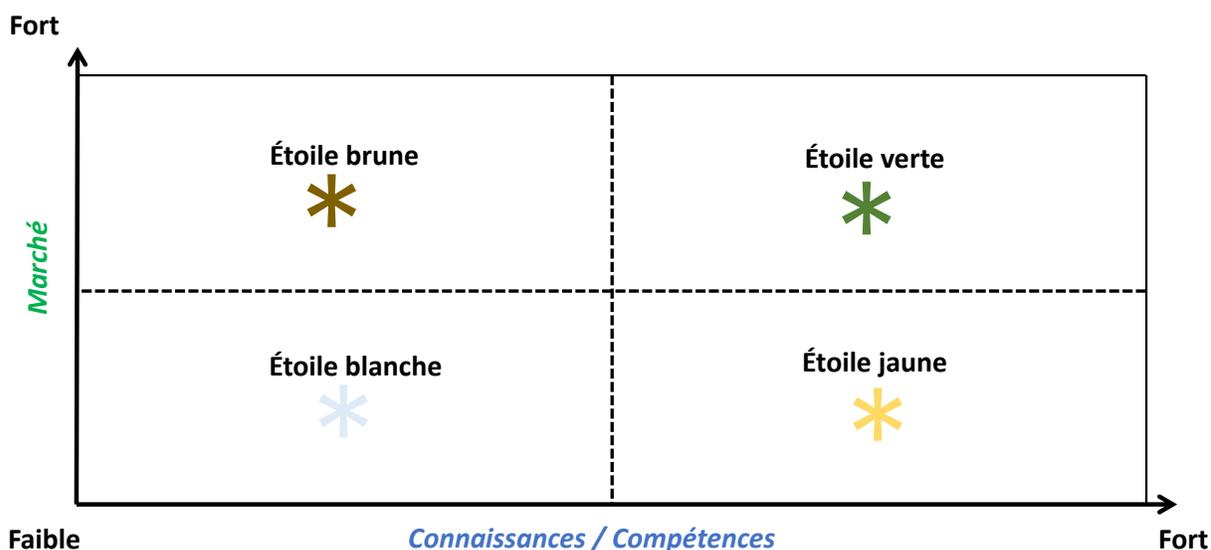
les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans le pays. L'impact s'étend aux entreprises publiques et privées, et de manière plus accentuée aux PME, aux institutions publiques, aux banques et à la société civile. Le manque de sensibilisation aux risques et aux opportunités et l'incapacité d'incorporer les risques liés aux changements climatiques dans les décisions d'investissement, ainsi que le manque de formation appropriée en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de financement climatique retardent la conception et la mise en œuvre d'un soutien et de stratégies adéquates particulièrement pour secteur privé pour s'engager et investir. Il en va de même pour le manque de capacité des institutions financières locales à évaluer les propositions de projets liés au climat émanant de développeurs locaux pour évaluer les risques de crédit associés et à structurer les feuilles de conditions (Term Sheet) de manière à anticiper et à atténuer les risques, ce qui constitue un obstacle majeur à la levée de fonds par les développeurs de projets.

L'autre conséquence du manque de capacités des institutions financières locales est que la combinaison du manque de connaissances des secteurs liés au climat et les détails techniques des projets environnementaux. Cela contribue à l'augmentation des coûts d'exécution des prêts pour les Institutions Financières (IF) et leurs clients. Compte tenu de ces obstacles, le financement aux taux du marché n'offre pas aux IF locales des incitations et des rendements suffisants pour s'aventurer dans ce secteur d'activité.

Le défi est doublement présent quant à la complexité associée à l'adaptation aux changements climatiques et à la gamme de secteurs touchés ; combler le déficit de connaissances par les gouvernements, les municipalités, les PME et les entreprises locales nécessiterait une évaluation sélective des interventions les plus nécessaires, en établissant des cadres pour la prise de décision et des méthodes pour mesurer les rapports coûts-bénéfices des interventions. Une telle approche donnerait aux investisseurs et aux financiers une plus grande certitude quant à la fiabilité des processus et des orientations mis en place à la suite d'une formation appropriée et du renforcement des capacités. A ce titre-là, le travail entrepris par les acteurs du secteur de l'assurance par exemple, dans d'autres pays que la Côte d'Ivoire, pour établir des cadres de prise de décision est un outil précieux pour les parties prenantes et les communautés locales pour évaluer leurs options et mérite une attention particulière.



Figure 11 : Schéma d'évolution du marché versus connaissance/compétences



La Figure 11 démontre quatre scénarios où un pays peut se trouver selon deux axes interalliés de « Marché » et « Connaissance/Compétences ».

Étoile blanche représente un pays où le marché n'est pas assez évolué de plusieurs points de vue : Environnement habitant, secteur bancaire développé, cadre réglementaire, gouvernance et transparence. Elle représente aussi un pays où il y a peu de capital humain avec des expertises et compétences locales. C'est un pays qui dépend des experts internationaux.

Étoile brune représente un pays où le marché est bien développé en tous points de vue mais dépend largement des experts et techniciens internationaux. L'exemple parfait d'un pays à Étoile brune ce sont les pays du Golf durant les années 80-90 par exemple.

Étoile jaune représente un pays qui possède un capital humain très qualifié mais le marché n'est pas en adéquation et manque d'infrastructures et de cadre réglementaire adapté au secteur privé et n'intègre pas une politique relative aux changements climatiques, le secteur bancaire est faible et n'offre pas une diversité d'instruments financiers, etc.

Étoile verte représente un pays où il y a un bon alignement entre l'état du marché et le niveau des expertises et compétences locales. En fait, dans un pays à Étoile verte, le marché crée des experts et les experts créent le marché, donc la relation est synergétique.

L'expérience internationale démontre qu'un pays comme la Côte d'Ivoire atteindrait un scénario optimal d'« étoile verte » si le marché et les compétences au niveau national évoluent en tandem. Il serait très utile que le gouvernement priorise les deux car les synergies intrinsèques entre marché et compétences sont indéniables. Il va de soi qu'une évolution vers un tel scénario serait progressive en termes d'engagements et d'actions et

qu'un marché mature en termes d'investissement climatique serait atteint seulement si les acteurs à l'intérieur de ce marché possèdent les connaissances et les compétences techniques pour entreprendre, développer, et exécuter des investissements concrets dans les différents secteurs économiques.

Il est à noter que nous ne sommes pas en mesure de déterminer avec grande certitude quelle étoile représente le pays présentement, mais il serait prudent d'indiquer que le potentiel de passer de l'étoile blanche à l'étoile jaune en termes de « connaissance/compétences » est réalisable si les mesures ambitieuses de renforcement des capacités appropriées sont prises à travers les secteurs et les entités régionales avec une approche déterminée, pragmatique et programmatique. Il est aussi prudent d'indiquer qu'un passage de l'étoile blanche vers l'étoile brune en termes de développement et maturation du « marché » est envisageable mais ceci reste un peu plus complexe car ce passage dépend de plusieurs facteurs, tels que le cadre réglementaire, la capacité du marché des capitaux à appuyer une multitude d'instruments financiers, les risques macroéconomiques, etc.

En conséquence, les packages d'investissement agglomérés avec des programmes de renforcement des capacités et de formation technique pourraient jouer donc un rôle fondamental dans la transformation du marché ivoirien vers un schéma cohérent qui jumèle un marché mature avec expertises et compétences locales au même niveau.

2.4.3. L'environnement habilitant (cadre politique et réglementaire, système bancaire, stade de développement du secteur privé)

Les barrières liées au cadre politique et réglementaire sont généralement associées à des facteurs utilisés comme mesures d'engagement et d'amélioration de l'environnement habilitant. Ceux-ci sont liés à la longévité et à la consistance des politiques par secteur d'activités économiques et touchent aux mesures incitatives que le gouvernement peut mettre en place afin de stimuler et de-risquer plus d'investissements :

→ Le manque de cadre réglementaire et stratégique adéquat, et manque de renforcement des règles et des politiques environnementales

Malgré le progrès fait en termes de politique de changements climatiques et de plans stratégiques sectoriels durant les dix dernières années en Côte d'Ivoire, l'absence d'un cadre politique et réglementaire complet et adéquat pour l'atténuation et l'adaptation au niveau national qui traite à la fois la demande et l'offre est une lacune à combler, et une source de risque pour les investissements du secteur public et privé. Exemples de cadre politique et réglementaire à renforcer :

1. En Côte d'Ivoire, une série de réformes a permis la libéralisation du marché de l'énergie de sorte que les producteurs indépendants puissent générer et distribuer

l'électricité. Néanmoins, la transmission (dispatching) reste contrôlée par le gouvernement afin d'assurer d'une cohérence au niveau national.

2. Le cadre légal et les arrangements institutionnels associés restent à renforcer en clarté et en communication publique en ce qui concerne le traitement des accords d'achat d'électricité (Power Purchase Agreements, or PPA) ou des feed-in-tariff (FiT), la connexion au réseau, les permis et les procédures pour créer des sociétés de production d'électricité, etc.
3. Absence de cadre réglementaire de résilience aux changements climatiques et d'adaptation, notamment pour la divulgation des risques liés aux changements climatiques associés aux investissements privés et institutions financières ;
4. Des mécanismes règlementaires tels que la Responsabilité Élargie des Pollueurs (REP) sont à créer et à renforcer dans les différents segments des industries et particulièrement dans celles qui sont les plus polluantes. Ceci peut aussi contribuer à la création d'industries vertes et de valeur économique.
5. Obstacles commerciaux qui restreignent l'achat des technologies les plus efficaces à moindre coût pour les producteurs et les consommateurs. D'une part, l'absence d'antécédents de crédit que les fournisseurs internationaux de technologie exigent pour vérifier la solvabilité financière des acheteurs locaux présente un obstacle à l'achat de nouvelles technologies. D'autre part, le taux d'imposition des taxes douanières sur l'importation des équipements ajoute une prime au coût.

→ **Le manque d'appui consistant et d'engagement long-terme de la part du gouvernement pour envoyer un signal positif et appuyer les industries et le marché**

Une planification cohérente et à long terme et l'engagement du gouvernement sont essentiels pour la réussite des projets d'atténuation et d'adaptation (énergies renouvelables, infrastructures vertes, foresterie). Ces projets ont tendance à avoir des horizons de profit à long terme, ce qui les rend intolérants/sensibles aux changements de politique et aux changements d'orientation constants. L'incohérence pourrait également résulter de réglementations contradictoires et d'un manque de coordination entre les différents ministères, donnant des signaux contradictoires et des niveaux de soutien incohérents.

→ **L'absence d'un système explicite d'incitation dans tous les secteurs d'atténuation et d'adaptation**

Les mesures incitatives peuvent être en forme de stimulus fiscal et financier allant des droits fonciers, aux garanties gouvernementales, au budget de Recherche et Développement (R&D), aux accords d'achat d'électricité et aux tarifs et durée incitatifs, au crédit d'impôt à l'investissement. En règle générale, plus les incitations sont explicites et élevées, plus l'engagement du secteur privé et l'appétit des investisseurs pour le risque sont élevés. Les incitations peuvent être adaptées pour répondre aux deux côtés de l'offre et de la demande, aux développeurs de projets et aux sociétés de

services publics ainsi qu'aux consommateurs. Ces modèles se sont révélés efficaces pour intégrer les énergies renouvelables par exemple dans le comportement du marché et des consommateurs dans certains pays et des solutions innovantes de financement à la consommation et des incitations fiscales ont créé un effet domino et ont permis de stimuler davantage l'innovation technologique, ce qui a fait baisser les prix. En Côte d'Ivoire, des mesures incitatives sont utilisées à travers plusieurs secteurs notamment dans le secteur des énergies renouvelables ; des incitations fiscales sont accordées aux producteurs indépendants d'électricité (Independent Power Producers, ou IPP) sous forme d'exonérations fiscales pour les 5 premières années d'opération et suivi par un taux d'imposition augmentant progressivement jusqu'à la 10^{ème} année. Des incitations financières sont aussi accordées sous forme de concessions foncières, de subventions pour entreprendre des études de faisabilité ou de gestion de risque environnemental et social, entre autres.

En résumé, la certitude, la transparence et la longévité sont des paramètres clés pour surmonter les obstacles politiques et les risques associés.

2.5. Le paysage du financement climatique en Côte d'Ivoire

Le paysage du financement climatique en Côte d'Ivoire est ici décortiqué en segments qui composent les deux côtés du marché, l'offre et la demande, leurs caractéristiques dans le contexte du pays, les lacunes et défis à relever. La demande est fragmentée au niveau des consommateurs qui manquent de connaissance et de sensibilisation quant aux choix de produits et leurs normes, et au niveau de développeurs de projets qui ne produisent pas assez de pipeline de projets bancaables surtout dans le domaine de l'adaptation, et qui manquent fondamentalement de compétences techniques pour monter des projets et les structurer. Du côté de l'offre, les fournisseurs susceptibles du financement climatique manquent aussi de connaissances et de compétences techniques pour évaluer les risques associés aux changements climatiques et aux projets d'atténuation et d'adaptation. Leur incapacité à évaluer ces risques les empêche aussi de fournir de solutions financières adaptées aux besoins et contexte local et par conséquent l'offre financière reste limitée et manque de diversification.

2.5.1. Caractéristiques de la demande dans le financement climatique

- Absence de base de consommateurs : L'absence de sensibilisation et de connaissance des consommateurs, le manque d'incitations fiscales et de mécanismes financiers pour encourager et permettre aux consommateurs (ménages et entreprises) d'acheter des énergies renouvelables, recycler les déchets, etc. par exemple, ou de se procurer des équipements à basse consommation d'énergie, peuvent par exemple retarder la formation d'une demande locale en énergie renouvelable, la transformation de déchets en énergie, etc.

Il en va de même pour les projets potentiels de résilience climatique qui peuvent être développés dans les communautés agricoles ; le fait qu'une partie importante de la population de la Côte d'Ivoire (49%)¹⁰ vive dans des zones rurales accentue les barrières de connaissances existantes, incitant ainsi le besoin de nouveaux types de partenariats et de supports pour développer les connaissances comme par exemple des associations avec des organisations locales (ONG et société civile) ;

- Manque de nombre important de projets bancaables et structurants : Les développeurs de projets d'énergie renouvelable, de gestion de déchets (transformation en énergie ou recyclage) subissent une fragmentation et des inefficacités. De nombreux développeurs de projets manquent de soutien financier, d'expérience, de solvabilité ou de garantie pour emprunter localement ;
- Absence d'un important portefeuille de projets d'adaptation : Dans le cas des projets d'adaptation au climat et de résilience, les entreprises et en particulier les micros entreprises et les PME, ont du mal à présenter l'analyse de rentabilisation aux investisseurs et aux institutions financières en raison du manque de formation adéquate pour évaluer les retours sur investissement (RSI) de ce type de projet et d'en mesurer les risques et leurs implications sur l'entreprise ;
- La nature implicite des avantages de l'efficacité énergétique et de la maximisation des ressources: étant donné que les avantages de l'efficacité énergétique et de la maximisation des ressources ne sont pas explicites et ne contribuent pas explicitement aux projections de flux de trésorerie positifs, les producteurs ont tendance à se concentrer davantage sur l'expansion et la croissance de la production et les ventes et moins sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et des coûts d'exploitation, ce qui nécessiterait généralement des dépenses en capital pour améliorer l'efficacité. Par conséquent, par rapport à un projet d'énergie renouvelable, le retour sur investissement est calculé comme *un coût économisé* et non pas comme *un profit/retour*. L'autre obstacle est associé au coût des audits en efficacité énergétique et le nombre limité des techniciens auditeurs expérimentés dans les différentes industries. Il serait convenable d'encourager la création des ESCO (Energy Services Companies) en Côte d'Ivoire car ceci pourrait régler l'obstacle associé au coût des audits et leur disponibilité. Le modèle économique des ESCOs présente une opportunité importante et une solution adéquate.
- L'écosystème des affaires peu favorable aux PME et aux entreprises appartenant aux femmes : Une grande partie des secteurs prioritaires selon les CDN, tels que l'agriculture, la transformation de déchets, le recyclage sont dirigées par des PME qui reçoivent peu de soutien des banques locales, des compagnies d'assurance et même des décideurs politiques, pourtant la volonté est là. Les entreprises et les coopératives menées par des communautés locales avec des propositions commerciales viables reçoivent très peu d'attention des banques locales et même

¹⁰ Source : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.RUR.TOTL.ZS>)

des institutions de microfinance, en particulier lorsque leurs propositions sont liées à des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Ce manque de soutien empêche le développement de ces entreprises, particulièrement celles dirigées par des femmes. De même, l'accès au financement par les femmes chefs d'entreprise présente aussi un double défi. Les programmes de renforcement des capacités et soutien aux entreprises offerts par le gouvernement aux femmes font défaut, particulièrement ceux dédiés aux PME et dans le domaine de la résilience aux changements climatiques (par exemple, les chaînes d'approvisionnement agro-industrielles).

- Les synergies entre institutions sont insuffisamment exploitées: Il existe des centres professionnels généralistes ou spécialisés où l'offre de produits et services peut servir au développement des entreprises et des investisseurs d'une part et au développement d'un marché/industrie spécifique d'autre part. A titre d'exemple, le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) offre de produits qui peuvent servir au mandat des investisseurs et des développeurs de projets en général et des projets climatiques en particulier. Par contre, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et l'Association Ivoirienne des Énergies Renouvelables (AIENR) ont chacune déjà une stratégie avec une orientation climatique et jouent un rôle important au sein du secteur privé (et public par son influence) dans la promotion des énergies renouvelables, efficacité énergétique et technologies propres dans l'industrie.
- Insuffisance des compétences professionnelles et techniques: Une grande partie des développeurs et opérateurs de projets manquent d'expertise technique et de compétences financières suffisantes pour soumettre des propositions concurrentielles fondées sur les meilleures normes de leur industrie.

2.5.2. Caractéristiques de l'offre dans le financement climatique

- Connaissance du secteur par les institutions financières et les investisseurs: Un nombre limité des banques et des investisseurs locaux possèdent assez de connaissance des secteurs et industries liés au climat (EnR, EE, biomasse, gestion de déchets, maximisation de ressources, transport durable, etc.) pour évaluer la demande de financement de projets et en évaluer les risques. Il y a aussi une perception de risque associée aux secteurs d'activités non traditionnelles. Par conséquent, ces institutions et investisseurs sont réticents à engager une équipe technique interne pour entreprendre une évaluation des risques pour approuver les demandes de financement des développeurs de projets locaux. A titre d'exemple, les gestionnaires au sein des banques locales qui gèrent le portefeuille de clients opérant dans l'industrie lourde où la consommation d'énergie est intensive, ne sauront pas évaluer les risques associés à une demande de prêt pour un projet d'efficacité énergétique, donc ils ont tendance à décliner une telle demande. Les investissements dans les énergies renouvelables ou la transformation de déchets en

énergie, nécessitent des outils d'analyse complexes que ne maîtrisent pas les charges ou conseillers clients.

- Incertitude associée à l'évaluation des risques physiques des projets d'adaptation : Les développeurs de projets et les investisseurs potentiels signalent leur réticence à faire des investissements dans l'adaptation en raison du manque de clarté sur l'emplacement, l'ampleur, le calendrier potentiel et les conséquences des risques climatiques et les défis de l'intégration des données scientifiques sur les changements climatiques en investissements pratiques à court terme et spécifiques à l'emplacement. Les projets d'adaptation sont aussi perçus comme moins rentables que les projets d'atténuation, et le retour sur investissement nécessite des délais plus longs.
- L'absence de finance à longue maturité et les coûts élevés : Les institutions financières locales n'offrent pas de financement à longue maturité en adéquation avec les besoins de projets d'atténuation et d'adaptation qui ont normalement un horizon long d'implémentation. Les contrats à long terme de projets d'énergies renouvelables, foresterie, transport, nécessitent des prêts bancaires de longues maturités ce qui est difficile à obtenir localement. Donc, les courtes maturités et le coût élevé du financement représentent une barrière importante aux développeurs et opérateurs locaux.
- Obstacle spécifique aux institutions financières : De nombreuses institutions financières en Côte d'Ivoire hésitent à développer des services financiers dédiés au financement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique étant donné le coût de la courbe d'apprentissage et les nouvelles procédures à adopter lorsque certaines technologies n'ont pas d'antécédents de génération de revenus. En ce qui concerne le développement des investissements dans la résilience climatique par les banques commerciales, les problèmes peuvent très bien être associés au manque de sensibilisation aux risques et aux opportunités des changements climatiques et / ou à l'incapacité d'évaluer et d'intégrer les risques des changements climatiques dans l'investissement ou le financement de la prise de décision. Par ailleurs, le manque de connaissance en amont d'autres secteurs jugés incertains, comme le secteur agricole, pour lequel les institutions financières ne disposent pas de produits ou de services adaptés, tenant compte des potentiels risques climatiques associés fait partir des obstacles.

2.6. Consultations, approche, résultats, thèmes importants

Approche : Les consultations ont ciblé les trois acteurs clés dans l'écosystème de l'action autour du changement et du financement climatique : (i) Le secteur public : Ministères, régulateurs et décideurs politiques, avec une emphase sur les membres du comité interministériel sur le financement climatique, (ii) le secteur privé : Développeurs et

opérateurs de projets, et (iii) fournisseurs de finance et investisseurs privés et institutionnels.

Trois questionnaires taillés à la mesure de chacune des trois catégories de parties prenantes ont été conçus et utilisés comme base de consultation et d'engagement. Les questionnaires partagent des thèmes communs et explorent des thèmes spécifiques afin de relever les obstacles, les besoins, lacunes, avantages compétitifs, et opportunités.

Des analyses qualitative et quantitative ont été menées afin de formuler une opinion sur l'importance de certain sujets et thèmes et le degré de similarité et récurrence.

2.6.1. Structure des questionnaires

Secteur Public

Thèmes abordés

1. Priorités des changements climatiques et besoins de financement
2. Barrières
3. Offre de financement climatique
4. Dispositions institutionnelles et partage des connaissances
5. Recommandations pour accroître la capacité de mobilisation

Institutions financières et gestionnaires d'actifs

Thèmes abordés

1. Exposition de portefeuille aux risques du changement climatique
2. Barrières
3. Offre de financement climatique
4. Demande pour le financement climatique
5. Instruments financiers
6. Recommandations pour accroître la capacité de mobilisation

Développeurs et opérateurs

Thèmes abordés

1. Nature des activités commerciales
2. Barrières
3. Accès au financement climatique
4. Lacunes de connaissances
5. Éléments nécessaires à un environnement favorable
6. Mesures incitatives
7. Recommandations pour accroître la capacité de mobilisation

2.6.2. Principales problématiques relevées par les consultations

- **Barrières et obstacles** : Les barrières et obstacles concernent plusieurs aspects, dont les causes primaires sont :

- ↘ Faible connaissance générale en matière de financement climatique, des mécanismes disponibles et guichets respectifs, instruments financiers et le contexte de leur utilisation, les techniques de montage et structuration financières, les concepts de finance mixte (blended) et les scénarios possibles autour des instruments financiers spécifiques, évaluation des risques de projet, évaluation de projet et la diligence raisonnable (due diligence).
- ↘ Faible connaissance générale en finance, comme outil ultérieur avant de connaître le financement climatique.
- ↘ Faible connaissance de mécanismes disponibles et les modalités d'accès.
- ↘ Perception de complexité de processus d'accès au financement climatique des ressources internationales, dans leurs multitudes de mandat et de modalités et critères d'accès.
- ↘ Faible appui politique et réglementaire.
- ↘ Faibles incitations fiscales et financières qui peuvent stimuler plus d'investissement et de projets en mitigation et adaptation.
- ↘ Le domaine de l'adaptation aux changements climatiques reste le moins compris et apprécié par tous les acteurs, développeurs de projet ou investisseurs et institutions financières.
- ↘ Arrangements institutionnels inadéquats et qui ralentissent l'exécution et prolongent la durée de préparation des projets.

→ Accès au financement climatique

Offre et demande : Il y a un écart évident entre l'offre et la demande qui explique le faible volume de projets financés et de fonds mobilisés et investis dans le domaine d'atténuation et d'adaptation en Côte d'Ivoire. Les facteurs qui influencent l'offre et la demande, selon les parties prenantes consultées :

- **Du côté de l'offre :**

- ***Disponibilité de pipeline de projets viables*** : Il n'y pas suffisamment de pipeline de projets viables financièrement et commercialement.
- ***Qualité technique et expertise des développeurs de projet*** : Les développeurs de projets ne sont pas bien outillés et ne produisent pas de plan d'affaire et de montage financiers solides, particulièrement dans le domaine de la finance.
- ***Taille et échelle de projet*** : L'échelle de projets est trop petite et ne justifie pas le coût associé aux transactions et à leur préparation. Donc les IF et investisseurs privés ont tendance à investir dans les gros projets.
- ***Des structures ESCOs*** : Il y a peu d'offres de services environnementaux suivant des modèles d'affaires tels que les ESCO, qui peuvent répondre aux inefficacités

- énergétiques dans l'industrie et créer d'une part une classe d'auditeur technicien capable d'entreprendre des audits et d'autre part, de proposer des solutions financières pour implémenter les mesures à adopter.
- **Mesures incitatives** : Du point de vue des IF, il y a peu d'incitation à financer des projets en financement climatique or les projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques sont plus complexe et plus difficiles à évaluer d'une part, et plus risqués d'autre part. Le retour sur l'investissement n'est pas garanti.
 - **Le cadre réglementaire et politique** : Le cadre politique et réglementaire manque de consistance et de vision de long terme, et appuie avec hésitation un changement agressif sectoriel quant à la tarification des émissions, adoption de mesures d'efficacité énergétique, ou bien introduction de mesures incitatives pour encourager l'utilisation de technologies éprouvées, les moindres polluantes et les plus productives et efficaces.
 - **Absence de base d'investisseurs locaux** : Le pays n'a pas encore développé une classe d'investisseurs locaux de petites et moyennes tailles en particulier. Ceci rend le financement de projets à caractère de « start up » et d'innovation plus difficile.

- **Du côté de la demande**

- **Connaissance relative en la matière** : Il y a un manque de connaissance sur le financement climatique, ces instruments, les guichets disponibles, leurs modalités, processus, et critères.
- **Limitation des instruments financiers** : L'offre par les institutions financières en termes d'instruments et produits financiers se limite aux prêts et lignes de crédit. Les produits mezzanine et quasi equity ne sont pas bien répandus sur le marché financier ivoirien, pourtant pertinents pour certains segments et technologies. De même pour les garanties qui peuvent stimuler le financement de projets d'énergie renouvelable par exemple par les banques locales s'il y avait des garanties offertes.
- **Termes de financement inadéquats** : Les maturités sont très courtes (maximum 5 ans avec une majorité de banques offrant un maximum de 3 ans) et ne sont pas adéquates pour des projets d'énergie renouvelable, de foresterie, d'infrastructures vertes, de transports, etc.
- **Coût du capital élevé** : le Coût du capital présente une barrière prohibitive face aux projets Greenfield qui impliquent un risque supérieur aux projets Brownfield d'extension. Les taux d'intérêt offerts localement sont très élevés et de même pour le coût des prises de participation par les investisseurs. Ceci présente un obstacle majeur au développement de projets d'atténuation et d'adaptation.

➔ **Lacunes de connaissance**

- Renforcement de capacité et formation technique : Il est observé par les parties prenantes du secteur public que les formations et programmes de renforcement de capacité offerts par les différents partenaires de développement (Banques multilatérales, agences bilatérales et des Nations Unies) manquent de continuité et de coordination et par conséquent restent fragmentés et n'offrent pas la possibilité d'approfondir les sujets par domaines pour renforcer les capacités techniques des ministères et leur experts.
- Les ministères et les secteurs publics possèdent d'excellents experts dans leur propres domaines (eau, foresterie, énergie, transport, etc.), mais la finance reste un domaine spécialisé et spécialement le financement climatique. Donc, il est important de concevoir des formations appropriées et bien adaptées aux besoins de différents acteurs publics.
- Il y a un besoin urgent d'offrir une formation continue aux cadres et experts des différents ministères afin de former des équipes de développement et d'exécution de projets « in-house » au lieu de dépendre continuellement des ressources externes qui risquent de ne pas être constants et disponibles au moyen et long terme pour assister dans des mandats longs. La création d'un groupe d'expert « in-house » est un moyen concret de préserver une mémoire institutionnelle et bâtir une expérience nationale.
- Un certain nombre d'institutions financières publique et privée ont aussi observé qu'il y a un écart important de connaissance parmi leur staff et experts de finance. D'une part, ces institutions n'ont pas intégré encore les Standards de Performance E&S de la Société Financière Internationale (SFI) dans leur opération et processus de gestion de portefeuille. D'autre part, leurs portefeuilles ont une exposition faible ou inexistante aux investissements liés au climat et cela est dû à un manque de connaissances de la part de leurs équipes dans l'évaluation des projets liés aux changements climatiques.
- Des chambres de commerce et associations professionnelles ont aussi observé qu'un grand nombre de leurs membres manquent de connaissance de base de la notion de changement climatique et impacts négatifs et encore plus dans tout ce qui est montage de projets de financement climatique et de la notion même de ce qui rend un projet banquable. Elles ont souligné le besoin critique de mener des campagnes de sensibilisation et vulgarisation de concept complexe particulièrement pour les micros et petites entreprises familiales en milieu rural et urbain.

→ Instruments financiers

- Il y a un manque général de connaissance de la gamme d'instruments financiers qui pourraient être utilisés de différentes manières en fonction d'un projet, son profil de risque, etc.

- Il y a peu de connaissance sur les différents guichets du financement climatique publique disponibles globalement, leurs mandats, modalités d'accès, mécanismes de financement disponibles et les produits spécifiques.
- Il y a peu de maîtrise des techniques de structuration financière et la possibilité d'utiliser plusieurs instruments à la fois avec la participation de différents acteurs financiers (banque commerciale, investisseur privé ou institutionnel, assureurs/garantie d'investissement, etc.).
- Il y a une dépendance sur l'offre par les Institutions Financières de Développement (IFD, telles que les multilatérales et bilatérales)
- Les gestionnaires d'actifs tel que les fonds privés d'investissement et de prise de participation semblent utiliser plus de produits financiers mixtes que le secteur public ou les banques publique et privés. Par contre, ils observent que chercher de la finance concessionnelle publique peut offrir des incitations attirantes mais requiert de longs processus administratifs et résulte en retard et coût d'exécution élevé.
- L'absence d'une classe développée d'investisseurs privés locaux de petites et moyennes tailles rend la taille d'offre d'instrument equity très limitée.

→ Mesures incitatives

Deux catégories de parties prenantes ont souligné l'importance des incitations fiscales et financières pour la croissance de leurs empreinte et participation ; les développeurs et opérateurs de projets et les investisseurs. Il a été particulièrement souligné que les mesures incitatives doivent être adaptées aux différents secteurs en fonction de leur profil de risque et de rentabilité et qu'il faudrait se prononcer de manière transparente sur les incitations et les faire connaître et publier aux acteurs concernés.

2.7. Recommandations des parties prenantes consultées

2.7.1. Secteur public

- Renforcement de capacités : Concevoir des programmes de renforcement des capacités en matière de financement climatique avec un éventail de produits adaptés aux besoins et aux activités des ministères. Concevoir des ateliers de formation programmatique, conçus sur une période de 12 à 24 mois avec des ateliers qui deviennent graduellement plus techniques et moins génériques.
- Concevoir une structure qui assure une continuité de formation basée sur une approche programmatique autour de thèmes cohérents et qui permet d'approfondir les connaissances, compétences technique et financier, et les expertises locales spécialisées.

- Un besoin urgent de comprendre le GCF, le FA, le FEM et autres guichets du financement climatique, les mécanismes de finance disponibles, modalité et processus d'accès, incluant développement de notes conceptuelles et de proposition de financement pour chacun de ces guichets.
- Un besoin de développer des expertises et des ressources internes dans chaque ministère en matière de montage financier, structuration de finance blended, connaissance de différents instruments (obligations vertes, garanties, etc.)

2.7.2. Institutions financières et gestionnaire d'actifs

- Concevoir une formation adaptée aux besoins et priorités stratégiques des banques commerciales d'investissement, et leurs cadres et staffs, sur les thèmes du financement climatique.
- Assister le pays à créer un écosystème d'investissement à impact propice pour la création d'une classe d'investisseurs locaux par la formation et le renforcement des capacités, des incitations financières pour tout ce qui est innovation de technologie climatique, et du cadre légal intégrant des processus simplifiés et adaptés à l'utilisation des instruments equity et quasi-equity.
- Clarifier les incitations associées à l'utilisation des fonds concessionnels du GCF ou autres véhicules existants.
- Renforcer les mesures incitatives fiscale et financière et le rendre plus transparentes afin de les utiliser comme avantages compétitifs des entreprises qui adoptent les meilleures pratiques en termes de standards de performance et d'investissement en atténuation et adaptation au changement climatique.
- Introduire et concevoir des structures financières permettant aux investisseurs de bénéficier de la finance concessionnelle pour de-risquer leurs projets et leur permettre de mobiliser davantage de fonds privés aux fins d'atténuation et d'adaptation climatiques.
- Le coût de transaction pour les petites et grandes transactions est la même pour les IF et les gestionnaires d'actifs. Pour investir dans des véhicules dédiés aux PME, il faudrait concevoir des partenariats public-privé qui réduiraient ce coût et introduiraient des solutions de financement en gros (wholesale) à cette fin. Les obligations vertes ou les facilités de partage de risque ou autres sont des exemples des interventions des institutions financières exécutées avec le souci d'efficacité et d'efficience, en plus de se rassurer de la proximité des clients de portefeuille.
- Assister un plus grand nombre d'institutions nationales à obtenir leur accréditation aux seins des guichets internationaux disponibles tels que le GCF, FA, et autres, pour se rassurer aussi d'un accès direct à ces fonds concessionnels publics.
- Explorer de potentiels partenariats et d'engagement avec les investisseurs institutionnels ivoiriens. La Côte d'Ivoire a une classe d'investisseurs

institutionnels importante avec un grand potentiel d'investissement et de capacité à mobiliser les fonds privés dont la Caisse des Dépôts et Consignations de la Côte d'Ivoire (CDC-CI) est un exemple parmi d'autres.

- Promouvoir et développer de produits et des structures de financement climatique (Fonds de Garanties, Obligations Vertes, etc.) qui peuvent impliquer le secteur bancaire en Côte d'Ivoire. Des institutions clés peuvent jouer un rôle catalyseur de coordination et de communication telle que l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers en Côte d'Ivoire (APBEF-CI).

2.7.3. Développeurs et opérateurs de projets

- Renforcement des capacités et ateliers de formation sur les sujets des changements climatiques, concepts clés d'atténuation et d'adaptation, etc. ;
- Sensibilisation et vulgarisation des concepts de finance climatique ;
- Assistance technique jumelée avec de produits financiers et instruments qui assurent l'implémentation et le suivi de l'assistance technique. Des exemples concrets : efficacité énergétique dans le secteur manufactures et industries, et maximisation des ressources dans les chaînes d'approvisionnement du secteur agricole et agro-industries, agriculture intelligente et particulièrement cibler les collectivités locales en identifiant des projets territoriaux ;
- Concevoir de l'assistance technique qui contribue à introduire des technologies et des expertises appropriées dans le pays. Donc, former des experts nationaux pour réduire la dépendance vis-à-vis des experts internationaux ;
- Besoin de finance adaptée aux capacités des développeurs locaux de petite et moyennes tailles, incluant de mécanismes financiers adaptés aux projets territoriaux et impliquant les collectivités. Les termes de finance disponibles des banques locales sont très restreints en termes de coût et de maturité ;
- Besoin d'intégrer le secteur informel des entrepreneurs dans le mécanisme financier de manière à cibler les secteurs qui ont une relation étroite avec l'atténuation et l'adaptation, telle que la gestion des déchets électroniques et la collecte des déchets agricoles et leur transformation en biomasse. Ceci pourrait amener à formaliser les acteurs de ce segment informel de l'économie et introduire des technologies propres par le biais de la création d'un profile crédit et accéder à la finance formelle.

3. La Stratégie

3.1. Introduction

La Côte d'Ivoire reçoit un modeste pourcentage de financement climatique relativement à ses besoins réels pour achever ses objectifs et engagements nationaux et investir dans des projets et programmes nationaux d'envergure. Il faudrait multiplier les efforts pour mobiliser tout type de financement ; finance publique concessionnelle et non concessionnelle et financement privé venant de multiples sources, tenant compte des instruments et des véhicules innovateurs pour surmonter les défis et réaliser un volume d'investissement adéquat vis-à-vis des besoins du pays.

Le rôle du secteur privé ivoirien est essentiel dans la mobilisation des ressources financières privées et dans l'exécution des projets d'investissement étant donné son dynamisme, sa capacité d'innovation, et son esprit entrepreneurial qui inclut les grandes entreprises, les PME et les microentreprises familiales et celles dirigées par les femmes.

Dans l'objectif principal de mobiliser des fonds et financement climatique à une échelle ambitieuse par rapport au volume de financement mobilisé aujourd'hui, un ensemble de plans et d'actions stratégiques sont proposés sous forme de véhicules d'investissement et de produits d'assistance technique qui viennent appuyer la stratégie de manière tangible et propice aux secteurs privés et publics pour favoriser leur engagement dans la réalisation des objectifs nationaux en terme d'atténuation et adaptation aux changements climatiques. Ainsi, la stratégie proposée présente une combinaison : (i) d'actions afin de répondre aux défaillances du marché, aux obstacles et risques, et (ii) d'actions pour saisir le potentiel immense d'opportunités de création de valeur économique pour le pays et des investissements dans les secteurs prioritaires des CDN.

La stratégie s'appuiera sur deux principaux axes (ou volets de produits) :

- Un premier Axe sur les instruments et véhicules financiers ;
- Un second Axe d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Dans un premier temps, le flux d'investissement s'articulera autour des besoins et des priorités stratégiques sectoriels tels que déterminés par les CDN et les PND (Tomes 1, 2 et 3), et découlera d'une analyse rigoureuse du profil de risque des secteurs et des caractéristiques des principaux acteurs et parties prenantes; par conséquent, ils réagissent et fournissent des solutions aux obstacles sectoriels systémiques et aux risques liés à l'investissement dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Les produits du flux d'investissement comprendront trois types de véhicules/instruments : Véhicules de diminution des risques (de-risquer) d'investissements, Véhicules et instruments de finance verte (structure blended), et Véhicules de mobilisation de fonds (structure blended).

Figure 12 : Les options de produits du flux d'investissement

01 De-risking

Véhicules de diminution des risques (de-risquer) d'investissements

02 Véhicules de la finance verte

Véhicules et instruments de finance verte (structure blended)

03 Véhicules de mobilisation de fonds

Véhicules de mobilisation de fonds (structure blended)



Une attention particulière sera accordée à l'adaptation et aux secteurs prioritaires. Les secteurs liés à l'atténuation ont fait des progrès significatifs dans l'amélioration du profil risque-rendement des projets grâce à un ensemble de facteurs, notamment : des technologies améliorées qui ont progressivement amélioré la structure des coûts d'exploitation et la réduction du coût de la technologie et leurs risques, un soutien réglementaire caractérisé par la cohérence, la vision à long terme, et les incitations fiscales et financières. Ces derniers ont permis aux secteurs liés à l'atténuation d'accéder au financement privé et ils sont à ce stade considérés dans une « phase de marché », tandis que l'investissement dans des projets liés à l'adaptation n'a pas encore quitté la phase de pré-commercialisation et cela est principalement dû au même ensemble de facteurs de réussite que pour le domaine de l'atténuation. A cet effet nous pouvons également ajouter : les indicateurs d'impact sont moins définis dans l'adaptation que dans l'atténuation, la nature des projets nécessite un financement à long terme pour correspondre au profil des flux de trésorerie des projets d'adaptation, les profils risque-rendement sont plus faibles, les secteurs ont encore besoin de beaucoup d'assistance technique et de subventions et d'innovation technologique pour rattraper l'atténuation.

Dans un second temps, l'assistance technique et le volet renforcement des capacités s'articuleront autour de trois segments de bénéficiaires dans le but d'éliminer les obstacles auxquels ils doivent faire face pour s'engager et intégrer efficacement le financement climatique au sein de leurs opérations ; les trois destinataires / bénéficiaires sont : le secteur public, le secteur réel, et le secteur financier. Ainsi, les produits seront développés à travers une chaîne de valeur rationnelle relative à la phase de développement de projet/programme (Conception => Développement/Absorption => Implémentation/relance) et comprendront :

Figure 13 : Prototype de l'offre de produits d'Assistance Technique



- **Renforcement des capacités** et formation sur une série de thèmes clés de financement climatique et de thèmes techniques liés à des secteurs et sous-secteurs spécifiques ;
- **Partage et gestion des connaissances** pour améliorer l'accès à l'information et la coordination entre les principales parties prenantes ;
- **Sensibilisation du public cible** des secteurs spécifiques et identification de partenariats synergiques au niveau national (tables rondes) entre les acteurs clés (développeurs de projets, financiers et investisseurs, régulateurs et décideurs) de l'écosystème de la finance climatique indispensable à la génération de nouveaux projets, viables commercialement et financièrement, soutient bien et correspond bien aux priorités nationales.

3.2. Axe Stratégique 1. Instruments et véhicules financiers

3.2.1. Orientation stratégique 1 : Instruments et structures financiers de réduction de risque

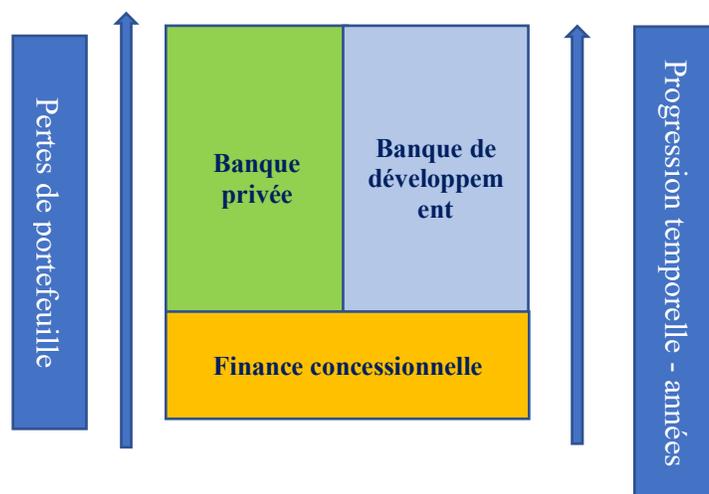
Facilité de Partage de Risque – Modalité financière pour l'atténuation

- **Description et objectif** : Une Facilité de partage de risques (RSF pour Risk Sharing Facility) est un accord bilatéral de partage de pertes entre une banque de développement et une banque privée en possession d'actifs financiers (un portefeuille de projets dans un secteur spécifique, généralement Énergies Renouvelables (EnR) ou Efficacité Énergétique (EE)). Cette Facilité est aussi alignée sur les mesures transversales sous le secteur Énergie/Transport des CDN et

l'objectif d'atteindre 16% ¹¹ au niveau du mix-énergétique en Côte d'Ivoire en 2030.¹²

- **Modèle d'affaire :** La structure d'une Facilité de partage de risques avec un tiers-partie (fonds concessionnel) prenant la première tranche de toutes pertes jusqu'à certain seuil prédéfini préalablement avec la banque privée et la banque de développement, est comme suit :

Figure 14 : Modèle d'affaire d'une facilité de partage de risque



- **Modalité financière :** La banque de développement s'engage à rembourser à la banque privée, une partie des pertes de capital subies (en cas de prêts en défaut) sur un ensemble d'actifs éligibles. La première perte peut être couverte par la banque privée ou couverte par un fonds climatique concessionnel, tel que le GCF ou le FIC. Dans ce cas, ces deux fonds prennent le risque de la première tranche de la perte, sur la base d'un portefeuille, la banque de développement rembourse un pourcentage fixe de pertes (partage le risque des pertes avec la banque privée) encourues qui dépassent le seuil préalablement prédéfini (au-delà de la première tranche).

Le produit RSF permet à une banque de former un partenariat et d'élargir son marché cible. En plus de partager le risque de perte associé au portefeuille d'actifs couverts, les banques multilatérales (La BERD, la SFI, etc.) sont souvent en mesure d'organiser des services de conseil destinés à accroître la capacité d'une banque, superviser et entretenir les actifs.

- **Barrières que les RSF peuvent adresser :** Les RSF permettent aux institutions financières d'entrer dans un nouveau secteur ou le risque perçu est élevé, ce qui rend le prix de financement prohibitif pour les développeurs, donc les RSF offrent une solution de financement sur une base de portefeuille pour atténuer les risques

¹¹ De toutes sources d'énergie renouvelable à exception des sources hydrauliques

¹² Source : PND, Tome 1, Clause 235

et par conséquent offrir des prêts à des prix accessibles aux développeurs locaux d'énergie renouvelable.

- **Industries et secteurs cibles :** Les RSF présentent une structure appropriée pour de-risquer l'investissement dans les secteurs des énergies renouvelables, efficacité énergétique et technologies propres.
- **Impact potentiel prévu :**
 - Réduire les émissions CO₂ en comparaison avec un scénario BAU
 - Maximiser les ressources en eau et des matières premières (MP)
 - Verdir le secteur financier au niveau national et renforcer sa capacité à accroître son portefeuille de finance verte ; cela implique d'acquérir des compétences techniques et connaissances en changement climatique et en financement climatique.
 - Permettre de mobiliser des fonds concessionnels et commerciaux dans le pays à une échelle importante, évitant le coût de transaction associée aux prêts de petite taille.
 - Accroître le déploiement du financement climatique de manière rapide et efficace au plan national.
- **Fourchettes budgétaires indicatives¹³ : 123.750 K FCFA – 151.250 K FCFA [225 K US\$ - 275 K US\$]**
 - **Étape 1 : Structure financière et structure légale**
 - Frais de structuration financières : 30- 50 K US\$
 - Frais juridique : 40 - 50 K US\$
 - **Étape 2 : Mobilisation de fonds publics concessionnels et levée de fonds privés**
 - Roadshow : 40 – 50 K US\$
 - Préparation de documentation et matériels (prospectus et autres) : 50 K US\$
 - **Étape 3 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération :**
 - Gouvernance, processus et procédures : 15 K US\$
 - **Étape 4 : Opérationnalisation**
 - Structure de gouvernance, processus, termes de référence des experts et recrutement : 30 – 40 K US\$
 - **Conception d'un cadre de suivi et évaluation : 20 K US\$**
Indicateurs préliminaires de performance :
 - Réduction des émissions CO₂ sur une base de portefeuille de la banque participante
 - Production d'énergies propres (MWh d'EnR)
 - Réduction de la consommation d'eau et des MP

¹³ Ça représente le coût de mettre en place le programme ou le la Facilité par le Gouvernement ou l'institution hôte

- Amélioration de l'accès à l'énergie (MWh additionnel)
- Création d'emploi (Nombre d'emplois créés / et pour les femmes)
- Augmentation de l'accès au financement climatique par les développeurs de projets locaux) (Nombre de développeurs de projets bénéficiant de financement)
- Levier financier et co-financement réalisé

Fonds de Garanties – Modalité financière d'atténuation et d'adaptation

- **Description et objectif :** une grande partie de la prime de risque pour le financement de projets d'infrastructures vertes et d'énergies renouvelables provient du risque réel ou perçu que l'emprunteur ne remboursera pas ses prêts. En réalité, les preuves empiriques montrent que seul un faible pourcentage des emprunteurs ne remboursera pas réellement les prêts pour les projets d'énergies renouvelables. Par conséquent, en établissant un mécanisme de garantie des risques avec un montant de financement donné, les banques et agences de développement peuvent tirer parti des investissements de manière substantielle et dans un multiplicateur du montant du financement avec des taux de défaillance relativement bas, en particulier si un ensemble prédéfini de critères de diligence raisonnable pour la sélection des emprunteurs par le biais des banques locales est fixé au départ.

Le principal obstacle aux garanties est leur coût (coût de transaction et frais de garantie continus), qui s'ajoute au coût des prêts (coût de transaction et taux d'intérêt continu), ce qui entraîne une charge considérablement coûteuse pour les développeurs de projets et les flux de trésorerie des sociétés de services publics.

- **Modèle économique :** Pour pouvoir exploiter la valeur des garanties comme instruments financiers pertinents à de-risquer des investissements en infrastructures vertes et énergies renouvelables, et afin de répondre à la barrière du coût élevé associé avec les garanties, il est proposé qu'un fonds de garanties avec deux armes soit structuré :

- *Une première arme* – un fonds de subvention spéciale pour financer les frais associés à une garantie (frais de garantie, frais d'engagement, frais initiaux et frais de stand-by) d'un prêt d'une banque(s) commerciale(s) a un développeur(s) de projets. Ce fonds spécial serait capitalisé par un don concessionnel provenant d'une source internationale.
- *Une deuxième arme* - Un fonds de garantie de prêts accordés par des banques commerciales aux développeurs de projets.

Les parties prenantes dans cette structure seront : Les développeurs de projets, les banques privées, et une ou plusieurs banques de développement internationales.

- **Barrières qu'un Fonds de garanties peut adresser :** Considérer la réticence des banques privées de prêter des fonds aux développeurs de projets d'énergies renouvelables ou d'infrastructures vertes, fait en sorte que l'introduction des

produits comme les garanties devient essentielle pour de-risquer les projets. Cette proposition avec les deux armes, répondrait en plus à la barrière du coût associé avec les garanties.

- **Industries et secteurs cibles:** Énergies renouvelables, infrastructures vertes (transport durable entre autres), banques ivoiriennes.
- **Impact potentiel prévu :**
 - Aider les banques privées locales à entrer dans un segment de marché qui est normalement réservé aux banques internationales en présence en Côte d'Ivoire ;
 - Intégrer la finance climatique dans les stratégies des institutions financières et leur offre de produits ;
 - Stimuler plus de demande de financement par le secteur privé et en conséquence plus de projets verts seront implémentés en Côte d'Ivoire contribuant à la transition bas carbone de l'économie ivoirienne.
- **Fourchettes budgétaires indicatives : 107.250 K FCFA – 129.250 K FCFA [195 K US\$ - 235 K US\$]**
 - **Étape 1 : Structure financière et structure légale**
 - Frais de structuration financières : 30- 40 K US\$
 - Frais juridique : 40 - 50 K US\$
 - **Étape 2: Mobilisation de fonds publics concessionnels et levée de fonds privés**
 - Roadshow : 30 – 40 K US\$
 - Préparation de documentation et matériels (prospectus et autres) : 30 K US\$
 - **Étape 3 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération :**
 - Gouvernance, processus et procédures : 15 K US\$
 - **Étape 4 : Opérationnalisation**
 - Structure de gouvernance, processus, termes de référence des experts et recrutement : 30 – 40 K US\$
 - **Conception d'un cadre de suivi et évaluation : 20 K US\$**
 - Indicateurs préliminaires de performance
 - Réduction des émissions CO₂ sur une base de portefeuille de la banque participante
 - Production d'énergie propres (MWh de EnR)
 - Amélioration de l'accès à l'énergie (MWh additionnel)
 - Création d'emploi (Nombre d'emplois créés / et pour les femmes)
 - Augmentation de l'accès à la finance climatique par les développeurs de projets locaux) (Nombre de développeurs de projets bénéficiant de financement)
 - Nombre de banques privées participantes

- Augmentation et amélioration de la résilience de l'infrastructure nationale

3.2.2. Orientation stratégique 2 : Promouvoir les mécanismes de financements verts

Facilité de Lignes de Crédit Vertes pour les chaînes d'approvisionnement du secteur agricole - Modalité financière d'adaptation

- **Description et Objectif :** L'un des principaux moteurs des activités économiques en Côte d'Ivoire est le secteur agricole et agroalimentaire. Il y a une faible compétitivité dans le secteur en général due à plusieurs facteurs mais de manière importante à l'inefficacité des chaînes logistiques.¹⁴ De même, la majorité des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires opérant dans le secteur sont des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, hormis quelques exceptions. Selon le PND, au niveau du financement, les prêts sont concentrés sur les grandes et moyennes entreprises qui représentent entre 60% et 100% du portefeuille de crédits. Par conséquent, des lignes de crédit vertes destinées à servir les microentreprises du pays créent un équilibre et servent un segment du marché qui est sous-financé.¹⁵

Outre le besoin d'infrastructures vertes dans le pays, il est urgent de créer une résilience et une adaptation au climat pour contrer l'impact à long terme des changements climatiques sur les ressources locales, que ce soit l'eau, les matières premières ou les commodités et produits de base, ou même l'énergie. Des pratiques efficaces de gestion des chaînes d'approvisionnement existent déjà et pourraient être intégrées et mises en œuvre en Côte d'Ivoire.

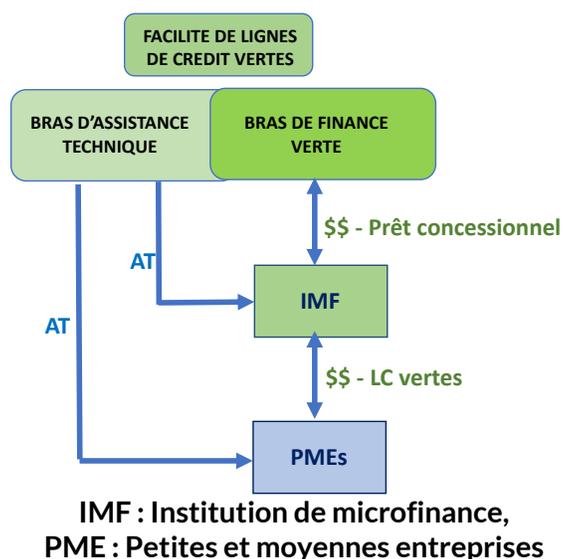
- **Modèle économique :** Pour que l'instrument financier réalise son objectif, il faudrait le jumeler avec l'assistance technique. L'expérience en Côte d'Ivoire et ailleurs dans le monde démontre que certaines banques ont donné des lignes de crédit vertes mais il n'y avait pas assez de demande des clients, et c'est dû à leur manque de compétences techniques pour définir l'échelle et les composantes spécifiques d'un projet. D'autre part, les banques ne possédaient pas assez de compétences techniques dans le domaine de maximisation de ressources et durabilité des chaînes d'approvisionnement pour évaluer les projets et leur risque.

Des synergies en termes de mandat peuvent être identifiées pour créer un effet de levier financier et institutionnel avec le Fonds d'Adaptation et/ou le Fonds Vert pour le Climat, par exemple sous l'angle d'un programme de financement qui adopte une approche programmatique taillée spécialement pour la Côte d'Ivoire en collaboration avec le secteur privé.

¹⁴ Sources: PND, Tome 2, Clause 174

¹⁵ Sources: PND, Tome 1, Clause 276

Figure 15 : Modèle économique des lignes de crédits verts



- **Modalité financière :** Il est proposé de déployer des prêts concessionnels aux institutions de microfinance ivoiriennes, qui fourniront des lignes de crédit vertes aux micros, petites et moyennes entreprises du secteur privé avec un financement dédié à l'amélioration de la durabilité, l'efficacité, et la maximisation des ressources des chaînes d'approvisionnement. Cela est particulièrement pertinent pour les petits agriculteurs qui opèrent souvent en dehors du système financier formel, car ils n'ont pas la capacité de fournir des garanties aux banques locales pour obtenir des prêts. Les lignes de crédit offertes à des conditions préférentielles leur permettraient d'entreprendre des améliorations et des investissements de base dans l'installation de systèmes de gestion de l'eau, d'investir dans des mesures susceptibles de protéger leurs actifs, telles que des centres de stockage adéquats et un transport et une logistique appropriés.
- **Assistance technique :** Une composante de renforcement des capacités et d'assistance technique est proposée parallèlement aux prêts aux banques locales pour renforcer l'écosystème et la performance de lignes de crédit vertes. L'assistance technique aurait trois fonctions à accomplir :
 1. Générer un pipeline de projets susceptibles d'être bons candidats pour un financement vert ;
 2. Entreprendre des audits techniques et une évaluation des chaînes d'approvisionnement des entreprises et collectivités locales et fournir des recommandations à entreprendre, le coût d'implémentation de ces mesures, les bénéfices financiers prévus et la période de récupération de l'investissement ;
 3. Émettre des recommandations aux banques/institutions de micro-crédit avec une feuille d'analyse et recommandations, et accompagner les banques dans

leur analyse avant d'accorder le financement vert et après dans le monitoring des résultats.

- **Barrières que les « Lignes de crédit vertes » peuvent adresser**

- ↳ **Accès à la finance**

- Les obstacles à verdir des chaînes d'approvisionnement sont créés par le manque d'instruments financiers appropriés sur les marchés locaux en raison d'un système bancaire peu profond et du manque d'échelle en termes de pipelines de projets qui justifie la création d'un nouveau secteur d'activité par les banques locales pour desservir une demande d'un segment important du marché ;
 - Étant donné la rareté des financements locaux, les entreprises se concentrent sur la croissance des ventes plutôt que sur les investissements pour améliorer l'efficacité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement ;
 - L'absence de marché des capitaux développé reflète la gamme d'options en termes d'instruments financiers et de produits offerts localement.

- ↳ **Environnement commercial peu favorable aux micro et PME**

Comme c'est généralement le cas dans beaucoup de pays en voie de développement, les micros entreprises et PME reçoivent peu de soutien des banques locales, des compagnies d'assurance, et d'appui politique. Cela crée un environnement peu propice aux petites entreprises pour investir dans l'écologisation de leurs entreprises.

- ↳ **Manque de connaissances**

Bien que l'amélioration de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement ait généralement un impact direct sur la rentabilité d'une entreprise, il est plus difficile d'obtenir un financement local pour les améliorations car la quantification précise des avantages de ces investissements n'est claire ni pour les entreprises ni pour leurs prêteurs / institutions financières. La conscientisation des entreprises locales aux bénéfices et impact positifs que peuvent avoir l'introduction des mesures d'efficacité énergétique et de maximisation de ressources dans les chaînes d'approvisionnement sur leurs résultats financiers est essentiel.

- **Industries et secteurs cibles :** Agriculture and agro-industries, notamment des filières agricoles du cacao, café, anacarde, hévéa, palmier à huile, coton.¹⁶ Emphase mise particulièrement sur l'implication des collectivités locales et au service des projets territoriaux.

¹⁶ Le PND met l'accent sur l'amélioration du taux de transformation des matières premières agricoles ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment des filières agricoles- cacao, café, anacarde, coton etc.

- **Impact potentiel prévu :**
 - Le financement proposé pourrait déclencher une transformation dans des secteurs et des industries entiers, entraînant une réduction des risques de changement climatique à long terme.
 - Une réduction des émissions de GES
 - Une utilisation efficace de l'eau, des ressources naturelles et des matières premières.
 - Un impact positif direct à long terme sur la sécurité alimentaire et la biodiversité.
 - Développement d'un pipeline de projets en adaptation aux changements climatiques

- **Fourchettes budgétaires indicatives : 124.000 K FCFA – 146.000 K FCFA [225 K US\$ - 265 K US\$]**
 - **Étape 1 : Structure financière et structure légale**
 - Frais de structuration financières : 30- 50 K US\$
 - Frais juridique : 40 - 50 K US\$
 - **Étape 2 : Mobilisation de fonds publics concessionnels et levée de fonds privés**
 - Roadshow : 40 – 50 K US\$
 - Préparation de documentation et matériels (prospectus et autres) : 40 K US\$
 - **Étape 3 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération :**
 - Gouvernance, processus et procédures : 15 K US\$
 - **Étape 4 : Opérationnalisation**
 - Structure de gouvernance, processus, termes de référence des experts et recrutement : 30 – 40 K US\$
 - **Conception d'un cadre de suivi et évaluation : 20 K US\$**
 - Indicateurs préliminaires de performance
 - Amélioration de la résilience des chaînes d'approvisionnement
 - Réduction des émissions CO₂ sur une base de portefeuille des banques participantes
 - Réduction de consommation d'eau et des MP
 - Meilleur rendement après récolte en termes de volume de grains et de produits agricoles ou agroalimentaires (meilleures techniques de stockages)
 - Création et protection d'emploi (Nombre d'emplois créés / et pour les femmes) résultant de meilleurs rendements réalisés par les agriculteurs.
 - Augmentation de l'accès à la finance climatique par les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires (Nombre d'entreprises bénéficiant de financement)
 - Amélioration de la compétitivité des entreprises locales agricoles et agroalimentaires

- **Description et Objectif :** Les obligations vertes sont un moyen de mobiliser des fonds à une échelle importante des sources internationales et locales de différents types d'investisseurs publics (Banques multilatérales), investisseurs institutionnels et privés sur la base d'un portefeuille. Il serait stratégique pour la Côte d'Ivoire d'envisager et d'encourager les banques publiques et privées à développer l'infrastructure institutionnelle nécessaire pour se conformer aux Principes des Green Bonds et les émettre. Les deux aspects importants à envisager sont : (i) la capacité des banques privées et publiques de développer un pipeline de projets qui qualifient comme « verts », et (ii) mettre sur place un fonds d'assistance technique aux banques pour les accompagner dans la préparation et potentiellement offrir une aide subventionnée pour couvrir les coûts associés avec les principes et standards requis.

Les obligations vertes pourraient aider la Côte d'Ivoire à lever d'importants fonds pour financer de projets de transport et d'énergies renouvelables de grande taille, en alignement avec l'Axe Stratégique # 4 du Tome 2 du PND qui a comme but « le Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement ». Les Green Bonds aideront les banques à lever des fonds à une échelle importante qui rendra possible aux banques d'utiliser les fonds mobilisés comme mécanismes financiers verts pour leurs clients.

Il serait stratégique pour la Côte d'Ivoire et son secteur bancaire de considérer aussi les Obligations Durables (Sustainability Bonds) qui sont une combinaison d'obligations vertes (EnR, EE, transport durable) et d'obligations sociales (les secteurs de l'éducation et la santé sont inclus). Cela permet d'inclure plus de secteurs et de bâtir un pipeline de projets suffisant pour émettre des obligations en cas de manque de projets verts.

Plusieurs acteurs nationaux sont actuellement impliqués dans le développement d'un marché d'obligations vertes. Entre autres, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières pourrait être un des partenaires importants dans de différents aspects de cette proposition en plus de tout ce qui relève du renforcement de capacité, de la conscientisation, et de la visibilité des investisseurs.

- Les processus et calendrier d'émission des obligations vertes inclut les étapes suivantes :
 - Préparation
 - Construction du cadre des obligations vertes « Green Bond Framework »
 - Documentation
 - Marketing
 - Exécution
 - Évaluation après émission
- **Barrières que les obligations vertes peuvent adresser :**
 - Barrière de risque perçu par les marchés financiers ;
 - Limitations liées à la mobilisation à une échelle importante ;

- Financer un portefeuille de projets au lieu de financer projet par projet.
- **Industries et secteurs cibles :**
 - Énergies renouvelables (production, transport, équipements et produits) ;
 - Efficacité énergétique ;
 - Prévention et maîtrise de la pollution ;
 - Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols ;
 - Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique ;
 - Moyens de transport propres ;
 - Gestion durable de l'eau et des eaux usées ;
 - Adaptation au changement climatique ;
 - Produits écologiquement efficaces et/ou adaptés à l'économie circulaire, technologies et processus de production bâtiments écologiques.
- **Impact potentiel prévu :** Les quatre grands Principes des Obligations Vertes imposent une discipline sur le marché et les émetteurs de bonds en vertu de ces principes :
 - Utilisation des fonds ;
 - Processus de sélection et évaluation des projets ;
 - Gestion des fonds ;
 - Évaluation

Les obligations vertes contribuent à la transformation du secteur bancaire de manière à ce qu'il y ait une harmonisation des termes et des standards de suivis et de transparence.

- **Fourchettes budgétaires indicatives : 143.000 K FCFA – 165.000 K FCFA [260 K US\$ - 300 K US\$]**
 - **Étape 1 : Structure financière et structure légale**
 - Frais financiers de structuration et souscription : 40- 50 K US\$
 - Frais juridique de souscription : 40 - 50 K US\$
 - **Étape 2 : Mobilisation de fonds publics concessionnels et levée de fonds privés**
 - Roadshow : 40 – 50 K US\$
 - Préparation de documentation et matériels (prospectus et autres) : 40 K US\$
 - **Étape 3 : Diligence Raisonnable ou « Due Diligence » de la banque participante et sa conformité avec les standards des obligations vertes :**
 - Application des standards des obligations vertes : 15 K US\$
 - Proposer un plan d'action pour combler les lacunes institutionnelles quant à l'application des standards des obligations vertes : 30 – 40 K US\$
 - Assister la banque privée à intégrer les exigences des obligations vertes dans ses opérations et structures : 25 K US\$

- Conception d'un cadre d'évaluation d'impact relatif aux obligations vertes : 30 K US\$
- **Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance**
 - Réduction des émissions CO₂ sur une base de portefeuille de la banque émettrice des obligations vertes
 - Production d'énergie propres (MWh de EnR)
 - Réduction de consommation d'eau et des MP
 - Amélioration l'accès à l'énergie (MWh additionnel)
 - Augmentation l'accès à la finance climatique par les développeurs de projets locaux) (Nombre de développeurs de projets bénéficiant de financement)
 - Levier financier et co-financement réalisé
 - Verdissement des opérations des banques participantes et intégrer la finance climatique dans leur portefeuille

3.2.3. Orientation stratégique 3: Accélérer la mobilisation des flux de financement climatique et créer un effet de levier.

Fonds d'efficacité énergétique (prêt concessionnel)

- **Description et Objectif :** Rendre le secteur manufacturier (qui représente 14% du PIB et qui souffre de problématiques structurelles et de compétitivité)¹⁷ et de l'industrie compétitif et assurer sa transformation vers une production bas carbone peuvent être réalisées par une offre de financement climatique orientée vers l'implémentation de mesures d'efficacité énergétique dans les opérations de producteurs et manufacturier de tous bords. Ceci peut couvrir l'amélioration de processus de production, la transformation de déchets en énergie, ou l'achat de nouvelles technologies plus efficaces et performantes.

Selon le PND l'appareil de production industrielle et les zones industrielles sont vétustes, et le capital technologique insuffisant, notamment pour les PME, ce qui a un impact sur le niveau de la qualité faible des produits industriels¹⁸. Ajoutons à cela que le coût de l'énergie qui est assez élevé, et une réduction contribuerait à l'amélioration de la productivité du secteur en large et à sa soutenabilité au long terme.

A noter que les CDN sont explicites dans les mesures sous-sectorielles dans l'industrie qui inclut entre autres: (i) Réduction de gaspillages dans la consommation énergétique des industries, (ii) diagnostic ou l'audit énergétique pour établir un bilan de la consommation et des usages énergétiques, (iii) encouragement des entreprises à investir dans des équipements énergétiquement plus performants, et (iv) évaluer les potentiels de substitution ou d'optimisation (par exemple cogénération ou

¹⁷ Source : PND, Tome 1, Clause 202

¹⁸ Source : PND, Tome 1, Clause 204

valorisation). Ces mesures sont en alignement avec le modèle proposé par un Fonds d'efficacité énergétique.¹⁹

- **Modèle économique :** Un Fonds d'efficacité énergétique serait appuyé par une Facilité d'Assistance Technique EE qui aurait deux fonctions : (i) entreprendre des audits énergétiques à travers le secteur, (ii) développer un pipeline de projets susceptibles d'implémenter les recommandations résultantes des audits avec un package analytique (les économies potentielles dans la consommation d'énergie, mesures à entreprendre, leur coût, et le retour sur l'investissement).
- **Barrières qu'un fonds d'efficacité énergétique peut adresser :** (i) L'introduction de nouvelles technologies autrement pas accessibles ni abordables du point de vue de producteurs locaux, (ii) accès au financement dédié à ce genre d'amélioration que normalement les banques privées hésitent de financer, et (iii) par le biais de la Facilité de l'Assistance Technique, les producteurs locaux auront accès aux techniques et compétences appropriées dans le domaine d'EE.
- **Industries et secteurs cibles :** En ligne avec le PND, les industries prioritaires seront : Les industries structurantes (métallurgie et aciérie, cimenterie, chimie, etc.), les produits de consommation (médicaments génériques, emballage, plasturgie, textile, etc.), et des industries manufacturières légères.²⁰
- **Impact potentiel prévu :**
 - Contribuer à la transition bas carbone de la Cote d'Ivoire.
 - Améliorer la productivité et compétitivité des entreprises ivoiriennes
 - Créer et faire bénéficier aux entreprises d'un effet de levier permettant plus de croissance par le biais d'instrument de prêts concessionnels
- **Fourchettes budgétaires indicatives : 115.500 K FCFA – 140.250 K FCFA [210 K US\$ - 255 K US\$]**
 - Étape 1 : Structure financière et structure légale**
 - Frais de structuration financières : 30- 50 K US\$
 - Frais juridique : 40 - 50 K US\$
 - Étape 2 : Mobilisation de fonds publics concessionnels et levée de fonds privés**
 - Roadshow : 40 – 50 K US\$
 - Préparation de documentation et matériels (prospectus et autres) : 50 K US\$
 - Étape 3 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération :**
 - Gouvernance, processus et procédures : 15 K US\$

¹⁹ Sources : NDC

(https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Côte%20d%27Ivoire%20First/INDC_CI_22092015.pdf)

²⁰ Source : PND, Tome 1, Clause 205

Étape 4 : Opérationnalisation

- Termes de référence des experts et recrutement : 15 – 20 K US\$
- Conception d'un cadre de suivi et évaluation : 20 K US\$

Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance

- Réduction des émissions CO₂ sur une base de portefeuille de la banque participante
- Production d'énergie propre (si transformation de déchets à énergie fait partie des mesures proposées) (MWh de EnR)
- Réduction de consommation d'énergie
- Augmentation de l'accès à la finance climatique par les entreprises locales en manufacture et industrie (Nombre d'entreprises bénéficiant de financement)
- Levier financier et co-financement réalisé

Fonds de Technologies Forestières et Agricoles Propres

- **Description et Objectif :** Agriculture et forêts sont des priorités sectorielles en adaptation et toute action dans l'un a un impact sur l'autre. Il est donc proposé de créer un fonds pour financer les technologies et plans d'affaire innovateurs et modèles organisationnels des communautés locales et du secteur privé en foresterie et agriculture. Ceci est en alignement avec les CDN et la Stratégie Nationale REDD +.

Selon les CDN, l'amélioration des technologies de production et le renforcement des capacités des acteurs dans le « secteur d'agriculture », et la promotion de reboisement et l'agroécologie, restauration des terres dégradées, et la promotion de la fertilité et de la conservation des sols en secteur de « forêts et utilisation de terres » sont parmi les actions sectorielles à planifier pour un développement résilient au climat en Côte d'Ivoire.

Selon la Stratégie Nationale REDD + de la Côte d'Ivoire, Option Stratégique 4 - Boisement/reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées, dont les objectifs sont de : structurer les différents maillons de la chaîne de valeur du bois en vue d'optimiser la production et de promouvoir les emplois verts de la filière, et promouvoir le reboisement villageois par le développement de modèles organisationnels des communautés locales tout en veillant à la sécurité alimentaire.

- **Modèle économique :** Le Fonds pourrait avoir une structure blended où les fonds publics pourraient prendre une position subordonnée par rapport aux fonds privé. Le fonds fournirait deux types d'instruments : Dette (de longue maturité et taux d'intérêt préférentiel) et prise de participation (equity). Des critères d'investissement seront établis pour chacun des secteurs et en fonction des investisseurs et banques participants dans la capitalisation du fonds. Les investisseurs et fournisseurs de dettes potentiels seront les banques multilatérales, le GCF, les fondations et fonds d'investissement institutionnels.

- **Barrières qu'un fonds de technologies forestières/agricoles peut adresser :** (i) L'introduction de nouvelles technologies pas accessibles ni abordables du point de vue de développeurs/opérateurs locaux, (ii) accès au financement pour le secteur forestier offrant une maturité adéquate qu'il ne serait autrement pas disponible sur le marché financier. Ceci est particulièrement le cas pour communautés locales et villageoises œuvrant dans le boisement et reboisement des forêts.
- **Industries et secteurs cibles :** Foresterie et agriculture, deux secteurs prioritaires selon les CDN et le PND.
- **Impact potentiel prévu :** Les impacts prévus sont en alignement avec les CDN et la Stratégie Nationale REDD + de la Côte d'Ivoire: (i) Boisement/reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées, (ii) réduction de la vulnérabilité et accroissement de la résilience forestière et agricole, (ii) lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, (iii) amélioration des technologies de production grâce à l'accès aux intrants améliorés et adaptés, et (iv) développement des unités de stockage et de conservation pour limiter les pertes élevées post- récolte.
- **Fourchettes budgétaires indicatives:** 115.500 K FCFA – 140.250 K FCFA [210 K US\$ - 255 K US\$]

Étape 1 : Structure financière et structure légale

- Frais de structuration financières : 50- 60 K US\$
- Frais juridique : 40 - 50 K US\$

Étape 2 : Mobilisation de fonds publics concessionnels et levée de fonds privés

- Roadshow : 50 – 60 K US\$
- Préparation de documentation et matériels (prospectus et autres) : 50 K US\$

Étape 3 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération :

- Gouvernance, processus et procédures : 20 K US\$

Étape 4 : Opérationnalisation

- Termes de référence des experts et recrutement : 15 – 20 K US\$
- Conception d'un cadre de suivi et évaluation : 20 K US\$

Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance

- Réduction des émissions CO₂
- Réduction de consommation d'énergie
- Production d'énergie propres (si transformation de déchets à base de matériel agricole en énergie fait partie des mesures proposées) (MWh de EnR)
- Amélioration de la résilience dans les forêts et les zones agroforestières
- Introduction de nouvelles technologies (Nombre de nouvelles technologies)
- Afforestation – Augmentation de nombre d'arbres plantés

- Protection de la biodiversité (Nombre d'espèces protégées)
- Accès à la finance climatique par les entreprises locales en agricoles, forestières (Nombre d'entreprises bénéficiant de financement)
- Levier financier et co-financement réalisé
- Revenus en crédits carbone



RÉSUMÉ DES VÉHICULES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Véhicules/ instruments	Partenaires potentiels	Secteur/sous-secteur	Impact Climatique
a. Instruments et structures financières « de-risking »			
1. Facilité de partage de risque	GCF, banques locales, secteur privé	EnR, EE, Technologies propres	Atténuation
2. Fonds de garanties	IFD, banques locales	EnR, infrastructures vertes	Atténuation/ Adaptation
b. Véhicules de financement vert			
1. Lignes de crédit vertes	IF microfinance, PME, banques locales	Agriculture et agro-alimentaire (chaîne d'approvisionnement)	Adaptation (et atténuation)
2. Obligations vertes	IFD (BM, BAD, BEI), Gouvernement ou banques locales	EnR (biomasse), EE, Transport	Atténuation
c. Véhicules de mobilisation de fonds			
1. Fonds d'efficacité énergétique (Prêts concessionnels)	IFD, partenaires techniques, agences gouvernementales	Industries lourdes et manufacture (retrofitting/modernisation, EE, déchet à énergie)	Atténuation
2. Fonds de technologies forestières/agricoles propres	IFD, compagnies forestières, communautés rurales	Agriculture /Foresterie	Adaptation

3.3. Axe 2. Produits d'Assistance Technique et renforcement des capacités

3.3.1. Orientation stratégique 1 : Produits pour le secteur public

Renforcement des capacités et formation continue adaptée - Programmation long-terme

- **Description et objectif** : Le mécanisme proposé fournirait une approche programmatique de la formation et du renforcement des capacités pour les entités du secteur public telles que les ministères et les organismes gouvernementaux associés. Il aura les caractéristiques suivantes :
 - Il sera dicté par les besoins et la demande du secteur public, les associations professionnelles, les collectivités locales, le secteur privé, les banques ivoiriennes, et ne sera pas entraîné par une multitude dispersée de sujets de formation fournis par des agences internationales sans coordination ni adéquation avec les besoins des bénéficiaires ;
 - Il sera construit autour de programmes thématiques spécifiques et cohérents, avec une série de modules permettant aux bénéficiaires d'approfondir progressivement et solidement leurs connaissances et compétences techniques ;
 - Les programmes de formation seront conçus pour être dispensés sur une période de 12 à 18 mois.
- **Thèmes spécifiques pour 2020-2022** :

Financement climatique :

 - Les mécanismes disponibles et guichets respectifs
 - Instruments financiers et contexte de leur utilisation
 - Techniques de montage et structuration financières
 - Les concepts de finance mixte (blended) et les scénarios possibles autour des instruments financiers spécifiques
 - Évaluation des risques de projet, évaluation de projet et la diligence raisonnable (due diligence).
- **Le financement** : Au lieu de recevoir des propositions non programmées / anecdotiques d'agences internationales pour des sujets de formation qui pourraient correspondre ou non aux besoins du personnel, l'entité en charge de la programmation produirait une proposition de financement à grande échelle fournissant une liste spécifique de thèmes qu'elle souhaite couvrir, une description des modules, le nombre de formations prévues sur la période du programme (12 à 18 mois) et budget associé. En supposant que le budget s'élève à 2.0 milliards de FCFA (soit environ 3 millions d'Euros) pour l'année 2021-2022, la proposition serait

envoyée aux différentes agences indiquant leur intérêt à obtenir un financement pour les différents modules et offrant aux donateurs et aux agences de développement la possibilité de contribuer en espèces ou en nature. Les contributions en nature signifieraient que l'agence spécifique possède les compétences spécifiques requises pour mobiliser son propre personnel afin de dispenser la formation conformément au programme.

Un exemple de budget de formation programmatique ressemblerait à :

Tableau 5 : Exemple de budget

Budget pour une formation en financement climatique	Milliards de FCFA	Million de USD	Sources de financement	Milliards de FCFA	Million de USD
Concepts et techniques clés du financement climatique	0,50	1	Agence de développement # 1	0,20	0,4
Vérifications nécessaires	0.50	1	Agence Internationale # 2	0.6	1,2
Montage financier et structuration	0.75	1,5	Agence Internationale # 2	0.75	1,5
Analyse de risque	0.15	0,3	Agence Internationale # 2	0.2	0,4
Logistique	0,1	0,2	Gouvernement de la Côte d'Ivoire	0,25	0,5
Total	2,00	4,00	Total	2,00	4,00

* Taux de change de FCFA 550 = 1 USD en date du 24 août, 2020

- **Sources de financement** : Les agences des Nations Unies (i.e. PNUD, PNUE, IFAD, FAO, ONUDI, entre autres), Organisations internationales (GGGI, NDC Partnership), fonds de financement concessionnel (GCF, FA, FEM), Agence bilatérales (GIZ, AFD, USAID, JICA, KOICA entre autres).
- **Arrangement institutionnel** :
 - Ministère responsable : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable.
 - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Économie et des Finances/ Ministère en charge du Plan et Développement/ Ministère en charge du Budget/ Ministère du Commerce et de l'Industrie, et Ministère de la Promotions des PME.
- **Secteur cible** : Tous les secteurs.
- **Bénéficiaires cibles** : Les Ministères, les structures et agences sous tutelles ministérielles, le secteur privé (opérateurs et développeurs de projets), le secteur financier (public et privé), les collectivités locales, les OSC et ONG.

- **Fourchettes budgétaires indicatives : 154.000 K FCFA [280 K US\$]**
 - **Étape 1 : Lever des fonds**
 - Produire une proposition de financement : 50 K USD
 - Roadshow de levée de fonds : 20 K USD
 - **Étape 2 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération**
 - Structure de gouvernance optimale, structure organisationnelle et processus d'opérationnalisation : 20 K USD
 - Termes de Référence (TDR) du staff et recrutement : 20 K USD.
 - **Étape 3 : Développement de formation et de modules spécifiques et opérationnalisation**
 - Développer et livrer des formations et des modules thématiques en financement climatique : 150 K USD (sur 3 ans)
 - Concevoir un cadre de suivi et évaluation : 20 K USD
 - **Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance**
 - Nombre de curricula/Matériels de formation développés
 - Nombre d'ateliers de formation livrés par année
 - Nombre d'experts qui ont pris la formation

Plateforme de Partage de Connaissances

➤ Sous-produit 1. Bibliothèque numérique

- **Description et objectif** : L'objectif principal de cette bibliothèque est d'offrir une source centrale d'informations où tous les ministères alimentent leur secteur d'activités spécifiques et partagent toutes les études sectorielles et techniques. La bibliothèque serait gérée par une équipe d'informaticiens et de gestionnaires de contenu technique qui feront la coordination avec tous les ministères et partagent/distribuent tous nouveaux documents (étude de marché, étude de faisabilité, recherche scientifique, annonce de webinaires, ateliers de formation, nouveaux décrets, conférences, etc.) utiles aux membres.
- **Produits** : Une bibliothèque digitale offrant des sources thématiques, incluant une composante dédiée au financement climatique, et d'autres dédiées à des aspects sectoriels en relation avec les changements climatiques.
 - Formation et webinaire en ligne ;
 - Bibliothèques des documents nationaux et de recherches sectorielles ;
 - Mise-à-jours des activités sur les formation et ateliers offerts sur le plan national ;
 - Articles scientifiques

- Calendrier des évènements, conférences et tables rondes nationaux et internationaux
- **Le financement** : Il y aurait besoin d'un montant initial pour concevoir la bibliothèque et structurer le site web, et un fonds de roulement pour la gestion de cette bibliothèque en termes de contenu et informatique.
- **Sources de financement** : Deux sources de financement peuvent alimenter le coût de cette bibliothèque en ligne :
 1. Dons des agences de développement internationales,
 2. Les membres peuvent payer un montant nominal par année pour avoir accès à la bibliothèque.
- **Arrangement institutionnel** :
 - Ministère responsable : Ministère de l'environnement et du développement durable,
 - Partenaire technique : Ministère du Commerce et de l'Industrie, Ministère de la Promotions des PME et les autres ministères.
- **Secteur cible** : Tous les secteurs d'activités économiques.
- **Bénéficiaires cibles** : Tous les Ministères
- **Fourchettes budgétaires indicatives : 90.750 K FCFA [165 K US\$]**
 - **Étape 1 : Lever des fonds**
 - Produire une proposition de financement : 20 K USD
 - Roadshow de levée de fonds : 15 K USD
 - **Étape 2 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération**
 - Structure de gouvernance optimale, structure organisationnelle et processus d'opérationnalisation : 15 K USD
 - TDR du staff et recrutement : 15 K USD.
 - **Étape 3 : Développement de la plateforme**
 - Développer le cadre technique : 50 K USD
 - Développer le contenu : 30 K USD
 - Concevoir un cadre de suivi et évaluation : 20 K USD
 - **Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance**
 - Une plateforme opérationnelle
 - Nombre de membres des ministères
- **Sous-produit 2. Manifestations de jumelage et tables rondes avec le secteur privé (investisseurs et développeurs / opérateurs de projets) et le secteur public (décideurs politiques)**

- **Description et objectif :** Toute action pour investir et mobiliser des fonds publics et privés nécessiterait plus de coordination et de collaboration entre les parties prenantes dans le pays. Chaque partie prenante amènerait une dimension et une force distinctive. La mise-en-œuvre des stratégies et plans nationaux existants exigent donc, une collaboration et des modèles de partenariat et des arrangements institutionnels efficaces et des canaux de communication ouverts. Si une entité officielle assumait le rôle de coordinateur de dialogue et facilitateur d'échange sur une base continue et de manière à couvrir toutes les questions associées au financement climatique en relation avec les secteurs concernés (secteurs réels et secteur financier), il serait essentiel de rassembler les acteurs clés et moteurs principaux d'investissement dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Le format pourrait être autour des événements avec agenda spécifique, conférence, réceptions sponsorisées par le secteur privé, table ronde autour de thèmes spécifiques, et parfois de manière plus pragmatique, organiser des « match-making events », ou les développeurs de projets feront un marketing "pitch" aux investisseurs potentiels, comme c'est la pratique dans beaucoup de pays.

Une continuité et un programme établi chaque 6 mois serait essentiel pour garder le momentum et déclencher la création d'une communauté de pratique (public-privé) spécialisé autour des énergies renouvelables, l'agriculture, la foresterie, etc.

- **Le financement :** L'échelle de fonds requis reste à être déterminé, mais une approche graduelle pourrait servir de point de départ.
- **Sources de financement :** Deux sources pourront alimenter ce genre d'initiative ;
 1. Un fonds de départ par les bailleurs de fonds qui sont intéressés par certains thèmes techniques/industriels ;
 2. Potentiellement les grandes corporations et associations commerciales pourront sponsoriser certains événements, comme c'est la pratique dans d'autres pays.
- **Arrangement institutionnel :**
 - Ministère responsable : Ministère en charge de l'Économie et des Finances
 - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable/ Ministère en charge de l'Énergie, Ministère en charge des Eaux et Forêts, Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural/ Ministère du Commerce et de l'Industrie, Ministère de la Promotions des PME.
 - Potentiels collaborateurs : La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire(CGECI), l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de la Côte d'Ivoire (APBEF-CI), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), l'Association Ivoirienne des Énergies Renouvelables (AIENR), et autres.

- **Secteur cible** : Tous les secteurs
- **Bénéficiaires cibles** : Secteur publics/ministères, les compagnies privées opérant dans des secteurs liés à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, les institutions financières, les gestionnaire d'actifs et fonds d'investissement privées, les partenaires au développement (BAD, BEI, BM, KfW, GGGI, FAO, GCF, etc.).
- **Fourchettes budgétaires indicatives : 57.750 K FCFA [105 K US\$]**
 - **Étape 1 : Lever des fonds**
 - Produire une proposition de financement : 15 K USD
 - Roadshow de levée de fonds : 15 K USD
 - **Étape 2 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération**
 - Structure de gouvernance optimale, structure organisationnelle et processus d'opérationnalisation : 10 K USD
 - TDR du staff et recrutement : 10 K USD.
 - **Étape 3 : Développement d'un mécanisme de collaboration avec les parties prenantes publiques et privées.**
 - Développer le cadre de coordination pour servir de mandats sectoriels spécifiques et de mobilisation de fonds : 20 K USD
 - Développer une programmation d'évènements pour la première année d'opération : 20 K USD
 - Concevoir un cadre de suivi et évaluation : 15 K USD
 - **Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance**
 - Nombre d'évènements et de tables rondes organisées
 - Nombre de participants
 - Nombre de thèmes desservis
 - Nombre de contrats signés
 - Nombre de partenariats et d'initiatives qui ont résulté des tables rondes durant un cycle d'opérations
 - Montant des fonds mobilisés

3.3.2. Orientation stratégique 2 : Produits pour le secteur privé (réel)

Facilité d'appui AT au Fonds d'Efficacité Énergétique

- **Description et objectif** : La facilité aurait trois objectifs :
 1. Audits d'efficacité énergétique des établissements industriels et manufacturiers avec des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer la pratique actuelle, les économies attendues, le coût de mise en

œuvre de chaque mesure et la période de récupération compte tenu des économies à réaliser.

2. La Facilité fournira une formation pour créer un pool d'experts nationaux en EE qui pourront être formés par des experts internationaux dans la phase initiale et transférer les connaissances à l'aide d'une expérience pratique.
 3. La Facilité aurait le potentiel d'appuyer la création d'un marché ESCO en Côte d'Ivoire et s'inspirer par les meilleures pratiques internationales.
- **Le financement** : L'échelle des fonds requis pourrait être déterminée sur la base de la demande du marché, avec un objectif initial projeté pour 3 ans.
 - **Sources de financement** : SUNREF (commission Européenne, AFD), ONUDI, PNUD, SFI, BAD
 - **Arrangement institutionnel** :
 - Ministère responsable : Ministère en charge de l'Énergie et des Énergies Renouvelables
 - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable
 - **Secteur cible** : Manufacture et industrie
 - **Bénéficiaires cibles** : Les entreprises privées et publiques opérant dans le domaine de la production et des industries en Côte d'Ivoire
 - **Fourchettes budgétaires indicatives** : **82.500 K FCFA [150 K US\$]**

Étape 1 : Lever des fonds

- Produire des propositions de financement : 60 K USD
- Roadshow de levée de fonds : 15 K USD

Étape 2 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération

- Structure de gouvernance optimale, structure organisationnelle et processus d'opérationnalisation : 30 K USD
- TDR du staff et recrutement : 25 K USD.

Étape 3 : Opérationnalisation

- **Concevoir un cadre de suivi et évaluation : 20 K USD**

Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance

- Nombre d'entreprises bénéficiant des audits
- Nombre d'entreprises décidant d'investir du capital pour implémenter les mesures d'efficacité énergétique proposées par un audit.
- Réduction des émissions CO₂ sur l'ensemble du portefeuille de la facilité
- Réduction de consommation d'énergie sur l'ensemble du portefeuille de la facilité
- Production d'énergies propres (si transformation de déchets fait partie des mesures proposées) (MWh de EnR)

- Introduction de nouvelles technologies (Nombre de nouvelles technologies)
- Nombre d'experts nationaux formés pour devenir auditeur en efficacité énergétique

Facilité AT d'Appui aux Lignes de Crédit Vertes

- **Description et objectif** : Cette Facilité d'assistance technique appuierait et complèterait la fonction et performance de la « Lignes de crédit vertes pour les chaînes d'approvisionnement du secteur Agricole » et aurait trois fonctions à accomplir :
 1. Générer un pipeline de projets susceptibles d'être bons candidats pour un financement vert,
 2. Entreprendre des audits techniques et une évaluation des chaînes d'approvisionnement des entreprises locales et faire des recommandations à mettre en œuvre, le coût d'implémenter ces mesures, les bénéfices financiers prévus et la période de récupération de l'investissement, et
 3. Faire des recommandations aux banques/institutions de micro-crédit avec une feuille d'analyse et recommandations, et accompagner les banques dans leur analyse avant d'accorder le financement vert et après dans le monitoring des résultats.
- **Le financement** : L'échelle va être déterminée en fonction de la taille de la Facilité des lignes de crédit.
- **Sources de financement** : Il est pratique que les mêmes sources de financement publiques qui financeraient la Facilité des lignes de crédit vertes, dédieront un fonds de dons pour le volet d'assistance technique.
- **Arrangement institutionnel** :
 - Ministère responsable : Ministère en charge de l'Agriculture
 - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable
- **Secteur cible** : Les secteurs agricole et agro-industriel
- **Bénéficiaires cibles** : Les compagnies privées, micro, PME opérants en agriculture et agro-industries.
- **Fourchettes budgétaires indicatives** : **82.500 K FCFA [150 K US\$]**

Étape 1 : Lever des fonds

- Produire des propositions de financement : 60 K USD
- Roadshow de levée de fonds : 15 K USD

Étape 2 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération

- Structure de gouvernance optimale, structure organisationnelle et processus d'opérationnalisation : 30 K USD
- TDR du staff et recrutement : 25 K USD.

Étape 3 : Opérationnalisation

- Concevoir un cadre de suivi et évaluation : 20 K USD

Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance

- Nombre d'entreprises bénéficiant des lignes vertes de crédit
- Nombre d'entreprises décidant d'investir du capital pour implémenter les mesures proposées par un audit dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- Réduction des émissions CO₂ sur l'ensemble du portefeuille
- Réduction de consommation d'énergie, eau et matières premières (commodités agricoles) sur l'ensemble du portefeuille de la facilité
- Production d'énergie propres (si transformation de déchets fait partie des mesures proposées) (MWh de EnR)
- Introduction de nouvelles technologies (Nombre de nouvelles technologies)
- Nombre d'experts nationaux formés pour devenir auditeur de chaînes d'approvisionnement

3.3.3. Orientation stratégique 3 : Produit pour le secteur financier

Secteur Bancaire Durable

- **Description** : Étant le régulateur du marché des capitaux, le Ministère de l'Économie et des Finances démontre une volonté politique et un engagement tangible afin de mobiliser tous les moyens pour financer de projets nationaux d'atténuation et d'adaptation et à cette fin, appuyer la transformation du secteur bancaire. La BRVM est aussi engagée à appuyer ces démarches de son côté à travers son influence et ses atouts. Néanmoins, à moins que le secteur bancaire en sa totalité ne commence à intégrer des pratiques bancaires durables dans ses stratégies et opérations, il manquera une partie du travail qui peut être fait avec les décideurs de politique réglementaires / secteur public et les développeurs / opérateurs de projets. De nombreuses approches ont été développées et adoptées par les banques privées du monde entier. La Côte d'Ivoire peut tracer sa propre voie en commençant à développer un cadre bancaire durable adapté au contexte. En introduisant un tel cadre et de meilleures pratiques par les banques privées, et publique, l'un des principaux obstacles pour les développeurs et opérateurs de projets locaux à l'accès au financement sera résolu. Un cadre bancaire durable pour la Côte d'Ivoire pourrait comprendre plusieurs piliers; (i) assurer l'adoption de la prévention et de la gestion des risques E&S dans les opérations des banques; (ii), fournir aux banques les outils nécessaires pour créer des instruments et services financiers adaptés aux secteurs liés au climat; (iii), assurer l'alignement stratégique entre l'engagement des banques et les stratégies climatiques nationales telles que les CDN et les PND dans le contexte de la Côte d'Ivoire.

- **Objectifs :** Appuyer l'intégration de la finance climatique dans les stratégies du secteur bancaire en Côte d'Ivoire, pour qu'il puisse répondre suffisamment, rapidement et durablement aux besoins de financement en fléchant activement les ressources financières vers les projets bas carbone et résilients aux changements climatiques. Concrètement, accompagner les établissements financiers dans la mise en place d'un processus d'intégration progressif de la finance climatique dans leurs stratégies de financement et de renforcer leurs capacités dans les domaines ayant trait aux enjeux du financement climatique et des instruments financiers innovants (obligations vertes, fond vert d'investissement, etc.). Il s'agira d'explorer les pistes à suivre pour initier le processus d'appropriation de la finance climatique par les IF à court terme et viser le déploiement opérationnel des investissements verts à moyen et long terme. Ce processus d'accompagnement pourrait inclure :

1. **Identifier une grille d'indicateurs clés d'évaluation des impacts climatiques des projets**, notamment des indicateurs de développement durable et de changement transformationnel et leur intégration dans le système d'évaluation financière des IF pour les aider à réorienter les investissements vers les activités économiques qui contribuent à la transition bas carbone et résiliente.
2. **Adopter la démarche d'intégration progressive de la finance climatique dans les stratégies des IF** par le biais de l'élaboration d'un portefeuille de projets à fort potentiel environnemental et socio-économique en s'appuyant sur les opportunités de cofinancement internationale et des priorités et plans de développement nationaux. En d'autres termes il s'agira de concevoir des schémas de financement du portefeuille de projets des IF à travers la combinaison de différentes sources et instruments potentiels de financement : initiatives de coopération avec les acteurs publics et privés (banque locales, associations professionnelles, etc.), accès à de nouveaux financements climatiques auprès d'organismes internationaux (GCF, banques de développement, etc.).
3. **Développer une feuille de route relative à l'intégration de la finance climatique dans les stratégies des IF**, indiquant les mesures prioritaires à mettre en place pour le déploiement opérationnel de l'intégration progressive et évolutive de la finance climatique dans les stratégies des IF et qui pourra s'articuler autour des axes tels que : (i) Rôles des acteurs, (ii) Mesures organisationnelles, (iii) Renforcement des capacités des IF, (iv) communication et promotion des initiatives adoptées par les IF dans le domaine de la finance climatique, (v) évaluation annuel sur les réalisations en termes de financement climatique.
4. **Préparer un programme de renforcement des capacités** basé sur un cycle d'ateliers d'accompagnement des acteurs dans le domaine du financement climatique.

- **Le financement** : Le financement peut être recherché en deux phases : (i) La phase 1 nécessiterait un financement des bailleurs de fonds pour lancer le processus de sensibilisation et de promotion de l'idée auprès des banques et même de la banque centrale. (ii) La phase 2 pourrait mobiliser une sorte de contribution financière des banques bénéficiaires du service. Cependant, la conception du produit doit tenir compte du fait que les incitations financières sont importantes dans la phase initiale d'introduction d'un nouveau produit sur le marché.
- **Sources de financement** : Agences internationales telles que PNUD, SFI et autres.
- **Arrangement institutionnel** :
 - Ministère Responsable : Ministère en charge de l'Économie et des Finances
 - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural
- **Secteur cible** : Le secteur bancaire
- **Bénéficiaires cibles** : Les banques privées et publiques
- **Fourchettes budgétaires indicatives** : 99.000 K FCFA [180 K US\$]

Étape 1 : Lever des fonds

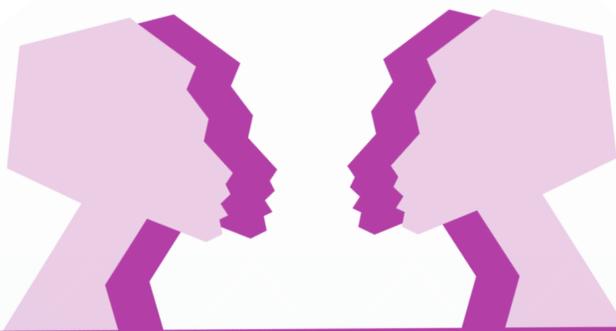
- Produire une proposition de financement : 25 K USD
- Roadshow de levée de fonds : 15 K USD

Étape 2 : Mise-en-œuvre de l'Assistance Technique

- Identifier une grille d'indicateurs clés d'évaluation des impacts climatiques des projets : 30 K USD
- Développer une feuille de route relative à l'intégration de la finance climatique dans les stratégies des IF : 50 K USD
- Développer et livrer un programme de formation et de renforcement des capacités pour le secteur bancaire : 60 K USD

Cadre de suivi – Indicateurs préliminaires de performance

- Grille d'indicateurs clés d'évaluation des impacts climatiques des projets est développée pour les banques privées locales
- Une feuille de route relative à l'intégration de la finance climatique dans les stratégies des institutions financières est développée
- Programme de renforcement des capacités est développé et livré aux IF
- Nombre de IF bénéficiant de la formation et de renforcement de capacité





Prise en compte du genre dans les produits d'AT et de renforcement des capacités

Il est important de prendre en compte dans la mise-en-œuvre des produits d'assistance technique et de renforcement des capacités « l'Intégration de l'égalité femmes – hommes et la participation de la jeunesse » de façon transversale dans la politique, les procédures et les produits proposés.

Cette transversalité de l'approche genre, particulièrement, vise à veiller à ce que les institutions cibles (publiques, privées et financières) sur leur lieu de travail ainsi que dans les projets et programmes en matière de financement climatique, respecte les droits humains et contribue à réduire les inégalités de genre face à la vulnérabilité et aux risques liées aux changements climatiques. Cette dimension transversale examine les questions d'égalité sous l'angle :

- D'égalité au sein des institutions (en termes notamment de responsabilités, perspectives, formations, secteurs etc.) ;
- D'accès final aux ressources des IF par les hommes et les femmes ;
- D'accès aux opportunités d'emploi ;
- De participation à la prise de décisions ;
- D'accès aux connaissances ;
- De réduction des externalités des projets touchant spécifiquement les femmes.

RÉSUMÉ DES PRODUITS AT

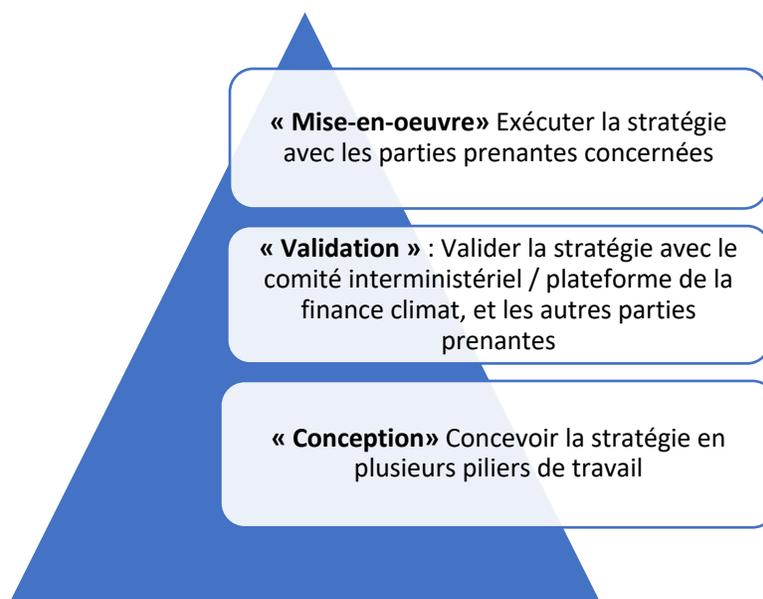
Produit		Entité d'exécution	Bénéficiaire cible
SECTEUR PUBLIC			
Produit 1.	Centre de renforcement des capacités et de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère responsable : Ministère en charge du Plan et Développement - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable / Ministère en charge de l'Économie et des Finances 	Le secteur public / Tous les Ministères
Produit 2	Plateforme de gestion des connaissances		
Sous-Produit 1	Bibliothèque numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère responsable : Ministère en charge de l'environnement et du développement durable - Partenaire technique : Tous les Ministères 	Le secteur public / Tous les Ministères
Sous-Produit 2	Organisation de rencontres et tables rondes avec le secteur privé (financiers / investisseurs et développeurs / opérateurs de projets)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère responsable : Ministère en charge de l'économie et des Finances - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable / Ministère en charge de l'Énergie, Ministères en charge des Eaux et Forêts, Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural 	Ministères Secteur Privé Secteur Financier
d. SECTEUR PRIVÉ (MOULINET)			
Produit 1	Facilité d'appui AT au Fonds d'Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère responsable : Ministère en charge de l'Énergie - Partenaire technique : Ministère en charge de 	Les entreprises privées et publiques opérantes dans le domaine de la fabrication et des

Produit		Entité d'exécution	Bénéficiaire cible
		l'Environnement et du Développement Durable	industries en Côte d'Ivoire
Produit 2	Facilité d'appui TA à la Facilité des Lignes de crédit vertes	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère responsable : Ministère en charge de l'Agriculture - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable 	Les compagnies privées, PME opérant en agriculture et agro-industries.
SECTEUR BANCAIRE			
Produit 1	Secteur bancaire durable et banques vertes	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère responsable : Ministère en charge de l'Économie et des Finances - Partenaire technique : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural 	Les banques privées et publiques

4. Feuille de route

Processus : Suite à la conception de la stratégie, elle sera validée par les parties prenantes et mise en œuvre selon un calendrier indicatif.

Figure 16 : Démarche du développement et de la mise-en-œuvre de la stratégie



4.1. Considérations

1. La stratégie comprend une proposition pour six véhicules de financement climatique et six produits d'assistance technique et de renforcement des capacités. Deux véhicules de financement climatique sont liés à deux produits d'assistance technique, ils devront donc être mis en œuvre ensemble.
2. Certains véhicules nécessiteront une préparation plus longue avant d'être prêts, et cela est dû à leur complexité.
3. Une période pour lever des fonds pour les produits d'assistance technique et renforcement de capacité est prévue avant l'initiation de la mise-en-œuvre. Pour les instruments financiers, la période pour lever les fonds est placée à la fin après avoir déterminé le modèle d'affaire et la structure financière.
4. Un système de traçabilité du financement climatique mobilisé selon les actions proposées dans cette stratégie. Une liste indicative des composantes à tracer inclue : (i) projet public ou privé, (ii) projet d'assistance technique ou d'investissement, ou les deux, (iii) secteur/industrie (foresterie, agriculture, EnR, EE, gestion de déchets, etc.), (iv) type de flux (prêt, prêt concessionnel, don, garantie,

etc.), (v) source de flux (nom et type: Multilatérale, bilatérale, fonds d'investissement public, fondation privée, (vi) Atténuation ou adaptation, ou les deux, (vii) co-financement prévu/et réel, (viii) effet de levier prévu/ et réel, (ix) entité bénéficiaire (nom et nature d'activités).

5. Une mise- à -jour de la stratégie est prévu un an après sa conception. Ceci pour examiner l'état de l'avancement de la mise-en-œuvre de la stratégie, des ajustements nécessaires et tout ajout.
6. Les rôles des acteurs clés qui prennent le lead dans la mise-en-œuvre de chaque instrument et produit seraient définis en temps voulu.
7. Les arrangements institutionnels devraient être convenus parmi les acteurs publics clés.
8. La communication et la promotion des produits d'assistance technique et de renforcement de capacités devraient être la responsabilité de l'entité qui va mener et opérationnaliser le produit.
9. Évaluation annuel sur les réalisations en termes de financement climatique.

4.2. Recommandations

Outre des propositions concrètes sous la forme d'instruments et de véhicules de financement climatique et de produits d'assistance technique, un ensemble de recommandations est essentiel pour permettre la mise en œuvre de la stratégie et contribuer à l'environnement favorable en général.

- Un cadre d'incitations financières et fiscales est nécessaire pour appuyer la mise-en-œuvre des stratégies de financement climatique.
- Autant les incitations sont importantes, les amortissements (ou les actions prohibitives) le sont également comme par exemple l'imposition d'une taxe sur le carbone aux industries qui polluent le pays. Dans certains pays, cela est utilisé comme mécanisme pour financer des initiatives nationales. Cela peut être approfondi dans le cadre de la mise à jour de la stratégie dans un an.
- Il est essentiel d'établir un ensemble d'indicateurs de financement climatique pour pouvoir mesurer, évaluer et reporter.
- Appuyer la stratégie par une gouvernance adéquate et arrangements institutionnels qui font en sorte que les ministères travaillent ensemble et pas séparément.
- La diversification d'instruments financiers et de sources de financement climatique peut seulement résulter en mobilisation avantageuse en termes de volume et d'adéquation avec les besoins.
- Les femmes représentent une force productive dans le pays et une source de talents et d'expertises. Les femmes font face à un double défi quant à l'accès à la finance.

Des produits financiers et de l'assistance technique dédiés aux femmes seront appropriés.

- Les Organisations de la Société Civile (OSC) jouent un rôle important dans la mise en œuvre des CDN, mais elles ont du mal à avoir accès au financement climatique à cause du système mis en place, il serait fructueux de développer un guichet spécifique de financement climatique adapté aux besoins et modus operandi des OSC avec de produits en dons et de subventions. Identifier des synergies entre OSC et les acteurs publics dans certains secteurs d'activités dans les milieux ruraux et urbains pourrait révéler de modèles socioéconomiques innovateurs.

4.3. La feuille de route et son calendrier

Il est proposé d'adopter une approche progressive pour la mise-en-œuvre de la stratégie, priorisant les propositions sur la base de trois critères: (i) Maturité (Readiness), (ii) engagement et expression d'intérêt par les institutions partenaires et exécutrices, et (iii) la capacité à développer un pipeline de projets à financer sous chaque véhicule/platforme financier.

Les étapes de la mise-en-œuvre des propositions sont définies dans la section suivante (Voir

4.3.1. Pour l'Assistance Technique et renforcement des capacités :

Étape 1 : Lever des fonds

- Produire des propositions de financement, incluant pour : (i) Le Coût initial de démarrage, et (ii) le coût d'opération projetée sur deux scénarios de 3 ans et 5 ans.
- Produire une liste cible de sources potentielles de financement et de bailleurs de fonds, où il y a un alignement stratégique. Les fondations privées peuvent faire partie pour financer les composantes d'assistance technique avec cible le secteur privé (entrepreneur et entreprises gérées par les femmes)
- Établir à l'avance les synergies potentielles entre certains bailleurs de fonds et certaines propositions d'assistance technique.
- Faire un roadshow de levée de fonds pour présenter les propositions.

Étape 2 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération

- Décider d'une structure de gouvernance optimale pour la prise de décision et cycle de projet, et d'une structure organisationnelle pour appuyer un processus d'opérationnalisation.
- Décider les rôles et positions clés et leurs termes de référence.
- Recruter une équipe.

Étape 3 : Opérationnalisation

- Lancement d'opération avec des objectifs spécifiques (activités et livrables) pour un programme annuel et un plan de transposition à plus grande échelle sur une période de trois ans.
- Concevoir un cadre de suivi et d'évaluation sera formulé avec des indicateurs de performance.
- Établir un cycle de suivi et d'évaluation sur une base annuelle

4.3.2. Pour les Instruments et véhicules financiers

Étape 1 : Structure financière et structure légale

- Produire un prospectus : Description de la véhicule et structure proposés, objectif, le contexte et le marché cible, impact, stratégie d'investissement, retour sur l'investissement, « stratégie exit », etc.
- Produire un « terme sheet » sous des termes indicatifs – résumé de la structure financière et les termes associés.
- S'attacher les services d'un cabinet en financement climatique (qui combine une expérience en structuration financières internationale et en finance mixtes/blended) pour mener cette partie et agir en conseiller technique au ministère concerné.

Étape 2 : Mobilisation de fonds publics concessionnels et levée de fonds privés

- Cibler deux catégories de sources : Fonds publics concessionnels (GCF, FEM, AF, etc.), fonds publics non concessionnels (BAD, SFI, BM, BOAD, AFD, KFW, etc.), et fonds privés (Fonds d'investissement privés, banques commerciales, investisseurs institutionnels, etc.). Établir deux listes cibles et mener un roadshow en parallèle.
- La mobilisation de ressources de financement serait plus fructueuse si la structure proposée est accompagnée par un pipeline de projets, des études de faisabilité, analyse de marché, etc.
- La structure et les relations entre sources de finance publique et privée (scénario mixte/blended) doivent être définies et négociés dans les étapes suivantes d'indication d'intérêt et signature de MoU (Memorandum of Understanding ou Protocole d'entente).

Étape 3 : Mettre sur place une structure de gouvernance et d'opération

- Décider d'une structure de gouvernance optimale pour la prise de décision et cycle de projet d'investissement, et d'une structure organisationnelle pour appuyer un processus d'opérationnalisation.
- Décider les rôles et positions clés et leurs termes de référence.
- Recruter une équipe de gestion.

Étape 4 : Opérationnalisation

- Dépendamment des institutions hôtes et exécutrices, les périmètres de l'opérationnalisation pourraient être définis.

- Concevoir un cadre de suivi et de supervision avec des indicateurs de performance sur impact climatique et autres d'ordre financier.

4.4. Mobilisation des ressources pour l'implémentation de la Stratégie

- Concevoir un plan de mobilisation de financement climatique avec deux composantes distinctes et adaptées à deux cibles ; lever de fonds privés et mobiliser de ressources de finance concessionnelle publique.
- La mobilisation de ressources devrait être accompagnée par un pipeline de projets spécifiques et composée par profils de risques, secteurs, échelles, instruments financiers requis, etc.
- Le pipeline de projets devrait être aligné avec les CDN, PND et autres documents stratégiques nationaux. Le pipeline devrait répondre à des critères de readiness et de maturité, et de viabilité financière et économique, et autres à déterminer en temps voulu.
- Le pipeline de projets devrait être en deux parties ; privé et public.
- Concevoir un pipeline de projets de partenariat public et privé.



4.5. Budget de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale dans ses Axes stratégiques

Tableau 6 : Budget indicatif pour la mise-en-œuvre de la Stratégie Nationale

Fourchettes budgétaires indicatives		
	En milliers FCFA*	En milliers USD
Axe Stratégique 1. Instruments et véhicules financiers		
Orientation stratégique 1 : Instruments et structures financiers de réduction de risque		
Facilité de partage de risque – Modalité financière pour l'atténuation	125.000 – 153.000	225 – 275
Fonds de garanties – Modalité financière d'atténuation et d'adaptation	108.000 – 13.,000	195 - 235
Orientation stratégique 2 : Promouvoir les mécanismes de financement vert		
Facilité de lignes de crédit vertes pour les chaînes d'approvisionnement du secteur agricole	125.000 – 14.,000	225 – 265
Obligations vertes « Green Bonds »	144.000 – 166.000	260 – 300
Orientation stratégique 3 : Accélérer la mobilisation des flux de financement climatique		
Fonds d'efficacité énergétique	116.000 – 14.,000	210 – 255
Fonds de technologies forestières et agricoles propres	116.000 – 14.,000	210 – 255
Sous - Total	734.000 – 878.000	1.325 – 1.585
Contingence (15%)	844.000 – 1.010.000	1.524 – 1.823
Axe Stratégique 2 : Produits d'Assistance Technique et renforcement des capacités		
Orientation stratégique 1 : Produits pour le secteur public		
Renforcement des capacités et formation continue adaptée - Programmation long-terme	154.000	280
Plateforme de partage de connaissance : Sous-produit 1. Bibliothèque numérique	91.000	165
Plateforme de partage de connaissance : Sous-produit 2. Manifestations de jumelage et tables rondes avec le secteur privé (investisseurs et développeurs / opérateurs de projets) et le secteur public (décideurs politiques)	58.000	105
Orientation stratégique 2 : Produits pour le secteur privé (réel)		

Fourchettes budgétaires indicatives		
	En milliers FCFA*	En milliers USD
Facilité AT d'appui au Fonds d'Efficacité Énergétique	83.000	150
Facilité AT d'appui aux lignes de crédit vertes	83.000	150
Orientation stratégique 3 : Produit pour le secteur financier		
Secteur bancaire durable et banques vertes	100.000	180
Sous - Total	570.000	1.140
Contingence (10%) Incluse	627.000	1.236
Grand Total	1.471.000 - 1.637.000	2.760 - 3.059

* Taux de change de FCFA 550 = 1 USD en date du 24 aout, 2020

Activités	2021												2022												2023												
	Mois												Mois												Mois												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Produire un « terme sheet » sous des termes indicatifs – résumé de la structure financière et les termes associés.																																					
Procurer un service d'un cabinet en financement climatique (qui combine une expérience en structuration financières internationale et en finance mixtes/blended) pour mener cette partie et agir en conseiller technique au ministère concerné.																																					
Étape 2 : Mobilisation de fonds publics concessionnels et levée de fonds privés																																					
Cibler deux catégories des sources : Fonds publics concessionnels (GCF, FEM, AF, etc.), fonds publics non concessionnels (BAD, BIE, SFI, WB, BOAD, AFD, KFW, etc), et fonds privés (Fonds d'investissement privés, banques commerciales, investisseurs institutionnels, etc.). Établir deux listes cibles et mener un roadshow en parallèle.																																					
Développer un pipeline de projets, des études de																																					

Annexe 1 - Liste de documents nationaux stratégiques

Documents stratégique clés

- Plan National de Développement (PND 2016-2020)
- Contributions prévues déterminées au niveau national, CDN 2015
- Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2017-2025)
- Nouvelle Politique Forestière
- Troisième Communication Nationale (TCN), 2017
- Programme Pays de la Côte d'Ivoire (version provisoire)
- Plan de Partenariat du NDC Partnership
- Premier Rapport Volontaire sur les Objectifs de Développement Durable
- Pour un processus de plan national d'adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Côte d'Ivoire, Février 2019
- Premier Rapport Biennal actualisé de la Cote d'Ivoire, 2018
- Projet de mise en place du Cadre National pour les Services Climatiques (CNCS) : Plan d'actions de la Côte d'Ivoire 2016-2020 pour la mise en place du cadre national pour les services climatiques, Septembre 2016
- Plan d'Actions National sur les Énergies Renouvelables (PNER 2016-2020/2030)
- Schéma Directeur Production et Transport de l'Énergie Électrique (2016-2030)
- Programme National Changement Climatique (PNCC). Document de stratégie du programme national changement climatique (2015-2020), Septembre 2014
- REDD+ Stratégie nationale

Autres documents stratégiques

- Country Strategy Paper (CSP 2018-2022) combined with 2018 country portfolio performance review, Septembre 2018
- Programme National d'Investissement Agricole 2015-2017 (PNIA 2), Novembre 2017
- Programme de Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+).

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
<p>Fonds Vert pour le Climat (GCF)</p> 	<p>Le principal canal par lequel le financement public international de la lutte contre le changement climatique transite. Il vise à financer le changement de paradigme vers un développement résilient au changement climatique et faible en carbone dans les pays en développement avec une approche axée sur les pays et un engagement à une répartition équilibrée à 50/50 du financement pour l'adaptation et l'atténuation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention • Prêt • Apport propre (Equity) • Garantie 	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation nationale par le biais de l'Autorité Nationale Désignée (AND). • Accès à travers les entités internationales, régionales, nationales et infranationales accréditées. <p>Les projets doivent répondre aux 7 critères d'éligibilité du GCF (i) Impact potentiel, (ii) Potentiel de changement de paradigme, (iii) Potentiel de développement durable, (iv) Besoins du destinataire, (v) Appropriation nationale, (vi) Efficacité et efficacité, (vii) Environnement d'investissement.</p>	<p>Particulièrement destiné aux pays en développement et aux pays vulnérables dont les PMA et les PIED.</p> <p><u>Région Afrique</u> : tous les pays d'Afrique.</p>
<p>Fonds d'Adaptation (FA)</p> 	<p>Le Fonds d'adaptation a été créé pour financer des projets et des programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto et qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention 	<p>Pour solliciter un financement pour un projet ou un programme, les pays doivent soumettre leurs propositions par l'intermédiaire d'une institution accréditée qui peut être une entité nationale d'exécution, une entité régionale d'exécution ou une entité multilatérale d'exécution. Les propositions doivent être alignées sur les priorités nationales pour être examinées par le conseil d'administration du FA.</p>	<p>Pays en développement, parties au protocole de Kyoto et particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique.</p>

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
				<u>Région Afrique</u> : tous les pays d'Afrique.
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) 	<p>Le FEM est une entité opérationnelle de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC. Ses ressources servent de catalyseur pour les types d'investissements à grande échelle nécessaires à la création d'une économie sobre en carbone et résiliente au climat. Les cinq domaines d'intervention du Fonds fiduciaire du FEM concernent la biodiversité, le changement climatique, les produits chimiques et les déchets, la dégradation des terres et les eaux internationales et administre plusieurs fonds, dont le Fonds Fiduciaire du FEM, le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) et le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC).</p>	<p>Le FEM accorde des financements de projets sous forme de subventions et de non-subventions. Les projets financés par le FEM doivent être cofinancés par diverses parties prenantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès direct (via l'agence de projet FEM) • Accès multilatéral (via les agences accréditées, i.e. BAD, BM, etc.) <p>Les projets doivent être conformes aux priorités et programmes nationaux, être pertinents pour un ou plusieurs domaines d'intervention du FEM et être approuvés par le point focal national du FEM.</p>	<p>Les pays en développement et les pays en transition qui ont ratifié les principaux accords multilatéraux sur l'environnement.</p> <p><u>Région Afrique</u> : tous les pays d'Afrique.</p>
Fonds d'Investissements Climatiques (FIC) 	<p>Créés en 2008 et avec une dotation de 8,3 milliards US\$, les FIC fournissent un soutien financier aux pays à revenu intermédiaire et à faible revenu dans le domaine des technologies à faible intensité de carbone et du développement résilient au</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie • Subventions 	<p>En plus des appels à compétition spécifiques et des programmes dédiés au secteur privé, les pays sont invités à soumettre un plan d'investissement pour les programmes individuels sollicitant un soutien financier pour réaliser la transformation.</p>	<p>72 pays en développement et à revenu intermédiaire, dont plusieurs pays africains.</p>

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
	<p>changement climatique. Ils fournissent un financement nouveau et additionnel en complément des mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux existants afin de démontrer et de mettre en œuvre des mesures de transformation pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Les FIC comprennent : le Fonds pour les technologies propres (FTP), le programme d'investissement forestier (PIF), le Programme pilote pour la résilience climatique (PPRC), le programme de passage à grande échelle des énergies renouvelables (SREP).</p>			
<p>Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA)</p> 	<p>Fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la BAD et alimenté à ce jour par l'Allemagne, l'Italie et la Belgique, le FCCA aide les pays africains à mobiliser davantage financements climatiques et à faciliter une transition vers un développement inclusif à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique conformément à leurs CDN. Les domaines d'intervention : (i) la préparation des pays africains en vue de l'accès aux</p>	<p>Le FCCA accorde aux gouvernements africains, aux ONG, aux institutions de recherche, aux institutions régionales et aux départements de la Banque des dons de petite taille allant de 250,000 US\$ à 1 million de US\$ pour</p>	<p>Les fonds sont alloués par appels à propositions concurrentiels.</p>	<p><u>Région Afrique</u> : tous les pays d'Afrique.</p>

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
	financements de lutte contre les changements climatiques ; (ii) l'intégration du changement climatique et de la croissance verte dans les programmes et projets; (iii) le renforcement des capacités et des institutions.	des activités éligibles		
Centre des Technologies Climatiques en Afrique (CTCA) 	Le CTCA est un projet financé par le FEM en vue d'aider les pays d'Afrique à déployer des technologies à faible émission de carbone et résilientes au climat afin de faciliter l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et la diffusion de connaissances en matière de transfert et de financement des technologies climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Subvention 	Le CTCA fournit des services et conseils par l'intermédiaire de contrats-cadres avec les consultants et prestataires de services externes, répondant ainsi aux demandes des institutions nationales.	<u>Région Afrique</u> : tous les pays d'Afrique.
Facilité Africaine de l'Eau (FAE) 	La Facilité africaine de l'eau (FAE) est le principal instrument de l'eau en Afrique, qui soutient et facilite la mobilisation des ressources afin de combler l'énorme déficit en matière de développement des infrastructures hydrauliques. Initiée par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (ANCOW), la FAE est administrée et gérée par la Banque africaine de développement (BAD).	La FAE accorde des subventions de l'ordre de 50,000 à 5,000,000 d'euros pour des projets liés à l'eau qui nécessitent une aide financière et technique pour leur mise en œuvre ou répondant aux critères stricts	Pour bénéficier d'un financement, les activités et projets proposés doivent répondre normalement à l'un des axes stratégiques de la FAE - Préparation de projet, Investissements servant de catalyseurs et Promotion de l'investissement. Les résultats devront être en accord avec les questions prioritaires telles que le changement climatique, l'égalité sociale et la parité hommes-femmes, la protection environnementale, la gestion des	<u>Région Afrique</u> : tous les pays d'Afrique.

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
		<p>attendus par les partenaires en développement et la collectivité financière internationale. Occasionnellement, la FAE accorde également des subventions afin de financier la mise en œuvre de projets pilotes à petite échelle. Elle fournit aussi une expertise technique et un savoir-faire pour soutenir les bénéficiaires des subventions tout au long de la réalisation du projet. La FAE accorde des subventions qui sont remboursables dès la clôture financière.</p>	<p>ressources en eau et la connaissance du secteur de l'eau seront aussi prioritaires. Tous les projets financés par la FAE devront disposer d'indicateurs de performance clairs avec des résultats attendus satisfaisants et des objectifs clairs.</p> <p>Les candidatures doivent être approuvées par le gouvernement du pays au sein duquel le projet sera mis en œuvre, afin de confirmer la pertinence avec le programme et la stratégie inhérents au secteur pour le pays.</p>	

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole (FADA) 	<p>Le FADA est un fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la BAD avec un soutien financier de l'Agence des États Unis pour le Développement International (USAID), de l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA) et de l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International (SIDA). Il a pour objectif de débloquer des financements destinés à des projets d'infrastructures agricoles en prenant en charge les coûts de préparation que les promoteurs d'investissement ne peuvent supporter seuls.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts • Dons • Subventions 	<p>Processus de validation des demandes de subvention incluant des études de pré faisabilité, études de marchés et modélisations financières présentées.</p>	<p><u>Région Afrique</u> : Durant la 1ère phase du FADA, un premier groupe de pays était éligible (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, la Tanzanie) et étendu au reste des pays plus tard.</p>
Fonds Special ClimDev Afrique (CDSF) 	<p>Le CDSF administre les ressources du programme pour financer en Afrique les projets de développement prenant en compte la résilience au changement climatique à tous les niveaux. Le Fonds comporte trois principaux domaines d'intervention : (i) La Production, une large diffusion, et l'utilisation des données fiables et des informations de qualité, liées au climat et au développement durable en Afrique ; (ii) Le renforcement des capacités de responsables politiques et</p>	<p>Les projets financés par le Fonds sont cofinancés par la Banque africaine de développement.</p>	<p>Pour être éligibles, les pays africains ou les institutions, organisations ou agences spécialisées doivent démontrer leur crédibilité et leurs expériences dans les domaines d'intervention du Fonds par le biais d'appels concurrentiels à proposition de projets, ou de sollicitations directes issues des résultats et des analyses pertinentes des problèmes liés au changement climatique.</p>	<p><u>Région Afrique</u> : Tous les pays d'Afrique.</p>

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
	institutionnels, pour la maîtrise et l'analyse approfondie des impacts du changement climatique sur les secteurs de production et sur la santé, et leur prise en compte en matière de planification de l'économie nationale et sectorielle en Afrique, (iii) La mise en œuvre de projets pilote d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, démontrant l'importance des informations climatiques et des pratiques subséquentes dans la planification, pour la sensibilisation et le plaidoyer avant toute prise de décision.			
Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR) 	L'IAEAR est une initiative à l'échelle de l'Afrique hébergée par la BAD. Elle est une réponse régionale visant à résoudre la crise de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu rural en Afrique. L'initiative est financée par des contributions de la BAD, d'organismes bilatéraux et autres multilatéraux, de gouvernements et de communautés africains et du Fonds fiduciaire de l'IAEAR.	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts 	Les activités éligibles aux ressources du fonds fiduciaire de l'IAEAR sont l'infrastructure d'alimentation en eau spécifiquement pour le États en transition, l'assainissement, le développement des politiques d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural, la préparation de programmes et projets ainsi que le renforcement des capacités et la formation. Ils peuvent y être accéder à travers la BAD.	<u>Région Afrique</u> : Tous les pays d'Afrique, particulièrement les pays en transition.

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
 <p>Fonds pour l'Énergie Durable en Afrique (SEFA)</p>	<p>Fonds multi-donateurs hébergé par la BAD auquel ont contribué à ce jour le Danemark, les États Unis, le Royaume Uni et l'Italie, SEFA promeut les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique par le biais de projets de petite et moyenne envergure menés par les secteurs privés et nécessaires pour stimuler la transition du continent vers une croissance plus inclusive et verte. En intervenant dès le début des projets, il leur permettait d'être bancables et d'avoir accès aux financements des investisseurs privés. Le Fonds se focalise sur trois domaines que sont les mini-réseaux, les mini-centrales renouvelables et l'efficacité énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dons • Prêts concessionnels 	<p>Les options de financement disponibles par le biais du SEFA comprennent des dons d'appui à la présentation de projets octroyés à des entreprises privées ou à des organismes du secteur public dans le but de devenir un producteur d'électricité indépendant (PEI) ou de conclure un partenariat public-privé (PPP), (ii) des dons pour la création d'environnements favorables octroyés aux institutions publiques telles que les pays membres régionaux, les gouvernements, les agences sectorielles, les organismes parapublics et les entités régionales (communautés économiques, pools d'électricité, services publics d'électricité et associations réglementaires).</p>	<p><u>Région Afrique</u> : Tous les pays d'Afrique</p>
 <p>Fonds des énergies renouvelables en Afrique (FEDA)</p>	<p>Avec un budget total d'environ 100 millions de US\$, ce fonds est financé par la BAD et le SEFA ainsi que par un don du FEM. Il appuie les producteurs indépendants d'électricité de taille petite à moyenne.</p>	<p>Les subventions sont attribuées par le FEDA sur une base de partage des coûts. Le cofinancement par subventions est disponible jusqu'à hauteur d'un million de dollars, avec un besoin en</p>	<p>Les projets répondant aux critères d'admissibilité du financement par subventions sont transmis aux agents des investissements du FEDA ou de la BAD qui rédigent une note d'évaluation préliminaire (PEN) décrivant les principaux paramètres du projet, qui est ensuite relue et approuvée par la direction. Les agents des investissements développent ensuite une proposition de projet complète qui</p>	<p><u>Région Afrique</u> : Le FEDA encourage les candidatures de projets provenant des pays africains les moins développés.</p>

Annexe 2 - Résumé des guichets de financement climatique disponibles en Afrique

Fonds climatiques	Brève description	Instruments financiers	Processus de demande	Région/Pays éligibles
		financement minimum compris entre 30 et 50 %.	est relue et approuvée par le comité technique du FEDA.	
Fonds de Développement Urbain et Municipal (UMDF) 	<p>L'UMDF est un fonds fiduciaire (récent) multi-donateurs auquel contribuent le Fonds Nordique de Développement, l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Étrangers (AWEX) et le Secrétariat d'État à l'Économie (SECO). Le Fonds est conçu pour aider les villes et municipalités africaines à améliorer leur résilience et à mieux gérer la croissance urbaine par la planification, la gouvernance et la qualité des services de base. L'UMDF s'emploie à renforcer l'assistance technique, le renforcement des capacités dans le domaine de la planification urbaine, de la préparation de projets et de la gouvernance pour renforcer la viabilité et la compétitivité des villes africaines en vue d'un développement économique et social durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions 	<p>Pour ses premières actions, la BAD a sélectionné cinq villes pilotes : Antananarivo à Madagascar, Bizerte en Tunisie, Conakry en Guinée, Dodoma en Tanzanie et Libreville au Gabon.</p>	<p><u>Région Afrique</u> : toutes les Municipalités des pays d'Afrique.</p>

Références

1. République de la Côte d'Ivoire, (2016), Contribution Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire, 2016. Accessible sur : http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/C%C3%B4te%20d%27Ivoire%20First/INDC_CI_22092015.pdf
2. République de Côte d'Ivoire, (2016) Plan National de Développement 2016-2020, 2016. Accessible sur : <https://www.cabri-sbo.org/en/documents/national-development-plan-2016-2020>. Résumé disponible sur : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16388.pdf>
3. World Bank - Côte d'Ivoire Economic Outlook: Why the Time Has Come to Produce Cocoa in a Fully Inclusive and Responsible Manner. Accessible sur: <http://documents.worldbank.org/curated/en/277191561741906355/Cote-dIvoire-Economic-Update>
4. World Bank, Understanding DFIs' Private Sector Engagement in African Fragile and Conflict-Affected Situations. Review of Development Finance Institutions' Activities in Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, Liberia and Sudan
5. IFC - Unlocking Private Investment/Débloquer les investissements privés. Une Feuille de Route pour atteindre l'objectif de 42 pour cent d'énergies renouvelables de la Côte d'Ivoire d'ici 2030. Accessible sur: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/b0ccb66f-f6d6-41c1-8a99-2d6ec96cb32a/20180629_Unlocking-Private-Investment-Cote-d-Ivoire_French_v1.pdf?MOD=AJPERES&CVID=mhd9ZND
6. Climate Investment Funds, Côte d'Ivoire. Accessible sur: www.climateinvestmentfunds.org
7. Green Climate Fund. Accessible sur: <https://www.greenclimate.fund/countries/cote-d-ivoire>
8. World Bank - Climate-Smart Agriculture, 2017. Accessible sur: <https://www.worldbank.org/en/results/2017/11/29/climate-smart-agriculture>
9. IFC, Mise en place de systèmes de traçabilité dans le secteur de la transformation de la noix de cajou en Côte d'Ivoire. Accessible sur: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/4b59556a-cc16-4810-acfb-21ca64166213/GUIDE+TRACABILITE+ANACARDE+CI_basse+def.pdf?MOD=AJPERES&CVID=mAFhbW9
10. EIB, Cote d'Ivoire Energies Network Upgrade & Energy Efficiency, 2016. Accessible sur: <https://www.eib.org/en/projects/loans/all/20130527>
11. Banque mondiale, Understanding the State of the Ivorian Economy in Five Charts and Five Minutes. Accessible sur : <http://www.worldbank.org/en/country/cotedivoire/publication/cote-divoire-economic-update-at-the-paradises-doors>
12. Africa-EU Renewable Energy Cooperation Program (RECP). (2018). Côte d'Ivoire - Governmental Framework. Accessible sur <https://www.africa-eu-renewables.org/market-information/cote-divoire/governmental-framework/>
13. Power Africa. (2016). Open Data. Accessible sur : <http://powerafrica.opendataforafrica.org/>
14. NDC Partnership. (2018). NDC Funding and Initiatives Navigator. Accessible sur : <http://www.ndcpartnership.org/initiatives-navigator#open-funds-and-initiatives>
15. République de Côte D'ivoire (2014) Code de l'Électricité de Côte d'Ivoire. Accessible sur : www.anare.ci/index.php?id=13

16. Programme d'Investissement Agricole (PNIA 2017-2025). Accessible sur : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/IVC176030.pdf>
17. Nouvelle Politique Forestière, 2018. Accessible sur : <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=8871>
18. Troisième Communication Nationale (TCN), 2017. Accessible sur : http://www.un-gsp.org/sites/default/files/documents/3069145_cite_divoire-nc3-1-cote_divoire-third_national_communication.pdf
19. Programme Pays de la Côte d'Ivoire (version provisoire)
20. Plan de Partenariat du NDC Partnership
21. Premier Rapport Volontaire sur les Objectifs de Développement Durable
22. Pour un processus de plan national d'adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Côte d'Ivoire, Février 2019. Accessible sur : http://www.environnement.gouv.ci/img/1553085982ivory-coast-briefing-note-fr_MASTER.pdf
23. Premier Rapport Biennal actualisé de la Cote d'Ivoire, 2018
24. Projet de mise en place du Cadre National pour les Services Climatiques (CNSC) : Plan d'actions de la Côte d'Ivoire 2016-2020 pour la mise en place du cadre national pour les services climatiques, Septembre 2016. Accessible sur : https://gfcs.wmo.int/sites/default/files/Côte%20d%27Ivoire_CNSC_Plan%20d%27action_Vfinale.pdf
25. Plan d'Actions National sur les Énergies Renouvelables (PNER 2016-2020/2030). Accessible sur : https://www.se4all-africa.org/fileadmin/uploads/se4all/Documents/Country_PANER/CÔTE_D'IVOIRE_Plan_d_Actions_National_pour_les_Energies_Renouvelables.pdf
26. Schéma Directeur Production et Transport de l'Énergie Électrique (2016-2030)
27. Programme National Changement Climatique (PNCC). Document de stratégie du programme national changement climatique (2015-2020), Septembre 2014
28. REDD+ Stratégie nationale, 2011. Accessible sur : <https://www.unredd.net/documents/un-redd-partner-countries-181/16601-la-strategie-nationale-redd-cote-divoire-full-report.html?path=un-redd-partner-countries-181>
29. Country Strategy Paper (CSP 2018-2022) combined with 2018 country portfolio performance review, Septembre 2018
30. Programme National d'Investissement Agricole 2015-2017 (PNIA 2), Novembre 2017. Accessible sur : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/IVC176030.pdf>
31. Programme de Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+).
32. Heinrich Boll Stiftung, Climate Funds Update, 2019
33. Climate Policy Initiative, Global Landscape of Climate Finance 2019